



Assemblée générale

Distr. générale
16 août 2012
Français
Original : anglais/arabe/chinois/
espagnol/français/russe

Soixante-septième session

Point 41 de l'ordre du jour provisoire**

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 66/6, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et principes de la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-septième session.

Les réponses des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies communiquées comme suite à la demande du Secrétaire général sont reproduites dans le présent rapport, pour information.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 octobre 2012).

** A/67/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	8
II. Réponses reçues des gouvernements	8
Afrique du Sud	8
Algérie	9
Angola	10
Antigua-et-Barbuda	10
Argentine	11
Arménie	15
Australie	16
Azerbaïdjan	16
Bahamas	16
Bangladesh	17
Barbade	17
Biélarus	17
Belize	18
Bénin	18
Bolivie (État plurinational de)	19
Bosnie-Herzégovine	22
Botswana	22
Brésil	22
Burkina Faso	23
Burundi	24
Cambodge	24
Cameroun	24
Cap-Vert	25
Chili	25
Chine	25
Colombie	26
Comores	27
Congo	27
Costa Rica	27
Côte d'Ivoire	28

Croatie	28
Cuba	28
Djibouti	56
Dominique	56
Égypte	56
El Salvador	57
Émirats arabes unis	57
Équateur	58
Érythrée	58
Éthiopie	58
Ex-République yougoslave de Macédoine	59
Fédération de Russie	59
Fidji	59
Gabon	60
Gambie	60
Géorgie	61
Ghana	61
Grenade	62
Guatemala	63
Guinée	63
Guinée-Bissau	64
Guinée équatoriale	64
Guyana	64
Haïti	64
Honduras	65
Îles Salomon	65
Inde	65
Indonésie	66
Iran (République islamique d')	66
Jamaïque	67
Japon	68
Kazakhstan	69
Kenya	69

Kirghizistan	69
Kiribati	69
Koweït	70
Lesotho	70
Liban	70
Libéria	70
Liechtenstein	71
Madagascar	71
Malaisie	71
Malawi	72
Maldives	72
Mali	72
Maroc	72
Maurice	73
Mauritanie	73
Mexique	73
Mongolie	75
Monténégro	75
Mozambique	75
Myanmar	75
Namibie	76
Nauru	76
Népal	77
Nicaragua	77
Niger	78
Nigéria	79
Norvège	79
Nouvelle-Zélande	79
Oman	80
Ouganda	80
Pakistan	80
Panama	80
Papouasie-Nouvelle-Guinée	81

Paraguay	81
Pérou	83
Philippines	84
Qatar	84
République arabe syrienne	84
République centrafricaine	86
République démocratique du Congo	86
République démocratique populaire lao	87
République dominicaine	87
République populaire démocratique de Corée	87
République-Unie de Tanzanie	88
Rwanda	88
Sainte-Lucie	89
Saint-Kitts-et-Nevis	89
Saint-Marin	90
Saint-Siège	90
Saint-Vincent-et-les Grenadines	90
Samoa	91
Sao Tomé-et-Principe	91
Sénégal	92
Serbie	92
Seychelles	92
Sierra Leone	93
Singapour	94
Somalie	94
Soudan	94
Soudan du Sud	95
Sri Lanka	95
Suriname	96
Swaziland	96
Tadjikistan	97
Thaïlande	97
Timor-Leste	98

Togo	98
Tonga	99
Trinité-et-Tobago	99
Tunisie	99
Turkménistan	99
Turquie	100
Tuvalu	100
Ukraine	100
Union européenne	101
Uruguay	101
Vanuatu	102
Venezuela (République bolivarienne du)	102
Viet Nam	105
Yémen	105
Zambie	106
Zimbabwe	106
III. Réponses d'organismes et d'institutions du système des Nations Unies	107
Agence internationale de l'énergie atomique	107
Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba	107
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	111
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	113
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	119
Fonds des Nations Unies pour la population	121
Fonds international de développement agricole	122
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	122
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	122
Organisation de l'aviation civile internationale	124
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	125
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	130
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	131
Organisation internationale du Travail	132
Organisation maritime internationale	132
Organisation météorologique mondiale	133

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	134
Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé	135
Organisation mondiale du commerce	142
Organisation mondiale du tourisme	142
Programme alimentaire mondial	144
Programme des Nations Unies pour le développement	144
Programme des Nations Unies pour l'environnement	147
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	150
Union internationale des télécommunications	152
Union postale universelle	152

I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/6, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et principes de la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-septième session.

2. En application de cette demande, dans une note verbale datée du 2 avril 2012, le Secrétaire général a invité les organes et organismes des Nations Unies à lui communiquer toute information qu'ils voudraient apporter à l'élaboration du rapport. Une autre note verbale a été envoyée le 31 mai 2012.

3. Le texte des réponses reçues des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies au 9 juillet 2012 figure dans le présent rapport. Les réponses ultérieures seront reproduites dans des additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Afrique du Sud

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

La question de la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à l'encontre de Cuba continue de poser problème aux Nations Unies, en dépit de nombreux appels en ce sens.

Le maintien de cet embargo est en contradiction flagrante avec les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures les uns des autres. En outre, il constitue une violation du droit international et bafoue les nobles principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

La situation se trouve encore aggravée par les crises économique, financière, énergétique et alimentaire mondiales, de même que par les défis liés aux changements climatiques qui affectent de nombreux pays, dont Cuba. L'embargo fait directement obstacle au relèvement économique de l'île et nuit au commerce, au tourisme, aux investissements étrangers directs et aux transferts de devises. Les pertes qui en résultent pour l'économie cubaine sont estimées à plus de 975 milliards de dollars.

Au vu de ces éléments, l'Afrique du Sud s'associe donc invariablement à la majorité des États pour faire entendre son opposition à tous les aspects de cet embargo et aux mesures adoptées unilatéralement à cet égard par les États-Unis d'Amérique.

Elle entend continuer de chercher des moyens d'apporter un appui à Cuba. En ce sens, elle a consenti en 2010 à effacer une dette de 1,1 milliard de rands que le pays avait contractée auprès d'elle.

L'accord portant sur l'assistance économique à fournir à Cuba a été signé en février 2012 et ratifié par l'Assemblée nationale en mai de la même année. Pour essayer de renforcer la coopération commerciale et agricole entre les deux pays, l'Afrique du Sud a proposé à Cuba de lui ouvrir une ligne de crédit à hauteur de 10 millions de dollars. Cette initiative constituerait un tournant décisif dans les relations et la coopération entre les deux pays et le soutien constant de l'Afrique du Sud à la cause de Cuba s'en trouverait renforcé.

La communauté internationale reconnaît le travail remarquable accompli par Cuba dans les domaines de la santé, de l'éducation et des biotechnologies, notamment en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Afrique et dans les pays en développement, mais aussi dans le reste du monde. Pas moins de 321 Sud-Africains ont obtenu leur diplôme de médecine à Cuba et exercent aujourd'hui dans divers hôpitaux d'Afrique du Sud, tandis que 408 autres font actuellement leurs études sur l'île en vue de poursuivre une carrière similaire. L'embargo tend à étouffer cette contribution exceptionnelle au développement économique et social et fait barrage à l'amélioration des conditions de vie des pauvres.

Par conséquent, l'Afrique du Sud souhaite que soit levé l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et s'abstient de reconnaître les mesures unilatérales et les lois coercitives qui vont à l'encontre des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des normes du droit international.

Algérie

[Original : français]
[31 mai 2012]

L'Algérie rappelle les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la nécessité de lever l'embargo économique, commercial et financier que les États-Unis d'Amérique imposent à Cuba depuis plus de 50 ans, et se déclare une nouvelle fois profondément préoccupée par le maintien de cette mesure unilatérale qu'elle juge contraire aux principes du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies et, en particulier, aux principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Cet embargo, qui a un caractère extraterritorial et coercitif, va à l'encontre des principes fondamentaux du système commercial multilatéral.

L'Algérie s'inquiète aussi vivement des lourdes pertes économiques, commerciales et financières que continue de subir le peuple cubain du fait de cet embargo, et des répercussions négatives de ce dernier sur la qualité de la vie et le bien-être des Cubains. Ces effets sont exacerbés par la situation mondiale actuelle et la crise économique et financière internationale qui nuit aussi aux efforts faits par Cuba pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Algérie réaffirme son attachement aux positions adoptées par les chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés lors des diverses conférences et de leurs réunions ministérielles, notamment lors de la réunion ministérielle qui a eu lieu du 7 au 10 mai 2012 à Charm el-Cheikh (Égypte) et au cours de laquelle les ministres ont exprimé leur grave préoccupation au sujet de l'expansion extraterritoriale de l'embargo qui frappe Cuba, et rejeté les mesures prises par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue de le renforcer.

En outre, en sa qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine, l'Algérie rappelle la résolution adoptée lors du deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 et de la Chine qui a eu lieu à Doha en juin 2005 et au cours duquel les participants ont rejeté l'imposition sur les pays en développement de mesures économiques coercitives et de lois extraterritoriales, notamment d'embargos unilatéraux, et réaffirmé qu'il fallait lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

En conséquence, l'Algérie continuera, de concert avec la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de demander la levée de cet embargo qui frappe un autre État Membre de l'Organisation.

Angola

[Original : anglais]
[16 avril 2012]

La République d'Angola réaffirme sa volonté de défendre et protéger les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que de promouvoir et renforcer la prise de décisions multilatérale, et rejette par conséquent l'adoption par un État Membre de l'Organisation des Nations Unies de toute mesure unilatérale qui constituerait une violation grave des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Étant donné qu'à l'ère de la mondialisation il est inacceptable qu'un État se voie imposer des restrictions au libre exercice de son droit commercial et à son développement économique, la République d'Angola insiste une nouvelle fois sur la nécessité de respecter scrupuleusement les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et rappelle avec force, entre autres principes, celui qui consiste à garantir l'égalité souveraine entre les nations.

Puisque l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba a des effets préjudiciables sur la réalisation concrète des droits économiques, sociaux et culturels de la population cubaine, et compte tenu du fait qu'il limite les relations des États en matière de politique générale et de diplomatie, la République d'Angola exhorte à nouveau la communauté internationale à examiner la question avec attention et à redoubler d'efforts pour engager les parties dans un dialogue positif en vue de parvenir dès que possible à mettre un terme définitif à l'embargo.

À cet égard, la République d'Angola réaffirme son soutien inconditionnel aux dispositions de la résolution 66/6.

Antigua-et-Barbuda

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Il se déclare préoccupé par le maintien de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, en dépit de l'appui massif des États Membres à la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, aux précédentes résolutions contre cet embargo et aux autres traités internationaux applicables.

En outre, en application du paragraphe 2 de la résolution 66/6, il continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Argentine

[Original : espagnol]
[18 juin 2012]

Le Gouvernement de la République argentine a rigoureusement appliqué les dispositions de la résolution 66/6 et des résolutions précédentes de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La loi 24.871, promulguée le 5 septembre 1997, a défini le cadre normatif relatif à la portée des lois étrangères sur le territoire national. En vertu de cette loi, les lois étrangères qui, directement ou indirectement, ont pour objet de restreindre ou d'entraver le libre exercice du commerce et la libre circulation des capitaux, des biens ou des personnes au détriment d'un pays ou groupe de pays ne sont pas applicables ni ne produisent d'effet juridique de quelque nature que ce soit sur le territoire national.

L'article 1 de la loi susmentionnée dispose que les lois étrangères visant à produire des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou en limitant les investissements dans un pays donné afin d'entraîner un changement de gouvernement ou de porter atteinte au droit des citoyens de ce pays à l'autodétermination sont absolument inapplicables et ne produisent aucun effet juridique.

En votant pour l'adoption de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale et des résolutions qui l'ont précédée, l'Argentine a témoigné de sa position traditionnellement favorable à la suppression de ce type de mesures unilatérales ainsi que de son attachement à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme.

À cet égard, il convient de rappeler que l'Argentine s'est associée au groupe des 186 pays qui ont voté pour ladite résolution, à titre individuel et par l'intermédiaire du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et du Groupe des 77 et de la Chine; au nom de ce dernier et en sa qualité de Présidente du Groupe, elle est intervenue pour soutenir l'adoption du texte. À l'occasion de l'adoption de ladite résolution, le 25 octobre 2011, la délégation argentine a publié à l'intention des citoyens argentins le communiqué ci-après pour expliquer son vote :

« En votant pour l'adoption de cette résolution de l'Assemblée générale, nous avons témoigné de notre position traditionnellement favorable à la suppression de ce type de mesures unilatérales ainsi que de notre attachement à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme.

Le Gouvernement de la République argentine appliquera rigoureusement les dispositions de cette résolution, comme il l'a fait pour la résolution 65/6 et les résolutions précédentes de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La loi 24.871, promulguée le 5 septembre 1997, a défini le cadre normatif relatif à la portée des lois étrangères sur le territoire national. Son article 1 dispose que les lois étrangères visant à produire des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou en limitant les investissements dans un pays donné afin d'entraîner un changement de gouvernement ou de porter atteinte au droit à l'autodétermination des citoyens de ce pays sont absolument inapplicables et ne produisent aucun effet juridique.

L'embargo contre Cuba est contraire aux règles du droit international et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies; cependant, malgré les appels répétés et presque unanimes réclamant sa suppression lancés par la communauté internationale, et notamment par cette Assemblée générale, le blocus économique, commercial et financier contre Cuba demeure.

L'embargo, qui est contraire au principe de justice et aux droits de l'homme, représente une peine collective : il entraîne pour la population privations et souffrances, freine et retarde le développement du pays et pèse lourdement sur son économie.

Se joignant au rejet presque unanime du blocus, l'Argentine rappelle qu'elle est opposée à ces mesures et qu'elle soutient pleinement les arguments de Cuba en faveur de la levée du blocus. »

Se joignant au rejet quasi unanime du blocus, l'Argentine rappelle qu'elle est opposée à ces mesures et qu'elle soutient pleinement les arguments de Cuba en faveur de la levée du blocus. Depuis le dernier rapport, diverses instances multilatérales auxquelles l'Argentine participe ont d'ailleurs récemment formulé plusieurs déclarations en ce sens :

Vingt et unième Sommet ibéro-américain

À l'issue du vingt et unième Sommet ibéro-américain qui s'est déroulé au Paraguay du 26 au 29 octobre 2011, le communiqué spécial ci-après sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et notamment à l'application de la loi Helms-Burton a été publié :

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Asunción à l'occasion du vingt et unième Sommet ibéro-américain,

Considérant les observations faites sur cette question dans les déclarations issues des précédents sommets de chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains et conscients qu'il importe de réaffirmer et d'actualiser le contenu des communiqués publiés lors des Sommets de Salamanque, de Montevideo, de Santiago, de San Salvador,

d'Estoril et de Mar del Plata et portant le même titre, au moment d'aborder le thème du vingt et unième Sommet ibéro-américain « Transformation de l'État et développement »,

Réaffirment une fois de plus qu'au nom de la défense du libre-échange et de la transparence du commerce international, l'application unilatérale de mesures coercitives qui compromettent le bien-être des peuples, empêchent ceux-ci de profiter pleinement de la coopération internationale dans tous les domaines (y compris celui de la transformation de l'État et du développement) et entravent leur intégration, est inadmissible;

S'opposent de nouveau très fermement à l'application de lois et de mesures contraires au droit international telles que la loi Helms-Burton et exhortent le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre un terme à l'application de ce texte;

Demandent au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de se conformer aux dispositions des 20 résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question et de lever le blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba.

Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes

Lors du Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenu à Caracas le 3 décembre 2011, le Communiqué spécial ci-après sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, a été publié :

1. Les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à Caracas le 3 décembre 2011 dans le cadre du Sommet des États d'Amérique latine et des Caraïbes, font part de leur très vive opposition aux mesures économiques coercitives et unilatérales appliquées à l'encontre de pays souverains pour des raisons politiques, qui portent atteinte au bien-être des peuples de ces pays et visent à les empêcher d'exercer leur droit de décider, librement, de leurs régimes politique, économique et social.
2. Ils ont réaffirmé qu'ils condamnaient très fermement l'application de lois et mesures contraires au droit international, comme la loi Helms-Burton et notamment ses effets extraterritoriaux, et ils ont exhorté le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre un terme à l'application de ce texte.
3. En conséquence, ils ont prié ce gouvernement de se conformer aux résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'entendre les appels répétés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en levant le blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba, blocus qui est contraire au droit international, porte gravement atteinte, de manière injustifiable, au bien-être du peuple cubain et nuit à la paix et à la coexistence entre les nations américaines.

Réunion ordinaire du Conseil latino-américain du Système économique latino-américain et caribéen

À la trente-septième réunion ordinaire du Conseil latino-américain du Système économique latino-américain et caribéen (SELA), qui s'est déroulée à Caracas du

19 au 21 octobre 2011, la Déclaration suivante demandant la fin du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba a été adoptée :

Le Conseil latino-américain du Système économique latino-américain et caribéen, réuni en session ministérielle dans la ville de Caracas le 20 octobre 2011,

Rappelant

- Que les États membres du Système économique latino-américain et caribéen ont chargé le Secrétariat permanent (art. 4, décision n°377) de présenter un rapport annuel sur l'application de la loi Helms-Burton et des sanctions économiques prises par les États-Unis contre Cuba;
- Que les conséquences néfastes de ces sanctions imposées par les États-Unis d'Amérique ne touchent pas seulement un seul État membre de l'organisation, mais qu'elles imposent à la communauté internationale certaines normes et règles lui dictant la façon dont elle doit gérer ses relations économiques avec Cuba;
- La décision n°112 du Conseil latino-américain intitulée « Imposition de mesures économiques coercitives » et les décisions n° 356 et 360 qui s'opposent à l'application de mesures unilatérales qui entravent le libre déroulement du commerce international et violent le droit international et les principes les plus élémentaires de la coexistence harmonieuse des pays de la région;
- Les décisions n°377, 390, 401, 421, 432, 438, 444, 453, 463, 477 et 482 du Conseil, relatives à la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique;
- La Déclaration relative à la fin du blocus économique, commercial et financier des États-Unis contre Cuba adoptée par consensus par les États membres du SELA lors des trente-cinquième et trente-sixième réunions ordinaires du Conseil qui se sont tenues à Caracas le 29 octobre 2009 et le 28 octobre 2010;
- Les résolutions sur cette question adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies au cours des 19 dernières années, qui réclament la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique;

Conscient

- De la nécessité de réaffirmer, entre autres principes, ceux de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté de commercer et de naviguer, consacrés dans de nombreux instruments juridiques internationaux;
- Du fait que malgré les espoirs qu'avait nourris la communauté internationale, l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle Administration américaine n'a pas eu pour effet de supprimer l'ensemble de normes et de règles sur lequel se fonde le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba;

- Du fait que la décision prise par l'actuel Gouvernement américain le 13 septembre 2011 de proroger au détriment de Cuba l'application de la loi sur le commerce avec l'ennemi, sur laquelle s'appuie l'application d'autres lois et règlements relatifs aux sanctions contre Cuba depuis 1962, est la preuve du maintien de l'ensemble du cadre législatif qui constitue le fondement de cette politique;
- Du fait que l'analyse figurant dans le document du Secrétariat permanent du SELA intitulé « Rapport de suivi de l'application de la loi Helms-Burton en 2010-2011 » présente une description détaillée des conséquences du blocus sur divers secteurs de l'économie cubaine, ainsi que de la dimension extraterritoriale de certaines mesures et dispositions adoptées à cet égard par les États-Unis.

Déclare que

1. Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique viole le droit international et est contraire aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, aux règles du système commercial international et au principe de la liberté de navigation.

2. Il condamne vivement l'application de toute loi ou mesure contraire au droit international, comme la loi Helms-Burton, et exhorte donc le Gouvernement américain à mettre un terme à l'application de cette loi.

3. Conformément à ce que prévoit la décision n°482, le Secrétariat permanent doit poursuivre l'examen de cette question cruciale pour les relations extérieures de la région et tenir le Conseil latino-américain informé de l'évolution de la situation, afin que ce dernier puisse prendre une décision lors de sa trente-huitième réunion ordinaire qui aura lieu en 2012.

4. Le Conseil demande au Gouvernement des États-Unis de se conformer aux dispositions énoncées dans les résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies en mettant un terme au blocus économique, commercial et financier qu'il continue d'imposer à Cuba.

Arménie

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

L'Arménie, qui pâtit depuis près de 20 ans du blocus imposé par l'Azerbaïdjan et la Turquie, s'est toujours opposée aux embargos et blocus économiques, commerciaux et autres, qui ont des effets dévastateurs sur l'essor politique, économique et social des États touchés, notamment ceux qui sont sans littoral ou en développement.

La législation arménienne ne comporte pas de texte ou de mesure du type visé dans le préambule de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

La République d'Arménie entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales avec la République de Cuba et espère qu'elles se développeront et se renforceront.

Australie

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2012]

Le Gouvernement australien réaffirme son appui à la résolution 66/6 de l'Assemblée générale. Depuis 1996, il appuie les résolutions de l'Assemblée générale appelant à mettre fin à l'embargo commercial imposé à Cuba. L'Australie n'a édicté aucune loi ni aucune mesure commerciale ou économique visant à limiter ou à décourager le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba.

Azerbaïdjan

[Original : anglais]
[5 juillet 2012]

La République d'Azerbaïdjan respecte pleinement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère.

Elle entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales amicales avec la République de Cuba. Elle n'a promulgué ni appliqué contre cette dernière aucune loi ou mesure qui interdirait les relations économiques, commerciales ou financières entre l'Azerbaïdjan et Cuba. Il existe actuellement huit accords de coopération entre les deux républiques. Une commission intergouvernementale bilatérale, créée en vue de développer les relations entre les deux pays, a été créée le 18 octobre 2007. En 2011, la valeur des échanges entre l'Azerbaïdjan et Cuba a atteint 240 000 dollars.

La République d'Azerbaïdjan continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer sa coopération et consolider ses relations amicales avec Cuba.

Bahamas

[Original : anglais]
[9 mai 2012]

Le Commonwealth des Bahamas continue d'entretenir des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Au cours de la période considérée, les Bahamas n'ont promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure à l'encontre de Cuba, qui leur interdirait d'entretenir des relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

À cet égard, les Bahamas rappellent et réaffirment la position d'organes régionaux et interrégionaux tels que la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et le Mouvement des pays non alignés, dont elles sont membres.

Bangladesh

[Original : anglais]
[27 juin 2012]

Le Gouvernement bangladais n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 66/6 de l'Assemblée générale. Il n'a cessé de soutenir cette résolution à l'Assemblée et a toujours voté en sa faveur.

Barbade

[Original : anglais]
[31 mai 2012]

Le Gouvernement barbadien n'a adopté aucune loi restreignant la liberté de commerce et de navigation avec Cuba et a toujours voté en faveur des résolutions soulignant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, depuis que l'Assemblée générale a été saisie de cette question pour la première fois à sa quarante-sixième session, en 1991.

Bélarus

[Original : russe]
[22 mai 2012]

La République du Bélarus a souligné avec constance qu'il était inadmissible de recourir à des mesures économiques coercitives, et elle considère que les sanctions économiques sont un moyen d'exercer une pression politique sur un État souverain.

La République du Bélarus condamne catégoriquement l'application de sanctions économiques contre Cuba par les États-Unis, qui constituent des entraves artificielles au commerce. Ces mesures non autorisées adoptées par les États-Unis contre Cuba sont d'autant plus inadmissibles qu'elles sont prises par un pays développé à l'encontre d'un pays en développement, ce qui est contraire aux normes du droit international et aux objectifs de développement arrêtés au niveau international, qui stipulent que les pays développés s'engagent à fournir une aide financière et économique aux pays en développement et à favoriser leur développement.

Exercer des pressions ne fait pas avancer les choses, bien au contraire. La République du Bélarus appelle à dialoguer sur un pied d'égalité et dans le respect mutuel pour aider à régler tout nouveau conflit.

En n'agissant pas de manière appropriée pour répondre à ces mesures arbitraires prises par les États-Unis, l'Organisation des Nations Unies autorise ce pays à étendre sa politique de sanctions économiques à d'autres États en engageant plusieurs pays occidentaux à recourir à cette pratique néfaste en vue de soumettre économiquement des États indépendants pour servir leurs propres ambitions politiques.

La République du Bélarus, comme Cuba, a subi et continue de subir les conséquences négatives des sanctions économiques qui lui ont été imposées par les

États-Unis et l'Union européenne et qui visent principalement à porter atteinte aux droits de ses simples citoyens.

Face à un diktat politique, il est essentiel de renforcer le suivi de l'application, y compris par l'ONU, de la résolution intitulée « Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales » qui a été présentée par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés et adoptée par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme.

Afin de lutter efficacement contre l'imposition de sanctions économiques à des États par d'autres, la République du Bélarus pense qu'il est essentiel que l'ONU envisage de créer un mécanisme efficace afin de contrôler les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales. Le Bélarus considère, en particulier, qu'il serait souhaitable d'établir une procédure spéciale du Conseil des droits de l'homme en la matière.

Belize

[Original : anglais]

[4 juin 2012]

Le Belize réaffirme son plein attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, lesquels constituent également des principes fondamentaux du droit international.

En stricte conformité avec la Charte et le droit international, le Belize a toujours appuyé les résolutions sur l'embargo imposé à Cuba et s'y est pleinement conformé, rejetant l'application extraterritoriale des lois et mesures s'y rapportant. La tentative actuelle visant à isoler Cuba au mépris de la résolution adoptée chaque année avec le très large soutien des États Membres de l'ONU représente une indéniable atteinte au multilatéralisme et bafoue la volonté politique d'une grande majorité des membres de la communauté internationale.

Le Belize et Cuba continuent d'entretenir un partenariat constructif et mutuellement fructueux qui apporte des bénéfices concrets à nos deux peuples. Notre engagement est encore renforcé par la coopération régionale entre la Communauté des Caraïbes et Cuba.

Bénin

[Original : français]

[27 juin 2012]

Le Gouvernement de la République du Bénin souscrit pleinement à la résolution 66/6 et considère que les mesures unilatérales imposées contre Cuba doivent être levées sans condition pour permettre au peuple cubain de s'épanouir et de mieux participer au développement de son pays et à la coopération internationale.

Conformément à l'esprit de cette résolution, le Bénin maintient avec Cuba des relations amicales qui ont été marquées cette année, entre autres, par la visite à Cuba du Président de l'Assemblée nationale du Bénin accompagné d'une délégation de parlementaires, qui a permis de renforcer le dialogue politique entre les deux pays.

Bolivie (État plurinational de)

[Original : espagnol]

[8 juin 2012]

Paragraphe 2 de la résolution 66/6

Le Gouvernement bolivien rejette fermement l'application par tout État ou groupe d'États de lois, règles, règlements et actes unilatéraux destinés à imposer à tout autre État un blocus économique, commercial et financier, de même que l'utilisation contre celui-ci de mesures unilatérales de coercition, de diffamation et de désinformation.

En vertu des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux soulignés dans la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, l'État plurinational de Bolivie réaffirme qu'il condamne de la manière la plus énergique les politiques de blocus et de guerre économique imposées au peuple cubain par le Gouvernement des États-Unis, qui depuis plus d'un demi-siècle touchent directement les membres les plus vulnérables de la société en particulier.

Pour le Gouvernement bolivien, le blocus imposé à Cuba par les États-Unis constitue une violation des buts, des principes, des objectifs et de l'esprit de la Charte des Nations Unies et de la Charte démocratique interaméricaine, ainsi que des principes fondamentaux du droit international. Il a des conséquences pour le peuple cubain ainsi que pour le peuple américain et tous les pays et peuples du monde.

Le blocus fait notamment fi du principe de la souveraineté des nations en ceci qu'il viole le territoire d'un autre État. Au regard du droit international public, le fait que le Gouvernement des États-Unis étende la portée de ses lois à un pays étranger est contraire à tous les principes du droit international public et en particulier à ceux de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État étranger, et s'oppose au plein exercice par le peuple cubain de son droit à la souveraineté, à l'autodétermination et au développement.

Par ailleurs, la Bolivie réaffirme le principe fondamental établi par les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), selon lequel toute loi étrangère qui porte directement ou indirectement atteinte au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et viole leur souveraineté, doit être rejetée. À cet égard, la décision arbitraire des États-Unis de ne pas respecter leurs obligations compromet l'équité et l'équilibre entre droits et obligations qui est au fondement de tout le système juridique actuel, et viole la confiance placée par tous les États Membres dans les accords conclus sous l'égide de l'OMC.

L'appui international massif dont Cuba a bénéficié ces 20 dernières années face aux mesures injustes imposées par le Gouvernement des États-Unis témoigne de la sympathie croissante que suscitent la lutte et la résistance du peuple cubain et

se concrétise explicitement au niveau international par l'appui apporté à Cuba dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui confirment de manière irréfutable le rejet quasi unanime de cette politique unilatérale en contradiction avec le droit international par la communauté internationale.

L'État plurinational de Bolivie est donc solidaire de la lutte que mène Cuba au niveau international et exprime son plein appui à ce pays. Il souscrit par conséquent à la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, qui traduit l'attachement de la communauté internationale à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme ainsi que son rejet de ce type de mesures unilatérales. La Bolivie exprime aussi son attachement au principe de l'égalité souveraine de tous les États et affirme que le plein respect de ce principe doit prévaloir dans tout différend entre États, qu'il soit de nature économique, politique ou autres.

Le Gouvernement bolivien a adopté un nouveau type de coopération et de complémentarité économique entre les pays, fondé sur les principes de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique-Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP).

Les relations bilatérales entre la Bolivie et Cuba sont ainsi guidées par l'esprit d'unité et de justice au bénéfice de leurs citoyens, et visent à renforcer la coopération et les échanges entre les deux pays et à améliorer leur intégration dans l'économie internationale. Le premier Protocole additionnel à l'Accord sur la complémentarité économique n° 47, signé le 4 février 2009, demeure ainsi en vigueur et est pleinement appliqué, confirmant la volonté de renforcer le rapprochement entre les deux gouvernements et peuples, y compris de faciliter l'accès au marché et la libéralisation totale d'un commerce que nous voulons équitable pour les deux peuples.

L'État plurinational de Bolivie remercie Cuba de la coopération qu'elle apporte au peuple bolivien compte tenu des répercussions économiques importantes du blocus. Cette coopération peut se résumer en quelques chiffres : la brigade médicale cubaine est présente dans les neuf départements boliviens. Elle est déployée dans 79 provinces sur 112 (soit 70,5 %), et dans 151 des 337 municipalités (soit 44,8 %); 22,3 % de la population bolivienne vit dans ces régions.

Au cours des six dernières années, cette brigade médicale a donné 52 368 211 consultations gratuites et sauvé 54 610 vies. Dans le cadre de l'opération Milagro (Miracle), elle a également opéré des yeux à titre gratuit, 624 741 Boliviens et Boliviennes de toutes origines et conditions sociales, leur rendant la vue ou l'améliorant. Cet important projet de soins ophtalmologiques n'a pas bénéficié qu'au seul peuple bolivien mais aussi aux populations des pays voisins.

Cuba coopère en outre avec la Bolivie à la formation des ressources humaines au moyen d'un programme grâce auquel le nombre de bourses accordées à des étudiants boliviens pauvres d'origine rurale ou indienne a été multiplié dans le cadre de nouveaux projets récemment lancés, qui sont venus s'ajouter aux activités de coopération déjà existantes. Aujourd'hui, on compte plus de 5 800 étudiants boursiers boliviens à Cuba qui se spécialisent dans différentes disciplines, dont une majorité en médecine et 10 % dans d'autres domaines. Certains d'entre eux sont déjà revenus en Bolivie achever leurs études de médecine et s'installer dans leur pays d'origine.

En outre, en mars 2012, 150 502 personnes avaient bénéficié du programme national de postalphabétisation, intitulé « Oui, je peux continuer », qui a été mis en œuvre dans les 112 provinces et 336 municipalités du pays.

C'est pourquoi la Bolivie ne cesse de réaffirmer que, depuis l'élection du Président américain Barack Obama, un nombre croissant de présidents, d'organisations, d'institutions et de personnalités internationales ont demandé qu'il soit mis définitivement fin aux mesures coercitives unilatérales prises contre le peuple cubain. L'État plurinational de Bolivie s'est joint avec force à cet appel, dans l'espoir que triomphe la rationalité, le respect du droit de chaque peuple à choisir et mettre en œuvre librement le modèle économique et politique qui lui convient le mieux, sans subir de pressions extérieures et à l'abri de toute politique ou loi qui ne respecterait pas les normes juridiques internationales et porterait atteinte aux droits fondamentaux de tout un peuple.

Dans les diverses instances internationales dont il fait partie, l'État plurinational de Bolivie s'est prononcé sans réserve contre le blocus que subit Cuba, notamment lors du onzième Sommet des présidents des pays membres de l'ALBA-TCP, qui s'est tenu au Venezuela le 3 avril 2011, au cours duquel il a condamné dans les termes les plus forts le blocus américain contre Cuba et demandé qu'il y soit mis fin immédiatement et unilatéralement.

En outre, lors de la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Bali du 23 au 27 mai 2011, et de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, la Bolivie a rejeté sans détour l'application par tout pays, à l'encontre de tout autre, de toute mesure unilatérale contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international, notamment le blocus appliqué par les États-Unis à l'encontre de Cuba. Le Président de l'État plurinational de Bolivie, Evo Morales Ayma, en réaffirmant fermement sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains dans ce juste combat, dans le cadre de la trente-neuvième Assemblée générale de l'Organisation des États américains, qui s'est tenue à San Pedro Sula (Honduras) les 2 et 3 juin 2009, a négocié l'abrogation de la décision prise en 1962 d'exclure Cuba du système interaméricain, ce qui augure bien de l'intention des États-Unis de procéder à des changements dans ses relations avec l'Amérique latine et les Caraïbes, d'autant plus après que des hauts responsables américains ont déclaré que la politique d'isolement de certains pays de la région avait abouti à des résultats plutôt contre-productifs.

Compte tenu de ce qui précède, l'État plurinational de Bolivie réaffirme qu'il continue d'être en faveur de l'adoption d'une nouvelle résolution soulignant qu'il faut lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui contribuera dans une large mesure à renforcer et appuyer l'appel lancé par la communauté internationale pour que les États-Unis s'acheminent vers l'élimination définitive de cette politique injuste et illégale à l'encontre du peuple cubain. L'État plurinational de Bolivie déclare donc fermement que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis doit cesser sans condition, unilatéralement et immédiatement.

Paragraphe 3 de la résolution 66/6

Le Gouvernement bolivien n'a pas adopté de lois ou de mesures contraires à l'esprit de la résolution 66/6, et déplore que d'autres États se soient livrés à cette pratique illégale, nuisible, inhumaine et contraire au droit international.

Paragraphe 4 de la résolution 66/6

Le Gouvernement bolivien a demandé au Secrétaire général de l'ONU, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 66/6, de continuer à informer les États Membres et les organes compétents des incidences néfastes des politiques et pratiques menées par le Gouvernement des États-Unis dans le cadre du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, pays souverain, et qui portent également atteinte à la souveraineté d'autres États du système des Nations Unies.

Bosnie-Herzégovine

[Original : anglais]

[28 mai 2012]

La Bosnie-Herzégovine vote traditionnellement en faveur de la résolution 66/6. Ni elle-même ni ses institutions n'imposent à Cuba d'embargo économique, commercial ou financier.

Botswana

[Original : anglais]

[17 avril 2012]

La République du Botswana n'a jamais adopté ni appliqué de loi ou mesure du type visé dans la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, et n'a pas l'intention de le faire. Ainsi qu'en témoigne son vote sur cette résolution, le Botswana est opposé à ce que de telles mesures extraterritoriales continuent d'être adoptées et appliquées et, à cet égard, il est favorable à la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Brésil

[Original : anglais]

[4 juin 2012]

Le Brésil réitère sa ferme opposition à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, à l'application extraterritoriale de lois nationales sur le commerce et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires.

Conformément aux dispositions des résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 63/7, 64/6, 65/6 et 66/6, le Brésil n'a ni adopté ni appliqué de loi, règlement ou mesure ayant des effets extraterritoriaux qui pourraient porter atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction ou à la liberté du commerce et de la navigation. Le système juridique brésilien ne reconnaît pas la validité de mesures dont l'application entraîne des effets extraterritoriaux.

Par ailleurs, les gouvernements qui ne respectent pas les dispositions de la résolution 66/6 doivent prendre d'urgence de nouvelles mesures pour éliminer toute pratique commerciale discriminatoire et mettre fin à tout embargo économique, commercial et financier déclaré de manière unilatérale.

Le Gouvernement brésilien est attaché à la diplomatie, au règlement pacifique des différends, à la coopération économique et commerciale et au respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que du droit international.

Non seulement le Gouvernement brésilien s'oppose à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, mais ses relations économiques avec ce pays ne cessent de s'intensifier. Ces relations se fondent sur la conviction que la bonne manière de soutenir Cuba est de l'aider à s'intégrer dans les flux économiques internationaux. Lors de sa visite récente à Cuba, en janvier 2012, la Présidente du Brésil a donné suite à des projets bilatéraux dans les domaines des investissements, du commerce et de l'octroi de financements appuyés par le Gouvernement brésilien.

Le Brésil et tous les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes rejettent le blocus imposé à Cuba, qui nuit gravement au peuple cubain. Cette position a été réaffirmée dans un communiqué spécial de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, adopté lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Caracas en décembre 2011.

Conformément aux dispositions de la résolution 66/6, le Brésil estime qu'il faut de toute urgence mettre un terme à l'adoption et l'application de mesures unilatérales. Outre les conséquences néfastes qu'elles font subir à la population du pays frappé de sanctions, leur caractère extraterritorial contrevient de façon flagrante aux principes fondamentaux du droit international et à la bonne coexistence entre les peuples, qui implique le respect de la souveraineté et de la liberté du commerce et de la navigation.

Sanctions et embargos nuisent aux populations des pays concernés, en particulier aux plus pauvres, et elles n'ont eu que de maigres effets sur la réalisation des objectifs qui auraient pu justifier leur mise en place.

La levée de l'embargo fait, à l'ONU, l'objet d'un soutien de plus en plus large, notamment en raison de son caractère contestable au regard des principes du droit international et des règles du système commercial multilatéral. L'intensification sans condition des relations économiques avec Cuba est la voie à suivre pour tous les pays qui souhaitent soutenir le développement de l'île.

Burkina Faso

[Original : français]
[3 mai 2012]

Le Burkina Faso est un pays épris de paix et de justice qui adhère pleinement aux principes et à la Charte des Nations Unies. Il a toujours rejeté toute forme d'unilatéralisme qui mettrait en cause la liberté et la souveraineté des États.

Ayant toujours foi en la vertu du dialogue, qu'il a toujours prôné comme solution aux désaccords entre États, le Burkina Faso croit fermement que les échanges entre États, aux plans tant économique que commercial et culturel, sont de

nature à favoriser l'épanouissement de leurs peuples respectifs et à aplanir leurs divergences.

C'est du reste pourquoi le Burkina Faso a toujours milité en faveur du raffermissement des relations de coopération qui l'unissent aux autres peuples du monde, en particulier le peuple de Cuba.

Il demeure de ce fait convaincu que, dans un monde de plus en plus globalisé, frappé par la crise économique et financière internationale, le maintien de l'isolement économique, commercial et financier d'un État ne saurait être une solution indiquée pour le règlement de différends. C'est pourquoi il réitère son appel concernant la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Il invite instamment les deux parties à privilégier la voie du dialogue pour le règlement pacifique de leur différend, au besoin en ayant recours aux instances juridiques internationales.

Conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation, le Burkina Faso n'a ni adopté ni appliqué de lois ou mesures du type de celles visées dans le préambule de la résolution 66/6 datée du 25 octobre 2011.

Burundi

[Original : français]
[4 mai 2012]

Le Gouvernement du Burundi a toujours été opposé à cet embargo.

Cambodge

[Original : anglais]
[25 avril 2012]

Le Gouvernement du Royaume du Cambodge estime que la prolongation de l'embargo a causé trop de souffrances au peuple cubain innocent. Cet embargo illégal constitue une violation manifeste des droits de l'homme et du droit du peuple cubain à l'autodétermination. Par conséquent, il est maintenant temps de mettre fin à toutes les sanctions injustes imposées à Cuba.

À cet égard, le Gouvernement cambodgien souhaite inviter tous les États Membres à respecter la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Cameroun

[Original : français]
[19 juin 2012]

Le Cameroun est attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En application des dispositions de la résolution 66/6 et des résolutions précédentes sur ce sujet, et conformément aux principes susmentionnés, le Cameroun n'a jamais adopté de mesures législatives ou autres en vue de renforcer ou d'élargir le blocus imposé à Cuba.

Le Cameroun, qui a toujours voté en faveur de la levée de cet embargo, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec Cuba.

Cap-Vert

[Original : anglais]
[24 mai 2012]

En vertu des principes consacrés par sa Constitution nationale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République du Cap-Vert n'a jamais adopté ou appliqué de loi ou de mesure du type de celles visées au préambule de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Chili

[Original : anglais]
[10 mai 2012]

Le Chili tient à réaffirmer son appui à la résolution 66/6, car l'embargo constitue une violation de la loi et des principes internationaux, notamment ceux d'égalité des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation.

Chine

[Original : chinois]
[23 mai 2012]

Depuis 20 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution appelant à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et exhortant tous les pays à se conformer à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, et à abroger ou annuler les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Malheureusement, les années passent sans que ces résolutions soient véritablement appliquées, et l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est toujours en place. Il s'agit là d'une grave violation des buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes des Nations Unies, qui entraîne en outre des pertes économiques et financières considérables pour Cuba. Cet embargo fait obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, porte atteinte à son droit de vivre et

de se développer et empêche Cuba d'entretenir des relations économiques, commerciales et financières normales avec les autres pays. Alors même que la communauté internationale est durement frappée par une série de crises survenue dans les domaines financier, alimentaire et énergétique, auxquelles s'ajoute le problème des changements climatiques, l'embargo et les sanctions imposées à Cuba sont plus que jamais déraisonnables.

Le Gouvernement chinois a toujours affirmé que la communauté internationale devrait fonder le développement des relations mutuelles sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, respecter le droit de tous les pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur voie de développement, et s'opposer à l'imposition unilatérale de sanctions militaires, politiques, économiques ou autres. Pour sa part, la Chine a toujours strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes des Nations Unies. Actuellement, la Chine et Cuba entretiennent des relations économiques et commerciales normales, procèdent à des échanges de main-d'œuvre et ne cessent d'intensifier leur coopération amicale et mutuellement avantageuse dans de nombreux domaines. Cette manière de procéder est à la fois conforme aux aspirations des peuples chinois et cubain et propice au développement économique et social de Cuba.

Dans le monde d'aujourd'hui, le dialogue, la communication et la coexistence harmonieuse sont désormais des éléments clefs des relations internationales, et l'on observe une évolution irréversible vers la communication et la coopération sur un pied d'égalité entre tous les pays. Lorsque des différends surviennent entre des États, il n'est pas de meilleur moyen de les régler que par un dialogue ouvert et des consultations amicales. La Chine espère que les États-Unis, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et les résolutions des Nations Unies, mettront un terme dans les plus brefs délais à l'embargo qu'ils ont imposé à Cuba, et que les relations entre les deux pays continueront de s'améliorer, ce qui favorisera la stabilité et le développement de toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Colombie

[Original : espagnol]
[6 juin 2012]

Le 25 octobre 2011, la Colombie a voté pour le projet de résolution A/66/L.4, ainsi qu'elle l'avait fait pour les résolutions précédentes sur la question.

Conformément à ces résolutions et aux principes énoncés par la Charte des Nations Unies, la Colombie n'a pas adopté ni appliqué de lois ou mesures unilatérales dirigées contre Cuba ou un autre État Membre. Cela est conforme, par ailleurs, à sa politique de respect du droit international et à son attachement aux principes de l'indépendance politique, de l'autodétermination des peuples, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

De même, la Colombie appuie le principe selon lequel chaque État est libre d'élaborer ses propres politiques internes et considère qu'il y a lieu de mettre fin à toutes mesures entravant le développement économique et commercial d'un pays et le bien-être de sa population.

La Colombie juge indispensable que les États Membres continuent de mettre en place des relations de coopération et d'amitié fondées sur le multilatéralisme et le respect du principe de l'égalité souveraine des États et des autres dispositions du Chapitre I de la Charte des Nations Unies.

Comores

[Original : anglais]
[30 avril 2012]

Réaffirmant son respect des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies, l'Union des Comores n'a pas adopté ni appliqué de loi ou de règlement dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États.

Congo

[Original : français]
[30 mai 2012]

En considération des dispositions contenues dans ladite résolution, la République du Congo, consciente des excellentes relations qu'elle entretient avec la République de Cuba, a toujours voté en faveur des mesures qui recommandent la levée de ce blocus qu'elle considère comme un acte unilatéral et discriminatoire, contraire à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international.

Eu égard à ce qui précède, la République du Congo désapprouve et rejette le caractère extraterritorial de ce blocus ainsi que toutes les décisions qui ne font qu'aggraver les souffrances du peuple cubain.

Costa Rica

[Original : espagnol]
[1^{er} juin 2012]

Suivant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Costa Rica a appuyé la résolution 66/6 à l'Assemblée générale, ainsi que les résolutions précédentes concernant la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba, notamment par la loi Helms-Burton, estimant qu'il s'agit d'une mesure unilatérale qui fait obstacle au commerce international et qui a également des incidences sur des pays tiers.

Le Costa Rica croit fermement que les différends entre pays doivent être résolus exclusivement par la voie du dialogue et des mécanismes multilatéraux et rejette catégoriquement toute mesure unilatérale imposée à un pays par un autre. Il a affirmé à plusieurs reprises qu'une sanction politique, économique ou militaire ne peut être imposée à l'encontre d'un État qu'en application d'une résolution ou d'une décision du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

S'il n'a pris aucune mesure pour mettre en œuvre la résolution 66/6, dont l'application n'exige d'ailleurs aucune action particulière, le Costa Rica a toujours affirmé, dans le cadre de ses échanges avec la communauté internationale, qu'il était

nécessaire de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba qui, après plusieurs décennies d'application, semble nuire avant tout à la population cubaine.

Ayant défendu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Costa Rica réprouve tout type de mesure ayant des incidences néfastes sur la population civile. Il estime néanmoins que les autorités cubaines doivent impérativement favoriser le dialogue interne et la transition vers un régime réellement démocratique et pluraliste respectant pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Côte d'Ivoire

[Original : anglais]
[16 avril 2012]

Le Gouvernement ivoirien n'a jamais adopté de mesures économiques ou commerciales compromettant la liberté du commerce international. Fidèle à la politique d'ouverture et de dialogue qu'il mène pour régler les différends entre individus et États, il a voté pour toutes les résolutions précédentes sur la question. La Côte d'Ivoire continuera de travailler en ce sens pour parvenir à la pleine mise en œuvre de ces résolutions concernant le blocus, qui continue de peser sur Cuba et le peuple cubain.

Croatie

[Original : anglais]
[20 juin 2012]

Guidée par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, la République de Croatie applique pleinement les dispositions de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Cuba

[Original : espagnol]
[5 juillet 2012]

« Les sanctions juridiques que nous avons imposées reflètent nos principaux intérêts en matière de sécurité nationale et de politique étrangère, et le Bureau de contrôle des avoirs étrangers s'attache à les appliquer dans leur intégralité. Cette déclaration historique devrait servir d'avertissement à quiconque envisage de tenter d'échapper aux interdictions édictées par les États-Unis. »

Adam Szubin, Directeur du Bureau de contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, juin 2012.

Introduction

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a commencé à s'appliquer dès le triomphe de la révolution cubaine en 1959, et n'a cessé au fil des ans de s'institutionnaliser et de se raffiner

par le biais de décrets présidentiels et de mesures législatives qui l'ont progressivement étendu et durci.

Depuis lors, la politique d'étranglement économique que constitue le blocus ne s'est jamais relâchée, ce qui témoigne à l'évidence de l'obsession des gouvernements des États-Unis qui se sont succédés de détruire le système politique, économique et social que s'est choisi le peuple cubain dans l'exercice de ses droits à l'autodétermination et à la souveraineté. Pendant toutes ces années, les mécanismes politiques, juridiques et administratifs de cette politique se sont intensifiés et renforcés dans le but d'en accroître l'efficacité.

L'échafaudage sur lequel repose le blocus constitue un acte de génocide aux termes de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, de 1948, ainsi qu'un acte de guerre économique selon les dispositions de la Déclaration relative au droit de la guerre maritime, adoptée par la Conférence navale de Londres en 1909. Comme on peut le voir en consultant les sites Web des Ministères des finances et du commerce des États-Unis, le blocus contre Cuba demeure le système de sanctions unilatérales le plus injuste, généralisé, strict et prolongé de tous les systèmes jamais appliqués à un pays.

L'application stricte et agressive des lois et règlements instaurant le blocus continue d'empêcher Cuba d'exporter librement des biens et des services vers les États-Unis ou d'en importer à partir de ce pays, d'utiliser le dollar des États-Unis dans ses transactions financières internationales ou d'ouvrir des comptes dans cette devise dans les banques de pays tiers. Par ailleurs, on refuse à ce titre à Cuba l'accès aux crédits des banques aux États-Unis, de leurs filiales dans des pays tiers et d'institutions internationales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou la Banque interaméricaine de développement.

Au cours de l'année écoulée, la traque des opérations financières internationales de Cuba a été l'un des traits les plus marquants du blocus. Selon le rapport annuel publié par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Ministère des finances des États-Unis, le montant des fonds cubains gelés par les États-Unis à la fin de 2011 s'élevait à 245 millions de dollars des États-Unis¹, mesure qui entrave le développement économique, social, scientifique et technique de Cuba.

Au mépris de la volonté de la communauté internationale et de l'Assemblée générale, exprimée dans les 20 résolutions que celle-ci a adoptées pour tenter de mettre fin à cette politique, le Gouvernement des États-Unis continue d'affirmer qu'il maintiendra le blocus comme « moyen de pression » et n'a aucune intention de modifier sa politique envers Cuba.

Les pertes économiques occasionnées au peuple cubain par l'application du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis jusqu'en décembre 2011 s'élèvent, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à l'or sur le marché financier international, à 1 066 milliards de dollars. Évaluées avec la plus grande prudence et aux taux actuels, elles s'élèvent à plus de 108 milliards de dollars.

Bien qu'il n'ait pas atteint ses objectifs, le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis demeure le principal obstacle empêchant Cuba de tirer pleinement parti de son potentiel économique et social.

¹ Tous les chiffres indiqués en dollars se réfèrent aux dollars des États-Unis d'Amérique.

Chapitre 1

Poursuite du blocus économique, commercial et financier contre Cuba

En septembre 2011, pour la troisième année consécutive, le Président Obama a prorogé la loi sur le commerce avec l'ennemi, qui non seulement fonde l'application des mesures extrêmes du blocus, mais habilite également le Président à imposer d'autres lois et dispositions connexes.

Outre l'injuste traque des opérations financières cubaines consécutive au blocus, le Gouvernement des États-Unis maintient illicitement Cuba sur la liste des pays qui appuieraient le terrorisme et se fonde sur cette liste pour imposer des mesures supplémentaires afin de resserrer le contrôle des opérations bancaires et financières de Cuba et de faire encore davantage obstacle à celles-ci. L'inscription de Cuba sur cette liste ne se justifie en rien. Loin d'être un pays terroriste ou appuyant le terrorisme, Cuba est, au contraire, la victime, depuis toujours, du terrorisme commis depuis le territoire des États-Unis. Ce procédé ne vise qu'à tenter de justifier l'imposition de sanctions illégales contre Cuba que la communauté internationale rejette.

C'est au cours de la période considérée qu'a été imposée la plus lourde amende jamais enregistrée à une banque étrangère pour avoir entretenu des relations commerciales avec Cuba. La banque néerlandaise ING a été contrainte de déboursier 619 millions de dollars pour avoir effectué des transactions financières avec Cuba et d'autres pays. Selon les propos d'Adam Szubin, Directeur du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, la banque ING se serait servie de filiales américaines pour effectuer ces transactions entre 2002 et 2007 et pour échapper aux mesures de contrôle imposées par les États-Unis :

[N]os lois sur les sanctions sont le reflet de nos intérêts fondamentaux en matière de sécurité nationale et de politique étrangère et le Bureau du contrôle des avoirs étrangers les applique à la lettre. Cette décision historique devrait servir d'avertissement clair à quiconque envisagerait de contourner à son avantage les sanctions imposées par les États-Unis.

1.1 Principales mesures adoptées et propositions faites par le Gouvernement des États-Unis attestant de sa volonté de maintenir et de durcir le blocus

Le 7 avril 2011, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 22 500 dollars à la compagnie d'assurances Metlife de New York pour avoir émis un chèque à l'ordre d'un national cubain.

Le 26 mai 2011, la représentante du Parti républicain pour l'État de Floride et Présidente de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants du Congrès des États-Unis, Ileana Ros-Lehtinen, a présenté le projet de loi H.R.2047, dénommé « loi de 2011 sur la protection du récif corallien dans les Caraïbes », qui propose de modifier la loi Helms-Burton pour interdire tant l'entrée aux États-Unis que les avantages qu'offre la relation avec ce pays à toute personne ou entité étrangère qui contribue à mettre sur pied des programmes de prospection pétrolière dans les zones maritimes proches des côtes cubaines. Ce projet préconise également l'imposition de nouvelles sanctions et interdictions visant à empêcher Cuba d'avoir accès à des ressources pétrolières.

Le 19 juin 2011, le comité organisateur du Colloque international Ernest Hemingway a signalé que le Ministère des finances des États-Unis avait refusé à

14 chercheurs américains, censés participer à la manifestation, l'autorisation de se rendre à Cuba.

Le 20 juin 2011, la chaîne de télévision CBS4 a annoncé que le Ministère des finances avait refusé à l'équipe de football junior de Key West (Floride), invitée à participer aux Jeux nationaux interécoles, l'autorisation de se rendre à Cuba.

Le 19 juillet 2011, Ileana Ros-Lehtinen a adressé à Adam Szubin, Directeur du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, une lettre dans laquelle elle se disait « préoccupée » par les « tentatives de certaines agences de voyages de se soustraire aux lois des États-Unis en faisant la promotion de voyages touristiques à Cuba » et lui demandait quelles mesures le Bureau comptait prendre pour faire obstacle ou mettre fin aux activités desdites agences, parmi lesquelles elle a cité nommément le Monroe Travel Service.

Le 31 juillet 2011, le réseau social Facebook a empêché, pour la deuxième année consécutive, des informaticiens cubains et ressortissants d'autres pays sanctionnés par les États-Unis de participer à un concours mondial de programmation.

Le 1^{er} août 2011, l'agence de voyages de luxe Abercrombie & Kent a suspendu son programme à Cuba, pourtant annoncé le 19 juillet, à la suite de l'avis, publié par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, indiquant que les voyages touristiques ne renaient pas dans le cadre des programmes d'échanges entre les peuples et que « les réglementations comportaient encore de nombreuses restrictions aux déplacements ».

Le 3 octobre 2011, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a imposé une amende de 502 408 dollars à la Flowserve Corporation, entreprise approvisionnant l'industrie pétrolière ayant son siège à Irving (Texas), pour avoir contrevenu, entre 2005 et 2006, au régime de sanctions imposé à Cuba et d'autres pays. L'entreprise a été, de surcroît, condamnée à verser 2,5 millions de dollars au Bureau de l'industrie et de la sécurité du Ministère du commerce des États-Unis pour avoir prétendument porté atteinte à la législation des États-Unis sur l'exportation.

Le 1^{er} décembre 2011, les citoyens des États-Unis Marc Verzani et Adem Arici ont été arrêtés dans leur pays, accusés d'avoir conspiré à l'effet de contrevenir à la loi sur le commerce avec l'ennemi et d'avoir dissimulé des voyages à Cuba. Selon les médias, les intéressés seraient impliqués dans des affaires immobilières à Cuba et pourraient encourir, respectivement, des peines de 25 et 15 ans d'emprisonnement.

Le 23 février 2012, le Président Obama a prorogé les directives concernant l'extension de l'état d'urgence nationale concernant Cuba et l'autorité correspondante sur la réglementation du mouillage et du mouvement des navires, qui interdisent, notamment, l'entrée dans les eaux cubaines d'embarcations de loisirs.

Le 16 mars 2012, l'on a appris que l'entreprise ESCO Corporation, de l'Oregon, faisait l'objet d'une enquête car l'une de ses filiales au Canada aurait utilisé du nickel cubain dans la fabrication de ses produits.

Le 1^{er} mai 2012, le Gouverneur de la Floride, Rick Scott, a signé la loi HB 959, qui interdit au gouvernement de l'État et aux autorités locales de conclure

des contrats d'une valeur supérieure à 1 million de dollars avec des entreprises traitant avec Cuba et d'autres pays.

Le 11 mai 2012, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a mis à jour les directives applicables à la mise en œuvre des réglementations sur les voyages à Cuba. La mesure décrit en termes plus explicites les caractéristiques de la procédure de demande de permis pour les échanges « entre les peuples » et précise les conditions requises dans ce contexte. Cette annonce du Bureau du contrôle des avoirs étrangers semble être une concession aux pressions exercées par les éléments anticubains présents au sein du Congrès, notamment le sénateur Rubio, sur le gouvernement du Président Obama.

Le 14 mai 2012, la Cour suprême a rejeté la demande présentée par l'entreprise cubaine Cubaexport pour qu'elle revienne sur la décision rendue en 2011 par la cour d'appel du district de Columbia, après que le Bureau du contrôle des avoirs étrangers eut refusé à Cubaexport de renouveler le dépôt de la marque Havana Club aux États-Unis.

Le 31 mai 2012, le Secrétaire adjoint du Bureau des affaires publiques du Département d'État des États-Unis, Mike Hammer, a donné sur Twitter une conférence de presse au cours de laquelle il a répondu aux questions sur Cuba posées par la Section des intérêts américains à La Havane, défendant à cette occasion le blocus comme un moyen de pression visant à faire évoluer la situation politique à Cuba.

Comme indiqué plus haut, le Ministère de la justice des États-Unis a annoncé, le 12 juin 2012, la condamnation de la banque néerlandaise ING à une amende de 619 millions de dollars pour avoir contrevenu au régime de sanctions imposé à Cuba et à d'autres pays. La banque ING aurait autorisé plus de 20 000 transactions bancaires avec ces pays, pour un montant supérieur à 2 milliards de dollars, entre le début des années 90 et 2007.

1.2 Portée extraterritoriale du blocus

La politique de l'Administration Obama a été marquée par un durcissement de la dimension extraterritoriale du blocus qui s'illustre encore nettement par les lois Torricelli et Helms-Burton. Il est de notoriété publique que c'est grâce à elles que le Gouvernement des États-Unis s'est arrogé le droit de légiférer à la place d'autres pays au sujet de leurs relations avec Cuba, ainsi que celui de s'ériger en arbitre de la conduite et de l'action d'autres États et de leurs ressortissants qui ne relèvent pas de la compétence des États-Unis.

L'extraterritorialité du blocus et l'application stricte des lois adoptées à cet effet font qu'il est toujours interdit, pendant un délai de 180 jours, aux navires marchands battant pavillon de quelque pays que ce soit qui accosteraient à Cuba de mouiller dans un port des États-Unis.

Par ailleurs, aucune entreprise de quelque pays que ce soit ne peut faire des affaires avec une entreprise cubaine si elle est affiliée à une entreprise américaine ou si elle y détient des intérêts, quelles que soient la relation du pays avec Cuba, la législation en vigueur dans ce pays et les règles du droit international applicables. Les sociétés de pays tiers qui entretiennent des liens commerciaux avec Cuba font l'objet de poursuites, de menaces et de sanctions par les autorités américaines partout dans le monde, quels que soient leur origine et leur patrimoine, et qu'elles entretiennent ou non des liens avec les États-Unis.

De même, la traque des transactions financières cubaines avec les pays tiers s'est aggravée, quelles que soient les relations entre ces pays et Cuba, la devise utilisée et les normes bancaires en vigueur dans ces pays.

L'application extraterritoriale du blocus pèse lourdement sur l'économie cubaine, mais elle porte aussi atteinte aux intérêts et aux droits souverains de pays tiers et alimente constamment les différends commerciaux et financiers.

La dimension extraterritoriale de la politique américaine continue de se caractériser comme suit :

- Il est interdit aux filiales de sociétés américaines dans des pays tiers de faire la moindre transaction avec des sociétés cubaines;
- Il est interdit aux sociétés de pays tiers d'exporter aux États-Unis des produits d'origine cubaine ou des produits fabriqués avec des composants d'origine cubaine;
- Il est interdit aux sociétés de pays tiers de vendre à Cuba des biens ou des services faisant appel à plus de 10 % de composants d'origine américaine, même si leurs propriétaires sont des ressortissants de ces pays;
- Il est interdit aux navires marchands transportant des produits en provenance ou à destination de Cuba d'accoster aux États-Unis, quel que soit le pays dont ils battent pavillon;
- Il est interdit aux banques de pays tiers d'ouvrir des comptes en dollars au nom de personnes morales ou physiques cubaines ou d'effectuer avec elles des transactions financières dans cette devise. Les banques sont passibles de sanctions pénales si elles effectuent des transactions financières qui concernent Cuba, même dans une autre devise que le dollar, et sont menacées de représailles si elles sont soupçonnées de ne pas avoir respecté la législation américaine;
- Les hommes d'affaires de pays tiers qui investissent à Cuba ou y font des affaires sont pénalisés : les États-Unis refusent de leur délivrer, ainsi qu'aux membres de leur famille, un visa d'entrée dans le pays. Ils sont passibles de poursuites aux États-Unis si leurs activités sont liées à des biens faisant l'objet d'une plainte déposée par des citoyens américains ou des personnes nées à Cuba qui auraient acquis la nationalité américaine.

Il existe un nombre incalculable d'exemples récents d'échanges commerciaux entre Cuba et des pays tiers ne relevant pas de la juridiction des États-Unis que les interdictions, les menaces et le chantage du Gouvernement américain ont entravés ou empêchés.

Les exemples ci-après illustrent bien la situation.

Le 17 avril 2011, dans son édition électronique, le quotidien espagnol *El País* a révélé que le Gouvernement américain avait demandé, par l'intermédiaire de la Commission des opérations de bourse, à la banque espagnole BBVA de présenter des explications sur la portée et la nature de ses activités « passées, présentes et futures » à Cuba et de faire état de ses contacts avec les autorités cubaines et ce, après que la banque avait précisé dans son rapport annuel que l'un de ses 100 000 employés vivait à Cuba.

Le 8 mars 2011, l'OFAC a gelé 135 000 dollars de la société Puro Habano y Ron, Ltda de Bogota (Colombie) qui avait acheté des cigares et du rhum à Cuba. Les fonds n'ont pas été débloqués au motif que « les avoirs gelés ne sont dégelés que dans certaines circonstances qui supposent de ne pas entretenir de liens commerciaux avec Cuba ».

Le 28 juillet 2011, le journal allemand *Die Welt* a indiqué que des entreprises allemandes s'étaient vu interdire l'utilisation du service de paiement en ligne PayPal pour l'achat de biens cubains. D'après le porte-parole de PayPal, cette politique s'explique par le fait que le siège de la société est aux États-Unis.

Le 29 juillet 2011, la Représentante Ros-Lehtinen a envoyé une lettre au Secrétaire du Trésor américain, Timothy Geithner, et au Président du Conseil d'administration de la banque néerlandaise ING, Jan Hommen, dans laquelle elle s'inquiétait que la banque ING n'ait pas respecté les lois américaines relatives aux échanges avec Cuba et d'autres pays. Elle y demandait qu'il soit établi si la banque avait enfreint la législation américaine en la matière et priait le Département du Trésor des États-Unis de s'assurer que ING et d'autres entités similaires « répondent de leurs actes »;

Le 16 août 2011, l'OFAC a infligé 374 400 dollars d'amende à l'entreprise française de transports maritimes CMA-CGM pour avoir fourni des services à Cuba et à d'autres pays entre décembre 2004 et avril 2008.

Le 12 septembre 2011, l'organisme américain chargé de la sécurité des transactions financières a ouvert une enquête sur la participation présumée en 1996 de la banque espagnole BBVA à un investissement d'environ 20 millions d'euros visant à créer une société avec la Oficina del Historiador de La Habana (Bureau du patrimoine historique de La Havane).

Le 27 septembre 2011, 34 membres de la Chambre des représentants ont envoyé une lettre au Président de Repsol, Antonio Brufau Niubó, l'engageant, sur un ton menaçant, à renoncer à ses projets d'extraction pétrolière à Cuba. Ils l'ont averti que la société et ses filiales s'exposaient à des poursuites devant la justice civile et pénale américaine, en lui rappelant les graves conséquences que le non-respect de la législation américaine relative aux échanges commerciaux avec Cuba pourrait entraîner pour les personnes physiques ou morales incriminées.

Le 29 novembre 2011, l'OFAC a infligé 175 500 dollars d'amende à la filiale new-yorkaise de la banque allemande Commerzbank pour avoir fait fonction de consultant d'un national cubain et s'en être portée garante dans une affaire de paiement à une société canadienne.

En décembre 2011, le Gouvernement américain a demandé à la société espagnole Telefónica de donner des explications sur ses relations avec Cuba et l'a rappelée à l'ordre comme il l'avait fait les années précédentes. La société a ainsi été contrainte de déclarer n'avoir passé aucun contrat avec Cuba dans l'attente de recevoir l'autorisation des États-Unis.

En décembre 2011, la direction de l'hôtel Hilton à Trinité-et-Tobago, administré par le groupe américain Hilton Worldwide, a reçu pour consigne de ne pas loger les membres de la délégation cubaine qui participaient au Sommet entre Cuba et la Communauté des Caraïbes dont le Président cubain Raúl Castro Ruz assurait la présidence. Le 6 décembre, le groupe a publié un communiqué expliquant

qu'il n'avait pas obtenu de l'OFAC l'autorisation que l'hôtel Hilton de Trinité-et-Tobago accueille le Sommet, si bien que le lieu de réunion a dû être modifié.

Le 27 février 2012, un citoyen danois s'est vu confisquer 137 000 couronnes danoises par le Gouvernement américain, car il avait acheté du tabac cubain en Allemagne.

Le 25 mai 2012, le Bureau de l'industrie et de la sécurité du Ministère du commerce des États-Unis a infligé 1 753 000 dollars d'amende à la filiale panaméenne de la société suédoise Ericsson, premier fabricant mondial de matériel de téléphonie mobile, pour avoir enfreint, entre 2004 et 2007, les lois relatives au blocus.

L'entreprise cubaine Labiofam a eu des problèmes pour importer une souche de lactobacilles pour la Société nationale de protection de la flore et de la faune (Empresa Nacional para la Protección de la Flora y la Fauna). Par la suite, le fabricant français, Sorbial, qui commercialisait ce produit, a fait savoir à son partenaire cubain qu'il résiliait leur contrat au motif qu'il avait été racheté par une entreprise américaine.

La société cubaine Quimimport, spécialisée dans l'importation de produits chimiques destinés à la production agricole, a dû annuler l'importation de 458 litres de Sofit CE 300, un herbicide employé dans les rizières, du fait que la société suisse auprès de laquelle elle avait passé commande n'était pas en mesure de lui fournir le produit à cause du blocus. De plus, ne pouvant pas effectuer de transactions en dollars, l'entreprise a accusé des pertes atteignant 222 370 dollars.

1.3 Effets du blocus sur la coopération internationale, y compris sur la coopération avec les organismes multilatéraux

Les effets du blocus imposé sur la coopération internationale, y compris la coopération avec les organismes multilatéraux, se sont aggravés sous l'Administration Obama.

En janvier 2012, le Coordonnateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement a fait savoir que la législation américaine relative au blocus entravait le paiement des activités liées aux projets de coopération avec Cuba.

Comme chacun le sait, c'est en décembre 2010 que ces difficultés ont eu le plus grand retentissement : l'OFAC avait bloqué plus de 4,2 millions de dollars destinés à financer trois projets menés par Cuba en partenariat avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Grâce aux projets mis en place en association avec des organismes multilatéraux, Cuba peut se procurer plusieurs types d'antirétroviraux pour le traitement du VIH/sida, notamment le Ritonavir 100 milligrammes qui est exclusivement fabriqué par les laboratoires Abbott. Dans le cas susmentionné, il a fallu attendre que l'OFAC autorise l'achat du médicament pour des patients cubains, le délai d'octroi de la licence et l'épuisement des stocks faisant que 650 patients pourraient être privés de traitement.

Depuis 2009, dans le cadre du programme de coopération technique entre Cuba et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Cuba cherche à acheter un spectromètre de masse à couplage à plasma inductif, technologie dont

l'efficacité est reconnue sur le plan international pour l'analyse des traces de métaux dans les aliments et les échantillons de l'environnement.

Depuis lors, le Gouvernement américain refuse d'accorder une licence d'achat, ce qui limite la vente de produits cubains sur les marchés, car certains aliments peuvent contenir des résidus chimiques présentant des risques sanitaires. Contrainte de faire analyser à l'étranger les produits de la pêche, Cuba perd 70 000 dollars par an.

L'Institut de recherche fondamentale en agriculture tropicale a enregistré des pertes d'un montant de 14 617 dollars dans deux projets de coopération internationale, les appareils, les pièces, le matériel de refroidissement et les produits et biens consommables ayant dû être achetés dans des pays tiers à un prix 30 % plus élevé.

Les pertes subies au titre de la coopération multilatérale et bilatérale montrent que la politique américaine a des incidences sur tous les domaines de la vie économique et sociale du pays.

Bien que le nombre de visiteurs américains à Cuba et de Cubains aux États-Unis augmente, les autorités américaines continuent de limiter les échanges universitaires, scientifiques, culturels et sportifs entre les deux pays, en s'appuyant sur les dispositions relatives au blocus et en entravant, pour des raisons politiques, les échanges professionnels et la participation à des manifestations à Cuba ou aux États-Unis. À maintes reprises, le Département du Trésor a refusé d'autoriser des spécialistes américains à participer à des manifestations organisées à Cuba.

En mai 2012, le Département d'État a d'ailleurs refusé de délivrer 10 visas à des universitaires et intellectuels cubains qui devaient participer au trentième Congrès international de l'Association des études latino-américaines.

Chapitre 2

Incidences du blocus sur les principaux secteurs de la société

2.1 Incidences sur les secteurs de la santé et de l'alimentation

Santé publique

Entre mai 2011 et avril 2012, les incidences économiques du blocus sur le secteur de la santé ont été estimées à 10 millions de dollars environ, notamment en raison de l'éloignement des marchés et de l'augmentation des prix à l'importation du matériel et des consommables à usage médical ainsi que des médicaments, réactifs, pièces de rechange et équipements.

Bien que les exportations vers Cuba de médicaments, de matériel et d'appareils médicaux soient autorisées par la loi Torricelli (1992) et par la loi sur la réforme des sanctions commerciales et le développement des exportations (2000), d'importantes restrictions subsistent. Les ventes de produits destinés au secteur de la santé ne bénéficient pas de l'exemption de licence (ou licence automatique) accordée pour les produits agricoles par le Ministère du commerce. Elles requièrent l'obtention d'une autorisation spécifique délivrée au cas par cas, pour une durée déterminée et sous condition.

Les produits dont la vente peut être autorisée doivent répondre à des critères de contrôle et de classification définis par la réglementation pour la gestion des

exportations du Ministère du commerce, qui établit des listes de contrôle compte tenu des exigences de sécurité nationale ou des questions liées au secteur de la biotechnologie.

Les autorisations sont accordées sous réserve que le Gouvernement des États-Unis puisse exercer un suivi et vérifier, en procédant à des inspections sur place ou par d'autres moyens, que le produit est bien utilisé aux fins pour lesquelles il a été autorisé. La politique mise en place dans ce secteur interdit la vente de technologie de pointe.

Les importations directes en provenance des États-Unis sont à ce jour presque inexistantes et se composent essentiellement de consommables.

Les cas suivants ne sont que quelques-uns des multiples exemples des effets délétères du blocus économique sur le secteur de la santé :

Le centre de cardiologie pédiatrique de l'hôpital William Soler ne dispose pas, pour traiter ses patients atteints d'insuffisance cardiaque, du Lévosimendan, fabriqué exclusivement par le laboratoire américain Abbott. Il manque également de préparations pour nouveau-nés et nourrissons, ainsi que d'oligo-éléments et de certaines vitamines à usage parentéral eux aussi produits aux États-Unis.

Le centre se voit également dans l'incapacité d'acquérir sur le marché américain les feuillets épidermiques utilisés dans les greffes de tissus cutanés chez les enfants grands brûlés, de sorte qu'il doit se les procurer sur des marchés éloignés, à un coût plus élevé.

Comme l'a dénoncé la Société cubaine de chirurgie plastique et reconstructrice, on déplore également une insuffisance en substituts cutanés temporaires de type Integra (derme artificiel) ou Alloderm (derme humain acellulaire), tous deux de fabrication américaine et utilisés dans le traitement des brûlures étendues des deuxième et troisième degrés.

Le service de chirurgie cardiovasculaire de l'hôpital pédiatrique William Soler reçoit chaque année 100 à 110 nourrissons de moins d'un an. Pour un meilleur pronostic, 90 % de ces enfants doivent se faire poser une voie de nutrition parentérale en amont de l'intervention chirurgicale. Or, Cuba n'a pas accès aux produits de supplémentation alimentaire à usage parentéral produits aux États-Unis, qui sont pourtant les plus adaptés, en termes de qualité, aux besoins de cet hôpital.

La société Medicuba S.A., spécialisée dans l'importation de médicaments, réactifs et équipements médicaux, s'est vue privée de nouveau matériel de gynécologie-obstétrique. Le fournisseur, A/E Panameña, a annulé la commande : l'entreprise ayant été rachetée par une société américaine, toute exportation vers Cuba est devenue impossible.

En apprenant que le client final était Cuba, un intermédiaire canadien a quant à lui annulé un contrat de vente établi avec Medicuba pour l'acquisition de kits de détection ELISA (HIV-1P24 ELISA). Ces kits, fabriqués en Amérique du Nord, permettent de dépister le virus du sida chez les enfants nés de mères séropositives. Les autorités sanitaires cubaines se sont par conséquent vues contraintes de chercher plus loin et d'importer ces kits depuis des marchés bien plus éloignés, à des prix bien plus élevés.

L'Institut de neurologie et de neurochirurgie s'est vu refuser l'achat d'un kit de laboratoire CanAg NSE EIA (réf. 420-10) fabriqué aux États-Unis par la société Fujirebio Diagnostics Inc. Ce kit sert à détecter, dans les sérums et dans le liquide céphalorachidien, l'énolase neurospécifique, une protéine connue comme marqueur diagnostique et pronostique de maladies vasculaires cérébrales de nature ischémique, maladies étroitement liées à la morbidité et à la mortalité à Cuba.

L'Institut de cardiologie et de chirurgie cardiovasculaire a prévu de réaliser en 2012 environ 400 interventions chirurgicales, dont 70 % seront des revascularisations par pontage aorto-coronariens et 30 % des poses de prothèses valvulaires mitrales et aortiques. L'impossibilité pour Cuba de se procurer aux États-Unis les prothèses valvulaires et les stabilisateurs et stimulateurs cardiaques et d'autres articles à la réalisation des interventions susmentionnées a pratiquement fait doubler leur coût, avec toutes les conséquences que cela implique. La fermeture à Cuba de la société Saint-Jude, conséquence directe du blocus, prive le service d'électrophysiologie cardiaque de l'Institut de matériel de cartographie anatomique tridimensionnelle ou bioluminescente de sorte qu'il est incapable de réaliser les ablations d'arythmies complexes. Les patients atteints de ce trouble doivent être envoyés en Europe, ce qui entraîne des risques et des coûts supplémentaires.

Avec environ 18,1 % de plus de 60 ans, Cuba est un des pays les plus « âgés » de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Parmi ces séniors, environ 130 000 personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une forme de démence associée. Or, le traitement de ces patients est rendu difficile par l'impossibilité, pour Cuba, d'acquérir les principaux inhibiteurs de cholinestérases, et notamment l'Aricept® (Donépézil), commercialisé par le laboratoire américain Pfizer. Il en va de même pour les neuroleptiques atypiques dits de nouvelle génération, qui aident à réguler les symptômes psychiques et comportementaux, premières causes de placement des patients en institution.

Par ailleurs, comme il a déjà été signalé dans les rapports antérieurs, Cuba se voit toujours refuser l'achat de nouveaux cytostatiques de production nord-américaine spécifiquement destinés au traitement de certaines pathologies. De même, notre pays est privé d'accès à la littérature médicale, aux sites Internet qui favorisent le libre-échange de l'information et aux logiciels indispensables au travail de modélisation et de simulation scientifiques, dont les techniques avancées de traitement de l'image permettent un meilleur diagnostic.

Alimentation

Le blocus vise essentiellement à imposer des contraintes au secteur de l'alimentation et à lui porter préjudice.

Les pertes enregistrées entre mars 2011 et mars 2012 s'élèvent à environ 131 572 967 dollars et s'expliquent, entre autres facteurs, par l'obligation d'acheter des produits alimentaires sur des marchés lointains, l'augmentation notoire des frais d'assurance et des coûts de fret, et le coût supplémentaire qu'entraîne le stockage des produits.

Bien qu'il soit possible pour Cuba d'importer des produits agricoles et alimentaires des États-Unis, les deux pays n'entretiennent pas de relation commerciale dans ce domaine. La possibilité, très limitée, d'acheter des produits alimentaires américains demeure régie par une réglementation très stricte, elle-

même soumise à un mécanisme de licences complexe qui s'applique tant aux voyages des hommes d'affaires américains qu'à la signature des contrats, au transport et au paiement des transactions. Par ailleurs, l'OFAC (Bureau de contrôle des avoirs étrangers) se réserve le droit d'annuler les licences accordées sans préavis ni justification explicite.

Les pertes subies par la société Alimport sont particulièrement importantes, et peuvent être imputées aux facteurs suivants :

- Du point de vue des créanciers, l'impossibilité pour Cuba d'accéder aux fonds des organismes de crédit américains et d'autres institutions analogues influe résolument sur ce qui est convenu d'appeler le risque souverain. Compte tenu de ce risque, les transactions sont taxées à hauteur de 5 % environ, et les taxes peuvent même dépasser la valeur des frais interbancaires en vigueur sur le marché. On estime que, pour la période à l'examen, cet état de fait a coûté à Cuba près de 46 millions de dollars;
- L'absence de relations entre les banques cubaines et américaines ainsi que le contrôle permanent exercé sur les institutions financières par le Gouvernement américain ont contraint la société Alimport à avoir recours à des intermédiaires, faisant parfois intervenir plus de deux institutions financières. Ces scénarios à répétition ont engendré une perte de liquidités avoisinant les 11 millions de dollars;
- L'impossibilité de régler les paiements aux pays tiers en dollars oblige les banques cubaines à acheter des devises de remboursement, ce qui occasionne des pertes considérables dues aux taux de change et à la grande volatilité des marchés financiers. Ce frein non négligeable, ajouté à la nécessité de trouver des solutions de remplacement pour payer les fournisseurs, a coûté à la société quelque 33 millions de dollars;
- En raison de l'interdiction d'exporter les produits cubains sur le marché américain et des restrictions qui empêchent les bateaux américains de transporter des chargements de Cuba vers d'autres destinations, les navires transportant des produits agricoles américains se voient obligés de naviguer à vide, ce qui entraîne une augmentation du prix des cargaisons. En 2011, cela a coûté à Cuba 3 millions de dollars.

Indépendamment de ce qui précède, les montants élevés des exportations de biens et services qui n'ont pas été réalisées méritent une mention particulière. Le marché américain est l'un des plus importants à l'échelle mondiale pour les sociétés cubaines exportatrices de produits alimentaires et de la pêche. Si le blocus contre Cuba n'existait pas, le marché des États-Unis, de par sa situation géographique, serait naturellement celui vers lequel Cuba exporterait ses produits, ce qui rapporterait à l'État plus de 122 millions de dollars, selon les calculs effectués par les sociétés exportatrices cubaines.

L'un des exemples les plus frappants est celui du rhum, étant donné que les États-Unis achètent 40 % de la production mondiale. L'interdiction d'accéder à ce marché représente un manque à gagner de plus de 100 millions de dollars en chiffres bruts pour l'industrie du rhum cubaine.

De même, la totalité des exportations de la société cubaine Caribex, et plus particulièrement les exportations de queues de langoustes et de crevettes, auraient

pu être destinées au marché américain. En raison du blocus, les exportations cubaines de ces produits sont soumises au paiement de droits de douane élevés sur les autres marchés (alors qu'elles sont exemptes de droits de douane sur le marché américain), à des coûts de transport élevés liés aux risques que suppose le transport de marchandises au long cours et à des taux de change coûteux vu qu'il est interdit d'utiliser le dollar des États-Unis pour les transactions.

De plus, l'éloignement des marchés pour l'importation de produits destinés à l'industrie alimentaire cubaine, tels que le malt, le houblon et les pulpes servant à fabriquer des aliments pour enfants, ou de produits destinés à l'emballage et à la conservation, a occasionné des pertes supérieures à un million de dollars faute de pouvoir se les procurer sur un marché plus proche.

2.2 Éducation, culture et sport

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour garantir la gratuité de l'éducation, de la culture et du sport pour tous, les effets du blocus entraînent des insuffisances qui nuisent quotidiennement au développement de ces secteurs.

Cuba n'a toujours pas accès au marché américain pour l'achat de fournitures scolaires et de matériel essentiel et l'échange d'informations scientifique, culturelle et sportive.

Pour importer d'Asie une large gamme de produits destinés à l'éducation, la société Consumimport a dû utiliser 239 conteneurs de 20 EVP/TEU et 285 de 40 EVP/TEU qui ont coûté 812 767 dollars de plus que ce qu'aurait coûté le transport depuis les États-Unis. À ce montant s'ajoutent 47 996 dollars en raison de l'impossibilité d'utiliser le dollar des États-Unis, ce qui représente une somme totale de 863 023 dollars qui aurait pu servir à l'achat de 14 millions de crayons ou de 25 millions de crayons semi-finis.

On trouvera ci-après d'autres exemples des conséquences du blocus sur le secteur de l'éducation, de la culture et du sport :

En septembre 2011, l'OFAC a saisi la somme de 1 409,85 dollars qu'un citoyen espagnol avait virée pour s'acquitter du paiement trimestriel des frais de scolarité de ses deux enfants, élèves à l'École française de La Havane.

Le 21 mars 2012, le Département du Trésor des États-Unis a refusé que le professeur Alan Hoffman, de l'Université de Washington, se rende à Cuba pour y donner un cours sur les biomatériaux. Ce dernier devait participer au troisième Séminaire international sur les biomatériaux organisé sous les auspices de la chaire UNESCO sur les biomatériaux de l'Université de La Havane, du Centre de biomatériaux (Biomat-Cuba) et du Conseil supérieur de recherche scientifique espagnol.

Le Fonds cubain des biens culturels, une société cubaine chargée d'importer du matériel de base, des accessoires, des outils et des fournitures pour arts plastiques, ne peut se fournir aux États-Unis. Il doit donc se diriger vers des marchés éloignés, ce qui alourdit ses coûts. C'est le cas, notamment, pour l'achat de peaux destinées à l'artisanat.

Les instituts culturels, les instituts de recherche et les centres universitaires américains ont l'interdiction d'acquérir des ouvrages cubains pour enrichir leur

fonds. En 2011, lors de la vingt-cinquième Foire internationale du livre de Guadalajara, au Mexique, les organisateurs ont dû avertir les bibliothécaires et distributeurs américains qu'ils ne devaient pas acheter de livres cubains en raison du blocus contre Cuba. De même, Cuba n'a pas eu l'autorisation d'acheter des ouvrages américains contemporains.

Par ailleurs, les sportifs cubains de haut niveau, qui se préparent pour les Jeux olympiques de 2012, ont dû, dans certains cas, se passer de matériel professionnel fabriqué en grande partie par des entreprises américaines. Dans d'autres, ils ont fait appel aux marchés éloignés pour se procurer ce matériel à des prix bien plus élevés.

Le Colisée de la cité des sports, emblème du sport cubain, n'a pas pu acheter le système de climatisation nécessaire à son fonctionnement, car les principaux fabricants et fournisseurs sont américains. Cela a représenté des pertes d'un montant de 550 000 dollars.

Chapitre 3

Incidences sur le secteur extérieur de l'économie

3.1 Incidences sur le commerce extérieur

Cuba est un petit pays en développement dont l'économie dépend, en grande partie, du commerce extérieur, des technologies, des capitaux étrangers, du crédit, des investissements et de la coopération internationale.

La crise économique et financière actuelle a des effets particulièrement néfastes sur le commerce, l'investissement étranger et la coopération internationale. Ces effets se font encore plus sentir à Cuba en raison du blocus.

Au cours de la période à l'examen, les pertes occasionnées par le blocus sur le commerce extérieur s'élèvent à 3 553 602 645 dollars.

En comparaison avec la période 2010-2011, où les pertes totales ont atteint 3 095 274 058 dollars, on observe une augmentation d'environ 15 %. Ces pertes ont surtout touché le secteur des exportations de biens et services, où l'augmentation a été de plus de 20 %. Les pertes engendrées par les restrictions imposées aux voyageurs américains voulant se rendre à Cuba continuent d'être élevées, le secteur du tourisme cubain accusant des pertes annuelles supérieures à 2 300 millions de dollars.

Pendant la période considérée, les pertes liées à l'impossibilité d'utiliser le dollar américain dans les transactions ont augmenté de 57 %. De même, le montant combiné des fonds retenus, des ruptures de contrats et des litiges a, entre autres, augmenté.

Les préjudices les plus graves continuent d'être causés par l'impossibilité d'accéder au marché américain, que ce soit pour les exportations de biens, notamment pour les produits du tabac, ou pour l'achat de nouvelles technologies, de matériel et de biens.

Les pertes estimées par la société Tabacuba sont principalement imputables à l'impossibilité d'exporter ses produits vers les États-Unis, leader mondial sur le marché du tabac dit « premium » (ce pays détient 64 % de la totalité des ventes), et s'élevaient à 278,5 millions de dollars en 2011.

Dans les circonstances actuelles, si l'on analyse les possibilités réelles de production et d'exportation du sucre cubain sur le marché mondial compte tenu des quantités déjà destinées à d'autres pays et de la différence entre le prix facturé et le prix indiqué dans le contrat n° 16 de New York, applicable aux importations des États-Unis au titre du régime préférentiel, la société Cubazucar a souffert d'un manque à gagner d'environ 29 millions de dollars.

3.2 Incidences sur les investissements étrangers

Comme les années précédentes, les préjudices subis par le développement de l'investissement étranger à Cuba ont été estimés, en se fondant sur le *Rapport sur l'investissement dans le monde*, publié par la CNUCED, et sur le *Rapport sur l'investissement étranger direct en Amérique latine et dans les Caraïbes 2011* de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui portent sur les données de 2011.

Selon le rapport de la CEPALC, publié en mai 2012, c'est en Amérique latine et dans les Caraïbes que l'investissement étranger direct a le plus augmenté au monde en 2011, soit 31 % de plus que l'année précédente, atteignant 153 448 millions de dollars.

Pour déterminer les flux d'investissement que recevrait Cuba en l'absence de blocus, il a fallu procéder à une analyse des flux d'investissement étranger direct provenant des États-Unis que reçoivent certains pays et du pourcentage que ces flux représentent par rapport au montant total des capitaux reçus par ces pays en 2011.

Les pays ont été sélectionnés parce que leur économie est comparable à celle de Cuba et parce qu'ils présentent des caractéristiques similaires sur les plans géographique et socioculturel, l'accent ayant été mis tout particulièrement sur l'affectation sectorielle des flux.

On trouvera dans le tableau ci-après le montant total des flux d'investissement étranger direct et des flux d'investissement en provenance des États-Unis et à destination de certains pays en 2011.

<i>Pays</i>	<i>Total des flux d'investissement étranger direct (en millions de dollars)</i>	<i>Flux d'investissement en provenance des États-Unis (en millions de dollars)</i>	<i>Part des flux d'investissement en provenance des États-Unis dans le montant total des investissements</i>
Costa Rica	2 104,1	1 282	60,9
Honduras	1 014,4	291	28,7
République dominicaine	2 371,1	459	19,4
Colombie	13 234,2	507	3,8
Nicaragua	967,9	159	16,4

Source : Calcul fondé sur le rapport sur l'investissement étranger direct en Amérique latine et dans les Caraïbes (2011) établi par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2012.

On peut en déduire de l'analyse de ces données que Cuba aurait reçu des flux d'investissement étranger direct en provenance des États-Unis équivalant en moyenne à 350 millions de dollars.

Parmi les secteurs les plus touchés par les restrictions sur les investissements étrangers imposées par le blocus, on compte les secteurs indispensables au développement économique et les exportations de biens et de services : pétrole, tourisme et biotechnologie.

Des sociétés telles que Sherrit International, qui investit dans le secteur pétrolier et minier, voient baisser la valeur de leurs actions en raison de l'impossibilité d'accéder au marché et aux capitaux américains. Les dirigeants de cette société, ainsi que ceux de trois autres grandes sociétés y étant affiliées qui faisaient des affaires avec Cuba (Moa Nickel S.A., Cobalt Refinery Company, Inc. et International Cobalt Company, Inc.), ont été placés sur la liste de chefs d'entreprise qui ne sont pas autorisés à entrer aux États-Unis.

Le tourisme reste l'un des principaux moteurs de l'économie et du développement de Cuba. En 2011, le pays a reçu 2 708 694 visiteurs, une hausse de 7,3 % par rapport à 2010. Ce secteur doit poursuivre son expansion et donner aux investisseurs étrangers la possibilité d'investir dans l'infrastructure hôtelière et les infrastructures connexes, comme les terrains de golf. Cependant, les sociétés américaines qui investissent lourdement dans les Caraïbes ne peuvent faire de même à Cuba compte tenu des interdictions découlant du blocus.

Malgré le niveau d'expertise de Cuba dans le secteur de la biotechnologie, qui atteint celui des pays développés, les projets communs de recherche dans ce domaine ont beaucoup souffert des restrictions qui empêchent tout partenariat stratégique avec des entreprises américaines pionnières dans ce secteur.

3.3 Incidences financières et bancaires

Comme indiqué précédemment, pendant la période à l'examen, le Gouvernement des États-Unis a intensifié sa politique d'hostilité, de persécution et de harcèlement vis-à-vis du secteur bancaire et financier cubain. Le harcèlement des institutions financières et bancaires étrangères a été renforcé afin de limiter les opérations avec les banques cubaines, sous prétexte qu'il est impossible de traiter avec Cuba car c'est un pays figurant sur la liste des pays appuyant le terrorisme, bien que la plupart des virements bancaires se fait en euros ou dans d'autres monnaies.

Pendant la période considérée, les principales conséquences pour le système bancaire sont les suivantes :

- Incidences sur les opérations de change, puisque Cuba ne peut pas utiliser le dollar américain pour son commerce extérieur, ce qui entraîne une hausse des coûts financiers du fait de la double opération de change nécessaire pour s'acquitter des obligations envers ses créanciers qui exigent le paiement en dollars;
- Fermeture de comptes d'organismes cubains dans des banques étrangères;
- Refus persistant de certaines banques correspondantes de confirmer les lettres de crédit ou de procéder aux notifications;

- Refus de certaines banques étrangères d'effectuer les paiements d'établissements bancaires cubains;
- Nécessité de maintenir un solde minimum sur les comptes cubains à l'étranger en raison du risque d'embargo;
- Fait que certaines banques étrangères obligent, comme condition préalable à toute opération avec les banques cubaines, à fournir des informations notamment sur leurs actionnaires et les banques correspondantes, au motif que Cuba fait partie des pays sanctionnés par l'OFAC.

Les exemples ci-après illustrent certaines des incidences susmentionnées :

En 2011, l'OFAC a infligé 198 000 dollars d'amende à deux établissements pour avoir effectué des transactions financières non autorisées dans lesquelles seule Cuba intervenait. De même, le Bureau a infligé 89 176 408 dollars d'amende à trois autres banques pour n'avoir pas respecté la réglementation relative aux échanges avec Cuba et d'autres pays. En l'occurrence, c'est la banque américaine JP Morgan Chase qui a versé la plus grosse somme en liquidant un arriéré de 88,3 millions de dollars.

En 2012, une banque européenne a refusé à une banque cubaine l'ouverture d'un compte courant en euros, sous prétexte que le compte n'était pas conforme à la stratégie de la banque concernant ce type de produit, malgré le fait que celle-ci avait accédé à la requête de la banque cubaine des mois auparavant.

Au début de cette année, pour la première fois, une autre banque européenne correspondante d'un établissement cubain a retenu les fonds destinés au paiement de sociétés cubaines pour lesquelles elle servait d'intermédiaire, invoquant le fait qu'en raison des restrictions imposées par l'OFAC, elle avait besoin d'un complément d'information sur ces opérations.

Une banque asiatique n'a pas voulu traiter une opération d'exportation d'une société cubaine du fait que le dossier lié à cette exportation était resté bloqué aux États-Unis. En conséquence, elle a refusé d'effectuer l'opération et réexpédié les marchandises à Cuba.

3.4 Article 211 de la loi-cadre américaine de 1999 sur les crédits supplémentaires et les crédits d'urgence et nouvelles attaques dans le domaine des brevets et des marques

Pendant la période à l'examen, la situation résultant de l'intention de la société Bacardi de s'approprier la marque de rhum Havana Club aux États-Unis n'a guère évolué : en 2011, la justice américaine a rendu des décisions favorables aux intérêts de Bacardi, en se fondant sur la législation que la société elle-même avait promue et qu'elle avait réussi à faire adopter au Congrès américain en 1997, à savoir le fameux article 211 de la loi générale de 1998 portant ouverture de crédits, relatif à l'enregistrement, au renouvellement ou à la protection dans ce pays de marques de fabrique ou de noms commerciaux liés à des avoirs nationalisés à Cuba.

L'adoption de l'article 211 fait suite aux manœuvres exercées par les groupes anticubains de Miami et leurs alliés qui siègent au Congrès, en échange des généreuses contributions financières qu'ils perçoivent de la société Bacardi, principale instigatrice de l'action engagée contre la société cubaine Cubaexport qui

visé à usurper les marques et les marchés d'un produit dont l'origine cubaine est authentique et légitime.

Cette disposition prive les détenteurs cubains de marques ou de noms commerciaux déposés et protégés à Cuba, ou leurs successeurs, notamment les coentreprises implantées à Cuba, de la reconnaissance et de l'exercice de leurs droits aux États-Unis.

En février 2012, cela a fait 10 ans que l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce a confirmé que l'article 211 est contraire aux obligations de traitement national et de traitement de la nation la plus favorisée faites aux États-Unis en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et demandé aux États-Unis d'abroger cet article qui est incompatible avec les obligations imposées par l'Accord sur les ADPIC auquel ils sont parties.

Le 14 mai 2012, la Cour suprême des États-Unis a rejeté, en vertu de l'article 211, la demande de la société Cubaexport de défendre son droit de renouveler l'enregistrement de la prestigieuse marque Havana Club auprès de l'Office des brevets et des marques des États-Unis. La marque n'avait pu être réenregistrée, l'OFAC ayant refusé d'octroyer à Havana Club la licence qui lui aurait permis de renouveler l'enregistrement de la marque déposée aux États-Unis de 1976 à 2006.

Depuis 1995, Cubaexport, en partenariat avec la société française Pernod Ricard, qui distribue le rhum Havana Club, défend son droit d'enregistrer la célèbre marque, une revendication appuyée par l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est prononcé contre les États-Unis et a exigé l'abrogation de l'article qu'il jugeait illégal.

Cette politique porte gravement atteinte aux engagements que les États-Unis ont pris en matière de propriété industrielle qui lui imposent de protéger les marques des entreprises publiques et privées cubaines. Ce différend, ainsi que d'autres poursuites engagées contre des brevets et des marques cubaines devant la justice américaine, montre que le Gouvernement des États-Unis est complice des atteintes portées aux marques et aux droits cubains.

En droit international, les États-Unis sont tenus de s'assurer que leur législation, leur réglementation et leurs procédures judiciaires et administratives sont conformes aux obligations énoncées dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce et aux traités internationaux relatifs aux marques et aux brevets auxquels ils sont parties.

Cuba respecte invariablement sans la moindre discrimination les obligations à elle assignées par les instruments juridiques internationaux susmentionnés, de sorte que plus de 5 000 marques et brevets américains sont déposés par le pays.

De surcroît, depuis 2011, certains demandeurs continuent de chercher à s'attribuer, à titre de compensation, des marques commerciales et des brevets cubains, en invoquant la loi sur l'assurance contre les risques de terrorisme adoptée en 2002 qui est en vigueur jusqu'en 2014.

Chapitre 4

Conséquences du blocus sur d'autres secteurs de l'économie nationale

Entre avril 2011 et mars 2012, le secteur du bâtiment a subi des pertes s'élevant à environ 1,027 million de dollars, ce qui signifie qu'entre 1 500 et 2 000 logements n'ont pas été construits ou que les travaux d'entretien d'environ 14 000 logements n'ont pu être effectués ou encore que 9 000 logements n'ont pu être rénovés. Il s'agit là d'un problème qui touche de près la population cubaine.

Cuba est privée de la possibilité d'acheter des technologies « dures » et « molles » utiles dans le domaine des ouvrages routiers, comme par exemple des centrales à béton et des centrales de production d'émulsion d'asphalte ainsi que les équipements et matériaux nécessaires à l'entretien et à la réparation des routes, ce qui l'oblige à se les procurer sur des marchés très lointains à des prix beaucoup plus élevés.

Pendant la période considérée dans ce rapport, la société Seguros Internacionales de Cuba, S.A. (ESICUBA), chargée de la protection des actifs de l'économie cubaine, a eu beaucoup de mal à conclure des contrats de réassurance auprès de compagnies de pays tiers qui possèdent des intérêts aux États-Unis ou qui sont cotées sur les marchés boursiers de ce pays, notamment à la Bourse de New York. À la fin de l'année comptable 2011, cette société avait subi une perte au titre du type de change d'environ 263 943 000 dollars.

Le volume considérable des importations du secteur et des exportations réalisées par ses entités commerciales associé au fait qu'elle n'a pas accès au marché des États-Unis, font que l'industrie sidérurgique et la construction mécanique essuient de très lourdes pertes financières qui, pour la période considérée, se sont élevées à 102 500 978 dollars.

Le Groupe industriel des biens de consommation, qui produit et commercialise notamment des équipements médicaux et ménagers, du mobilier domestique, des rayonnages pour les magasins, du mobilier pour les hôpitaux et les bureaux, des ferrures pour le secteur du bâtiment, des emballages plastiques, des résistances électriques et des bouteilles pour stocker le gaz liquéfié, a subi des pertes estimées à 15 846 000 dollars, somme qui aurait permis d'acheter les équipements et le matériel nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

Le Groupe industriel de sidérurgie (ACINOX), qui fabrique notamment des barres ondulées, des électrodes de soudure et des mailles électrosoudées pour le bâtiment, des câbles et conducteurs électriques et téléphoniques, des matériaux réfractaires et des équipements pour le pompage d'eau, a enregistré une perte de 3,98 millions de dollars.

Le secteur des industries de base, qui rassemble des activités économiques essentielles pour le pays telles que la production et la commercialisation de nickel, l'industrie pétrolière et gazière ainsi que les productions minières autres que le nickel, a subi des pertes s'élevant à 101 253 942 dollars.

L'industrie du nickel a continué d'enregistrer de lourdes pertes liées à l'impossibilité d'exporter vers les États-Unis des produits fabriqués, entièrement ou partiellement, avec du nickel cubain, même s'ils ont été fabriqués dans des pays tiers. Ce secteur se voit donc obligé de continuer à commercialiser ses produits sur des marchés lointains en passant par des canaux de distribution plus coûteux, dans la

mesure où l'intervention d'intermédiaires est nécessaire, et de continuer à accorder des remises par rapport aux prix fixés à la Bourse des métaux de Londres, à cause du risque politique encouru. Le préjudice économique subséquent est estimé à 80 343 980 dollars.

La société Cubanique s'est vu refuser le droit d'acheter des pièces et des accessoires destinés au système de détection des incendies de l'entreprise de production de nickel « Comandante Ernesto Ché Guevara ». Le fournisseur européen a indiqué qu'il lui était impossible de procéder à la transaction dans la mesure où le fabricant venait des États-Unis et n'était pas autorisé à faire des affaires avec Cuba. Le montant des pertes est estimé à 37 900 dollars.

L'industrie pétrolière cubaine (CUPET) continue d'être la cible des mesures conçues par le Gouvernement des États-Unis pour prévenir son essor et lui interdire l'accès aux technologies de pointe, aux produits pétroliers et aux financements nécessaires à sa croissance.

Pour mener à bien les opérations de forage exploratoire dans la zone économique exclusive de Cuba, il a fallu construire une plate-forme spéciale qui comporte moins de 10 % de composants venant des États-Unis, alors que toutes les plates-formes existantes dans le monde en contiennent un pourcentage plus important, ce qui les rendait inutilisables à Cuba à cause de la politique de blocus.

Entre mars 2011 et mars 2012, l'activité touristique a continué de subir les conséquences néfastes du blocus économique, commercial et financier imposé au pays par le Gouvernement des États-Unis; d'importants secteurs liés aux services, aux opérations et aux garanties logistiques cruciaux pour le secteur touristique ont été affectés et les pertes sont estimées à 2 068 043 657 dollars.

L'un des objectifs des agences touristiques Cubatur et Viajes Cubanacán est d'attirer les navires de croisière qui naviguent dans les Caraïbes. Au large de La Havane et d'autres villes cubaines, 140 navires opèrent dans la zone. Les groupes maritimes des États-Unis, qui dominent le marché mondial, sont fort désireux d'envoyer leurs navires à Cuba, mais le blocus les en empêche. Sans cette interdiction, on estime que sur les 7 millions de nationaux des États-Unis qui font des croisières dans les Caraïbes, au moins 1 million ferait escale chaque année à Cuba.

Le 7 mars 2012, on a appris que le Bureau du contrôle des avoirs étrangers avait envoyé une lettre à la société située aux États-Unis, Havana Ferry Partners, dans laquelle il lui signifiait que sa demande d'autorisation d'ouverture d'une ligne de ferry reliant la Floride à La Havane avait été rejetée, au motif que cela outrepassait les limites fixées par l'actuelle politique à l'égard de Cuba.

Dans le cas du groupe touristique Gaviota, on estime qu'en l'absence des restrictions empêchant les touristes des États-Unis de se rendre à Cuba et sur la base d'une occupation moyenne des installations touristiques tournant autour de 83 %, un montant de 258 416 623 dollars aurait été perçu, ce qui aurait favorisé la croissance du secteur.

Le secteur de l'informatique et des communications n'est pas épargné par les effets néfastes de la politique des États-Unis. Les entreprises de ce pays dominant le secteur de la haute technologie, on estime que Cuba a essuyé des pertes de l'ordre de 66 766 000 dollars, liées essentiellement à l'impossibilité d'avoir un accès direct

à ce marché, aussi bien pour les importations d'équipements et de technologies que pour l'exportation de services, ce à quoi il faut ajouter d'autres types de frais supplémentaires.

Parmi les entités les plus touchées par le blocus figure l'entreprise nationale de télécommunications (ETECSA), société à capitaux mixtes, qui continue à rencontrer beaucoup de difficultés pour importer des technologies et du matériel liés aux technologies de l'information. Les pertes enregistrées par ETECSA à ce seul titre ont été supérieures à 14 090 000 dollars.

D'autres facteurs ont causé des pertes qui n'ont pas été quantifiées : c'est le cas de l'interdiction d'acquérir des licences pour des logiciels, d'accéder à des sites et à des services sur Internet, notamment des sites d'information et des outils techniques, comme les logiciels libres PCTools ou NetBeans, ainsi que de participer à des manifestations commerciales ou autres.

Le secteur de l'aviation civile continue lui aussi de souffrir des effets du blocus imposé par les États-Unis. Entre mai 2011 et avril 2012, les pertes essuyées par ce secteur se sont élevées à 269 125 427 dollars.

Cuba est dans l'impossibilité d'acheter du carburant, des facteurs de production et du matériel en général sur le marché des États-Unis, ce qui l'oblige à se fournir sur des marchés tiers en passant par des intermédiaires, procédure qui, comme chacun sait, augmente les frais de transport. On estime à 5 millions de dollars les pertes liées au fait que Cuba doit acheter son combustible en Méditerranée.

Dans le même temps, bien que l'État cubain fasse très bon accueil aux compagnies aériennes des États-Unis, qui desservent divers endroits de son territoire, ce pays continue de refuser aux compagnies cubaines le droit d'opérer vers son territoire.

Le secteur des transports a lui aussi essuyé des pertes, qui s'élèvent à 182 187 853 dollars.

La société Navegación Caribe (Navecaribe) possède au total 90 embarcations situées dans les principaux ports du pays, utilisables dans le cadre de différents services maritimes et portuaires. La qualité de ces services a pâti du fait que la société ne peut se procurer les ressources et accessoires de base indispensables aux réparations et à l'entretien, à cause de l'enchérissement des pièces de rechange, de divers intrants et autres matériaux. Les pertes liées aux frais de transport sont estimées à 250 000 dollars.

Entre avril 2011 et avril 2012, l'Institut national des ressources hydrauliques a perdu 989 941 000 dollars à cause des frais de transport et du coût des matières premières.

On continue de refuser à Cuba le droit d'importer des équipements hydrométéorologiques, qui sont utilisés pour étudier le cycle intégral de l'eau, surveiller le cycle hydrologique et organiser une prévention efficace dans ce domaine. La société allemande Ott Hydromet GmbH a refusé de vendre à Cuba lesdits équipements après avoir reçu du Ministère du commerce des États-Unis une lettre lui signifiant que la licence était refusée parce que les équipements avaient des brevets des États-Unis. Ce refus a eu des conséquences néfastes sur le programme de macromesures puisqu'il a fallu chercher un nouveau fournisseur, ce qui a retardé

l'arrivée de la marchandise de plus de six mois, période pendant laquelle les mesures nécessaires à la prévention hydrologique n'ont pu se faire et les ressources hydrauliques n'ont pu être utilisées de façon plus efficiente.

Il a été impossible à la société mexicaine Worthington de vendre à Cuba des moteurs électriques de la marque US Motor Works qui étaient destinés à être couplés à des pompes à eau devant être installées dans les stations de pompage de plusieurs localités, parce que la maison mère, située aux États-Unis, a eu vent de la destination finale du produit. Ce refus a perturbé la distribution d'eau pour environ 50 000 habitants.

Chapitre 5

Opposition à la politique génocidaire de blocus contre Cuba

5.1 Opposition interne aux États-Unis

Au cours de la période examinée, l'opposition au blocus contre Cuba s'est également renforcée aux États-Unis.

Cette opposition s'est notamment manifestée dans de multiples déclarations et articles de presse émanant de personnalités politiques et intellectuelles, mais aussi au Congrès et dans les administrations des différents États, dans les organisations non gouvernementales et les milieux d'affaires.

On peut citer les suivants :

Le 12 mai 2011, Charles Rangel, élu démocrate de la circonscription de New York à la Chambre des représentants des États-Unis, a présenté trois projets de loi visant à infléchir la politique à l'égard de Cuba : le projet H.R.1886, « Export freedom to Cuba » (Exportons la liberté à Cuba), en date de 2011, le projet H.R.1887, « Free trade with Cuba » (Libre-échange avec Cuba), et le projet H.R.1888, « Promoting American Agricultural and Medical Exports to Cuba » (Favoriser l'exportation de ressources agricoles et médicales à Cuba), en date de 2011. Ces trois initiatives proposaient, entre autres, d'autoriser les citoyens américains à se rendre en territoire cubain, d'abroger les lois relatives au blocus, de radier Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme et d'autoriser les virements bancaires directs avec les établissements cubains.

Le 23 juin 2011, Jeff Flake, représentant républicain de l'Arizona, a présenté une proposition d'amendement au projet de loi relatif à la réglementation des services financiers pour l'exercice 2012. Adopté par acclamation, l'amendement prévoit que l'OFAC présente un rapport concernant les demandes de licences en souffrance.

Dans une étude publiée le 8 novembre 2011, le Centre pour la démocratie dans les Amériques qualifie d'échec la politique menée par les États-Unis envers Cuba. Selon l'organisation, cette politique creuse le fossé entre les États-Unis et le peuple cubain, et un changement de politique aurait des effets bénéfiques et durables sur les sociétés des deux pays. Le Centre exhorte le Président Obama à faciliter, par décret, les flux de financement, engage les autorités américaines à autoriser l'accès à Cuba des institutions de crédit internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale et demande la suppression du programme de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), qu'il considère comme un gaspillage de millions de dollars ne servant qu'à alimenter les tensions entre La

Havane et Washington. Il s'oppose à la politique des États-Unis contre Cuba et cherche à la faire changer afin qu'elle tende à la normalisation des relations entre les deux pays et à la reconnaissance du Gouvernement cubain.

Le 18 novembre 2011, Richard Feinberg, chercheur à l'institut Brookings et spécialiste des questions latino-américaines qui fut en charge du dossier Amérique latine au Conseil national de sécurité sous l'Administration Clinton, a présenté un rapport dans lequel, à la lumière des réformes économiques actuellement engagées à Cuba, il encourage les institutions telles que le FMI ou la Banque mondiale à intervenir dans le pays. Feinberg a déclaré que son rapport visait également à en finir avec l'idée, très répandue aux États-Unis, selon laquelle les sanctions imposées à Cuba ont permis d'isoler le pays du système financier international.

Le 2 décembre 2011, Michael Kinnamon, Secrétaire général du Conseil national des églises du Christ des États-Unis, a donné une conférence de presse à La Havane durant laquelle il a fait savoir que les conseils des églises des deux pays s'engageaient à œuvrer à la fin du blocus contre Cuba.

Le 6 février 2012, l'institut de sondage Angus Reid Public Opinion a rendu publics les résultats d'une enquête selon laquelle la population des États-Unis serait favorable à 62 % au rétablissement des relations diplomatiques avec Cuba, et à 57 % à la levée des restrictions concernant les voyages, et opposée à 51 % au blocus

Le 14 mars 2012, au débat sur le budget 2013, d'USAID, lors d'un échange avec le Directeur de l'Agence, Rajiv Shah, l'élu démocrate du Vermont Patrick Leahy, Président du sous-comité du Sénat américain en charge des opérations extérieures, s'est opposé au blocus et a remis en cause la politique de l'Agence vis-à-vis de Cuba.

Le 11 avril 2012, le Conseil pour les affaires hémisphériques (COHA) a publié un rapport dénonçant la persistance irrationnelle et inconséquente de l'Administration américaine à mener à Cuba une politique qui, ces cinq dernières années, s'est avérée être une erreur. Ledit rapport rappelle que le Président cubain Raúl Castro Ruz a, à plusieurs reprises, invité les États-Unis à entamer un dialogue respectueux, dans des conditions équitables. Il critique par ailleurs le fait que la politique extérieure des États-Unis soit aux mains de quelques factions radicales de l'extrême-droite anticubaine de Floride. Enfin, il indique que l'obstination de Washington a fait perdre aux États-Unis des milliards de dollars de ventes potentielles à la plus grande île des Antilles.

Le 16 avril 2012, Jeff Bingaman, Président du Comité du Sénat américain chargé de l'énergie et des ressources naturelles, a fait la déclaration suivante : « Au sujet de Cuba, ce sont nous [les États-Unis] qui sommes en train de nous désolidariser du reste de l'Amérique, et c'est à nous de changer notre politique ». Ce à quoi il a ajouté : « nous avons permis que notre politique envers Cuba soit dictée non pas par les intérêts nationaux, mais par la communauté cubano-américaine de ce pays », avant de conclure qu'il « [était] grand temps que nous rétablissions des relations diplomatiques avec Cuba et que nous mettions fin à l'embargo sur la vente de biens et de services à ce pays et l'achat de produits cubains. »

Le 17 avril 2012, le quotidien *Los Angeles Times*, dans un éditorial intitulé « Il est temps d'inclure Cuba », a affirmé « qu'il [était] temps de mettre fin à près de 18 ans d'interdiction et de permettre enfin à Cuba de participer au Sommet des Amériques ». Selon le journal, cette politique d'interdiction est contreproductive et

n'a engendré aucun changement dans le régime politique cubain, pas plus que l'embargo commercial que les États-Unis maintiennent vis-à-vis de Cuba depuis plus de 50 ans. « Bien au contraire, elle a alimenté les frustrations entre les dirigeants du continent américain. Les États-Unis sont, à l'heure actuelle, le seul pays de l'hémisphère à ne pas avoir rétabli les relations diplomatiques avec Cuba. » Et l'éditorial de souligner que « quelles que soient les raisons qui la sous-tendent, la position des États-Unis n'est pas bien comprise par les dirigeants des pays voisins, pour qui l'embargo et l'isolement sont des politiques anachroniques dignes de l'époque de la guerre froide ».

Le 19 avril 2012, la Conférence des évêques catholiques des États-Unis a rendu publique une lettre adressée à la Secrétaire d'État Hillary Clinton dans laquelle les évêques réclament au Gouvernement Obama « la levée complète » du blocus contre Cuba et le rétablissement des relations bilatérales. La lettre insiste également sur le fait que cela permettrait aux États-Unis de nouer des relations avec un nouveau partenaire commercial, ce qui sera bénéfique pour l'économie américaine. Le courrier contient un message de M^{gr} Richard E. Pates, de Des Moines (Iowa), qui a participé à la visite du pape Benoît XVI à Cuba (du 26 au 28 mars 2012) et préside actuellement le comité « Justice et Paix internationale » de la Conférence. Dans ce message, M^{gr} Pates raconte que lors de la visite du pape à Cuba, tous, membres d'associations caritatives comme hauts dignitaires de l'Église catholique cubaine, ont affirmé à plusieurs reprises voir leurs efforts se heurter à la frustration de ne pouvoir se procurer de produits américains en raison du blocus.

Le 4 mai 2012, lors d'un rassemblement à Miami, des organisations basées aux États-Unis, qui sont favorables à la normalisation des relations entre les deux pays, ont qualifié « d'acte terroriste » l'incendie qui a ravagé, le 27 avril dernier, les locaux de Airline Brokers, une compagnie de vols charters vers Cuba. Le texte a été signé par la Brigade Antonio Maceo, l'Alliance Marti, la Fondation pour la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba (ForNorm), la Ligue de défense cubano-américaine et le parti socialiste des travailleurs (SWP). Dans ce manifeste, les organisations signataires exigent du Gouvernement américain la levée des restrictions de vol vers Cuba. « Nous considérons cet acte comme un acte terroriste, non seulement envers cette compagnie, mais aussi à l'encontre du droit de tout citoyen américain de voyager sur le sol cubain [...] et en particulier du droit de partager les ressources et de venir en aide aux familles des émigrés cubains », a déclaré un membre de la Brigade Antonio Maceo.

5.2 Opposition internationale

Il importe de noter que la communauté internationale apporte un soutien croissant et massif à Cuba contre le blocus.

D'innombrables voix se lèvent dans le monde pour qu'il soit mis un terme à cette politique inhumaine. Au cours de la période à l'examen, les appels à une levée immédiate et sans conditions du blocus se sont multipliés.

On mentionnera notamment les suivants :

- L'Assemblée générale des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté, à sa dix-septième session ordinaire, qui s'est tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, les 30 juin et 1^{er} juillet 2011, la résolution sur la levée de l'embargo économique et commercial imposé à la République de

Cuba par les États-Unis d'Amérique. Adopté pour la deuxième année consécutive, le texte réitère l'appel lancé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il lève l'embargo économique et commercial injustifiable imposé depuis longtemps à la République de Cuba afin de lui permettre de jouir de toutes les perspectives légitimes pour son développement durable. Le Gouvernement des États-Unis y est invité une fois de plus à lever les sanctions injustifiables imposées depuis longtemps à Cuba;

- Dans un communiqué daté du 30 août 2011, l'organisation non gouvernementale Amnesty International a appelé le Président Obama à mettre fin au blocus contre Cuba. Le texte du communiqué, rendu public par la chaîne de télévision CNN, indique que l'organisation exhorte vivement le Président à continuer d'abandonner une politique qui, depuis 50 ans, met les droits de l'homme en péril. Selon Amnesty International, le blocus a provoqué une détérioration de l'état de santé des Cubains, puisqu'ils sont privés non seulement des médicaments, du matériel médical et de la technologie nécessaires au traitement de certaines pathologies, mais aussi de la possibilité de recevoir de l'aide et des ressources d'organismes et programmes des Nations Unies;
- Au débat général de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2011, les représentants de haut niveau de 39 États Membres ont explicitement condamné le blocus et demandé qu'il soit levé;
- Le 20 octobre 2011, les membres du Conseil du Système économique latino-américain et caribéen (SELA), réunis en session ministérielle à Caracas, au Venezuela, ont adopté la déclaration intitulée « Fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis », dans laquelle ils soulignent que les sanctions ne touchent pas un État membre du Système, mais qu'elles imposent des normes et des règles à l'ensemble de la communauté internationale quant à la manière de gérer ses relations économiques avec Cuba. Ils condamnent fermement l'application de toute loi ou mesure contraire au droit international, telle que la loi Helms-Burton, et, dans cet esprit, ils exhortent le Gouvernement des États-Unis à mettre un terme à leur application. Ils le prient également de se conformer aux résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies;
- Le 25 octobre 2011, lors d'un nouveau vote historique, l'Assemblée générale des Nations Unies, organe le plus démocratique et le plus représentatif de la communauté internationale, s'est prononcée sans équivoque contre le blocus instauré par les États-Unis, adoptant par 186 voix contre 2 (les États-Unis et Israël), avec 3 abstentions, la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Trente-neuf délégations et plusieurs organisations et groupes régionaux et sous-régionaux, tels que le Groupe des 77 et de la Chine, le Mouvement des pays non alignés, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Groupe des États d'Afrique, l'Organisation de la Conférence islamique, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et les États associés, entre autres, ont participé au débat tenu sur la question;
- Les 28 et 29 octobre 2011, à l'occasion du vingt et unième Sommet ibéro-américain qui s'est tenu à Asunción, au Paraguay, les chefs d'État et de gouvernement ont publié un communiqué spécial sur la nécessité de mettre un

terme au blocus économique et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis, et notamment à l'application de la loi Helms-Burton, dans lequel ils ont à nouveau fermement rejeté l'application de lois et mesures contraires au droit international, telle que la loi Helms-Burton, et exhorté le Gouvernement des États-Unis à mettre fin à leur application. Ils l'ont engagé également à se conformer aux 20 résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba;

- En octobre 2011, plus de 400 militants sur le Web, journalistes, universitaires et étudiants de 23 pays, réunis au Brésil, à Foz do Iguaçu, à l'occasion de la première rencontre mondiale des blogueurs, ont rejeté toute restriction à l'accès à Internet comme celle imposée à Cuba par les États-Unis dans le cadre du blocus;
- Le 3 décembre 2011, les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis dans le cadre du Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) à Caracas, au Venezuela, ont publié un communiqué spécial sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, dans lequel ils ont à nouveau condamné énergiquement l'application de lois et mesures contraires au droit international, telle que la loi Helms-Burton, et leurs effets extraterritoriaux et exhorté le Gouvernement des États-Unis à mettre un terme à leur application. Ils l'ont engagé à lever le blocus économique, commercial et financier qu'il maintient contre Cuba en application des résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et en réponse aux appels répétés des États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- Le 8 décembre 2011, à l'occasion du quatrième Sommet entre la Communauté des Caraïbes et Cuba, tenu à Trinité-et-Tobago, les chefs d'État et de gouvernement ont condamné énergiquement, dans la déclaration de Port-of-Spain, l'application unilatérale et extraterritoriale de lois coercitives et de mesures qui vont à l'encontre du droit international, de la Charte des Nations Unies et des principes de la libre navigation et du libre-échange, et prié instamment le Gouvernement des États-Unis d'entendre l'appel quasi unanime des États Membres de l'ONU qui réclament la levée, à effet immédiat, du blocus économique, commercial et financier imposé injustement à la République de Cuba par les États-Unis;
- Les membres du Sommet CARICOM-Cuba ont adopté, séparément, une déclaration spéciale des chefs d'État et de gouvernement dans laquelle ces derniers se disent offensés par l'immixtion des États-Unis dans les affaires souveraines de Trinité-et-Tobago, qui constitue une application extraterritoriale, unilatérale et injustifiée de la loi américaine Helms-Burton, contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international et qui va à l'encontre du rejet quasi unanime de l'Assemblée générale des Nations Unies de cette politique. Les chefs d'État et de gouvernement ont contesté le refus des autorités américaines d'organiser le Sommet CARICOM-Cuba à l'hôtel Hilton, nouvelle preuve que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis est injuste et entrave la vie du peuple cubain au jour le jour. L'application extraterritoriale du blocus aurait pu en l'espèce compromettre le bon déroulement du Sommet;

- Le 23 et 24 janvier 2012, à l'occasion de la quatorzième réunion de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) tenue à Rodney Bay (Sainte-Lucie), les membres de l'Organisation ont publié un communiqué dans lequel ils appuient fermement les sentiments exprimés dans la déclaration de Port-of-Spain par les membres du quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes et Cuba qui avaient rejeté catégoriquement le blocus économique, commercial et financier injuste et cruel imposé à la République de Cuba ainsi que les mesures extraterritoriales visant à étendre la portée du blocus à des pays tiers;
- Le 15 février 2012 à La Havane, à Cuba, les membres du Conseil politique de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique ont approuvé, à l'occasion de la huitième réunion extraordinaire du Conseil, la déclaration spéciale portant sur la participation de Cuba au sixième Sommet des Amériques et sur l'opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à cet État par le Gouvernement des États-Unis. Dans cette déclaration, ils ont décidé d'entériner l'appel lancé aux États-Unis pour qu'ils lèvent le blocus économique, commercial et financier et engagent un dialogue respectueux avec Cuba en respectant la souveraineté du peuple cubain et son droit inaliénable à l'autodétermination. Ils ont également exigé sans équivoque qu'il soit mis fin au blocus et encouragé les États d'Amérique latine et des Caraïbes à réclamer une nouvelle fois, comme ils l'avaient fait au cinquième Sommet des Amériques à Trinité-et-Tobago, la fin de cette politique irrationnelle;
- Le 28 février 2012, le Ministre danois des affaires étrangères, Villy Soevndal, faisant allusion au fait que les États-Unis avaient bloqué le paiement d'un acheteur danois qui souhaitait acheter du tabac cubain en Allemagne, a confié au journal danois *Berlingske Tidende* que les États-Unis ne devaient pas s'immiscer dans les échanges commerciaux du Danemark. Il a ajouté qu'il n'était pas normal que les États-Unis interviennent dans les échanges entre sociétés européennes, comme dans ce cas-ci où il s'agissait d'un versement en toute légalité. Il a également fait savoir que le Danemark et l'Union européenne ont été opposés au blocus commercial imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis depuis 50 longues années;
- Le 13 avril 2012, les États membres de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique ont publié, dans le cadre du Sommet des Amériques, le communiqué spécial relatif à leur position au Sommet de Carthagène. Dans ce document, ils ont refusé de participer aux prochains Sommets des Amériques sans la présence de Cuba et exhorté le Gouvernement des États-Unis à lever immédiatement le blocus économique, commercial et financier inhumain imposé à Cuba et à engager le dialogue en respectant la souveraineté et l'autodétermination du peuple cubain. La levée du blocus a fait presque l'unanimité entre les États participant à ce sommet;
- Du 7 au 10 mai 2012, les ministres des États membres du Mouvement des pays non alignés ont à nouveau prié, à la réunion ministérielle du Bureau de coordination tenue à Charm el-Cheikh, en Égypte, le Gouvernement des États-Unis de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier instauré contre Cuba. Ce blocus, outre qu'il était unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe des relations de bon voisinage, occasionnait de grandes pertes et de grands préjudices

économiques au peuple cubain. Ils l'ont également exhorté une fois de plus à respecter strictement toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le blocus. Ils se sont en outre inquiétés du fait que les États-Unis donnent une dimension extraterritoriale au blocus et ils ont rejeté le renforcement des mesures prises par le Gouvernement américain pour durcir l'embargo, ainsi que toutes les autres mesures prises récemment par ce gouvernement à l'encontre du peuple cubain.

Conclusions

Malgré la multiplication et l'insistance des appels de la communauté internationale qui réclame un changement de la politique vis-à-vis de Cuba, la levée du blocus et la normalisation des relations bilatérales entre les États-Unis et ce pays, la politique du blocus persiste et s'intensifie.

Ce blocus est une violation du droit international, est contraire aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et représente une atteinte au droit à la paix, au développement et à la sécurité d'un État souverain. De par sa nature et ses objectifs, il constitue un acte d'agression unilatéral et une menace permanente contre la stabilité d'un pays. Il viole de manière généralisée, flagrante et systématique les droits de l'homme de tout un peuple et constitue un acte de génocide en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948. Il porte également atteinte aux droits constitutionnels du peuple américain car il porte atteinte à sa liberté de se rendre à Cuba. De par son caractère extraterritorial, il viole en outre les droits souverains de nombreux autres États.

Comme indiqué précédemment, les pertes économiques occasionnées au peuple cubain par l'application du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis jusqu'en décembre 2011 s'élèvent, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à l'or sur le marché financier international, à 1 066 milliards de dollars. Évaluées avec la plus grande prudence et aux taux actuels, elles s'élèvent à plus de 108 milliards de dollars.

Le blocus demeure une politique absurde, anachronique, illégale et moralement insoutenable qui n'a pas réussi et ne réussira pas à faire renoncer le peuple cubain à la décision patriotique qu'il a prise de préserver sa souveraineté, son indépendance et son droit à disposer de lui-même. Il entraîne cependant pour la population des privations et des souffrances, il freine et retarde le développement du pays et il pèse lourdement sur son économie. Il constitue de fait le principal obstacle au développement économique de Cuba.

Le blocus est une politique unilatérale rejetée tant aux États-Unis que par la communauté internationale. Les États-Unis doivent le lever sans plus tarder et sans conditions.

Une fois encore, le Gouvernement cubain remercie la communauté internationale et sollicite son appui afin de mettre un terme à cette politique injuste, illégale et inhumaine.

Djibouti

[Original : anglais]
[31 juillet 2012]

La République de Djibouti a voté en faveur de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale et n'a par conséquent ni promulgué ni appliqué de lois telles que celles visées dans le préambule de la résolution susmentionnée. Par conséquent, il n'y a pas lieu pour elle d'abroger de telles lois ou mesures ou d'en annuler les effets.

Dominique

[Original : anglais]
[13 avril 2012]

Le Commonwealth de Dominique n'a pas adopté ni appliqué de lois ou mesures entravant de quelque manière que ce soit la liberté du commerce et de la navigation à Cuba, et applique pleinement la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Égypte

[Original : anglais]
[9 mai 2012]

La République arabe d'Égypte a voté pour la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, conformément à la position qu'elle a toujours défendue, à savoir qu'elle ne saurait admettre l'imposition de sanctions unilatérales, adoptées en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies.

L'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique constitue une violation flagrante des principes du multilatéralisme et de ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies, et va à l'encontre des normes du droit international, de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et d'un climat de confiance mutuelle. En outre, il a des répercussions négatives sur les secteurs essentiels de l'économie cubaine, de même que sur le bien-être de la population.

L'Égypte trouve inquiétant que Cuba soit toujours prise dans l'état de ce blocus injuste, qui lui est imposé depuis plus d'un demi-siècle. L'embargo a également des répercussions sur les entreprises et la population de pays tiers. Il porte donc atteinte aux droits souverains de nombreux autres États. L'Égypte est profondément préoccupée par le renforcement de la dimension extraterritoriale de l'embargo, qui constitue un argument de plus en faveur de l'élimination rapide de ces sanctions injustifiées.

El Salvador

[Original : espagnol]
[1^{er} juin 2012]

La République d'El Salvador, toujours respectueuse des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et pleinement consciente de la nécessité d'abolir l'application unilatérale de mesures économiques et commerciales prises à l'encontre d'un autre État qui entravent le libre développement du commerce international, réaffirme son appui à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Elle fait également observer que la portée extraterritoriale de lois nationales en vigueur continue de porter atteinte aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous la juridiction de la République de Cuba ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

El Salvador souhaite qu'il soit immédiatement mis un terme à ce blocus, conformément au droit international mais aussi parce qu'il considère qu'il s'agit d'une décision irrationnelle qui a infligé bien des souffrances au peuple cubain.

El Salvador tient à exprimer sa préoccupation face à la dégradation continue du système de santé et de la sécurité alimentaire de la population cubaine occasionnées par le blocus qui oblige l'État cubain à s'approvisionner sur des marchés lointains et souvent en ayant recours à des intermédiaires, ce qui entraîne le gaspillage d'importantes ressources financières qui pourraient être utilisées dans d'autres domaines du développement.

Réaffirmant son appui au consensus qui existe à ce sujet en Amérique latine et dans les Caraïbes et sa solidarité avec la majorité des États Membres qui sont favorables à la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, El Salvador demande qu'il soit mis un terme à ces mesures imposées à Cuba et a l'honneur de faire savoir que, conformément à la résolution susmentionnée, il n'a jamais adopté ni appliqué aucune loi ou mesure dont la portée extraterritoriale porterait atteinte aux droits souverains de l'État cubain et de ses citoyens.

El Salvador souhaite demander à nouveau aux États-Unis d'Amérique de mettre fin à l'application du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et d'entamer un processus de dialogue respectueux avec ce pays, sur la base du respect de sa souveraineté et du droit inaliénable du peuple cubain à l'autodétermination.

Émirats arabes unis

[Original : anglais]
[12 avril 2012]

Les Émirats arabes unis ont voté en faveur de la résolution mentionnée plus haut conformément à leurs obligations en vertu des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils affirment que tous les États doivent jouir de la liberté du commerce et de navigation sur toutes les voies maritimes internationales. Ils n'appliquent donc aucun embargo économique, commercial ou financier contre Cuba, ni n'autorise l'application de telles mesures en dehors des dispositions du droit international.

Équateur

[Original : espagnol]
[17 mai 2012]

Traditionnellement opposé au blocus illégal imposé depuis quelques décennies à Cuba et à son peuple par les États-Unis d'Amérique, l'Équateur n'a pas adopté ni mis en vigueur aucune loi ou mesure assimilable à un blocus de type économique, commercial ou financier contre Cuba.

De plus, l'Équateur demande instamment aux États-Unis d'Amérique d'annuler immédiatement et inconditionnellement toutes les mesures unilatérales imposées à ce pays, qui causent de graves préjudices économiques et sociaux et font subir au peuple cubain une crise humanitaire de grande ampleur.

La position de l'Équateur, qui juge totalement inadmissible que soient adoptées des mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux sur des pays tiers, comme celles instaurées par la loi des États-Unis de 1992 sur la démocratie cubaine et la loi Helms-Burton de 1996, s'est traduite par l'appui constant qu'il a apporté aux résolutions successives approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies au titre de ce point de l'ordre du jour.

Érythrée

[Original : anglais]
[31 mai 2012]

Le Gouvernement de l'État d'Érythrée n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

L'Érythrée s'oppose catégoriquement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui est incompatible avec les principes du droit international.

L'Érythrée se joint aux autres États pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de telles lois ou mesures qui ont des conséquences néfastes sur le peuple cubain et les ressortissants cubains résidant dans d'autres pays.

Éthiopie

[Original : anglais]
[19 juin 2012]

La République fédérale démocratique d'Éthiopie considère le maintien d'un embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba comme une violation des principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. En outre, l'embargo a occasionné à la population cubaine des pertes matérielles et des dommages économiques considérables.

Le Gouvernement éthiopien souhaite donc que le blocus soit levé, afin que le peuple et le Gouvernement cubains exercent leur souveraineté conformément aux principes et aux valeurs consacrés dans la Charte des Nations Unies.

L'Éthiopie estime qu'un dialogue constructif est nécessaire pour instaurer entre les nations une confiance et une compréhension mutuelles.

Ex-République yougoslave de Macédoine

[Original : anglais]
[9 juillet 2012]

L'ex-République yougoslave de Macédoine met pleinement en œuvre la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Fédération de Russie

[Original : russe]
[17 mai 2012]

Tout comme la majorité écrasante des membres de la communauté internationale, la Fédération de Russie condamne fermement le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Nous considérons le maintien de ce blocus comme un vestige caduque de la guerre froide.

Les sanctions imposées depuis un demi-siècle ont manifestement fait la preuve de leur incapacité à influencer le peuple cubain dans son choix souverain en faveur d'un certain modèle de développement. Elles ont eu pour seules conséquences de détériorer les conditions de vie du peuple cubain, de dresser des obstacles artificiels à la croissance économique du pays et de porter atteinte aux intérêts de pays tiers.

Nous espérons que les décisions du Gouvernement américain de relâcher certains aspects du blocus (en particulier d'abolir certaines des restrictions imposées aux citoyens américains qui souhaitent rendre visite à leur famille à Cuba, aux transferts d'argent et aux virements postaux) seront suivies d'autres mesures afin de lever le blocus une fois pour toutes.

Nous sommes convaincus que la levée des sanctions et la normalisation consécutive des relations entre Cuba et les États-Unis contribueront à améliorer la situation de la République de Cuba, à faciliter la mise en œuvre de l'ambitieux programme de réforme économique et sociale mis en place sur l'île en 2011, à moderniser l'économie et à élever le niveau de vie de la population.

Guidé par les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies relatifs à l'inadmissibilité de toutes mesures discriminatoires ou forme d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État, nous avons toujours demandé l'abrogation rapide de ce blocus et, de manière générale, rejeté toute forme de pression politique ou de coercition exacerbant les tensions dans les relations internationales.

Fidji

[Original : anglais]
[14 juin 2012]

Le Gouvernement fidjien réaffirme son soutien à la résolution 66/6, ainsi que sa position selon laquelle tous les États doivent s'abstenir d'imposer des sanctions

économiques du type visé dans ladite résolution, conformément aux obligations que leur impose la Charte des Nations Unies.

Les Fidji n'ont pris aucune mesure qui pourrait entraver les relations économiques, commerciales ou financières entre elles et Cuba. Bien au contraire, elles entendent tisser des relations de coopération avec tous les pays et à ce titre appuient pleinement l'appel lancé en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Gabon

[Original : français]
[29 mai 2012]

En décembre 2011, le Gabon avait voté en faveur de l'adoption de la résolution 66/6, à l'instar de la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et il demeure attaché à l'application des paragraphes 2, 3 et 4 de ladite résolution par les États Membres.

Ce blocus va à l'encontre des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux, tous prévus par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Gabon reste préoccupé tant par la poursuite des mesures visant à durcir et à élargir le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba que par les conséquences qui en résultent pour la population cubaine et les Cubains résidant hors de Cuba.

Gambie

[Original : anglais]
[30 mai 2012]

La Gambie n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure ayant des effets extraterritoriaux portant atteinte à la souveraineté d'autres États Membres, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

La Gambie demeure opposée à la promulgation ou à l'application, à l'encontre de Cuba, de lois ou de mesures entravant la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Elle considère, en outre, que tous les États doivent respecter les nombreuses résolutions par lesquelles l'Assemblée générale a demandé qu'il soit mis fin à l'embargo imposé à Cuba depuis des décennies. Ce blocus doit être levé.

En sa qualité de membre responsable de la communauté internationale, la Gambie s'associe par conséquent aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de ces lois, mesures ou politiques, en raison de leur incompatibilité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et avec le droit international.

Géorgie

[Original : anglais]
[4 mai 2012]

La Géorgie réaffirme son soutien à la résolution 66/6 et n'a adopté ni appliqué aucune loi ni pris aucune mesure à l'encontre de Cuba qui interdiraient ou limiteraient les relations économiques, commerciales ou financières entre Cuba et elle-même.

Ghana

[Original : anglais]
[12 juin 2012]

Au cours des 50 dernières années, le Ghana n'a jamais soutenu l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et, en conséquence, n'a jamais adopté ni appliqué de lois dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à Cuba. Le Ghana est convaincu que l'embargo imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis n'est pas conforme aux obligations incombant aux États Membres en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international et devrait en tant que tel être juridiquement frappé de nullité.

Le Ghana considère également que l'embargo est moralement inacceptable, car il est indéfendable de refuser à un État souverain, membre de la communauté internationale, les avantages qu'il pourrait tirer du commerce extérieur. Par conséquent, le Ghana s'oppose à l'embargo et à toute loi violant ces deux principes cardinaux du droit international que sont la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et le droit de toute nation à déterminer sa propre voie de développement social. Le Ghana reste attaché à ces principes et a toujours soutenu les résolutions de l'Assemblée générale appelant, notamment, à mettre fin à l'embargo.

Le Ghana souhaite se tourner vers le Congrès des États-Unis pour lui demander d'entendre les appels à lever l'embargo lancés depuis 22 ans par l'Assemblée générale, de reconsidérer sa position vis-à-vis de Cuba et de traiter ce pays comme un État indépendant qui a le droit de choisir sa propre voie.

Ainsi que le montrent les événements survenus depuis le début du XXI^e siècle, il importe d'invoquer notre autorité morale collective pour appeler à nouveau toutes les nations à faire preuve d'esprit de coopération et de multilatéralisme et à tenir compte de leur interdépendance et de la diversité de leurs patrimoines culturels, ainsi que de leurs fondements idéologiques respectifs, dans toutes leurs relations internationales sans exception. Le Ghana souhaite attirer l'attention de la communauté internationale sur le droit du peuple cubain à bénéficier de son travail acharné et de son engagement en faveur de la justice sociale. Pendant plus de cinq décennies, Cuba a consenti suffisamment de sacrifices dans sa quête de la liberté pour que la communauté internationale apporte un soutien sans faille à cette cause.

Le Ghana souhaite prier instamment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'abstenir de toute politique qui illustre ou encourage l'unilatéralisme, au mépris de la Charte des Nations Unies et de ses valeurs et

principes fondamentaux. Il est triste, et à vrai dire inacceptable, qu'aujourd'hui une quelconque nation ait à souffrir des conséquences de son choix en matière de développement. En ce XXI^e siècle, le monde ne saurait être régi par une idéologie unique. Au lieu d'avoir recours aux menaces et aux sanctions, laissons donc le dynamisme, le dialogue et la diplomatie éroder progressivement les idéologies dépassées : tel est le véritable esprit de la démocratie.

En ce XXI^e siècle, la responsabilité de relever les défis qui nous sont lancés incombe en fin de compte à la communauté internationale, qui doit accepter les contraintes qui découlent de notre interdépendance ainsi que de la diversité de nos cultures, de nos idéologies et de nos choix.

Au fil des ans, Cuba a fait preuve d'esprit multilatéraliste et a pratiqué la coopération internationale en accueillant des milliers d'étudiants originaires d'Afrique, qui, une fois leurs études achevées, ont contribué et continuent, selon leur spécialité, à contribuer au développement de leurs pays respectifs.

Il est à espérer que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

Grenade

[Original : anglais]
[11 mai 2012]

Conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement grenadien ne promulgue, n'applique ni ne tolère aucune loi ou mesure qui nuirait ou porterait atteinte aux droits souverains d'un autre État, ni n'accepte l'application unilatérale de mesures économiques et commerciales qui entraveraient le processus de développement d'un autre État.

La Grenade estime que le droit d'un État à choisir ses partenaires économiques et commerciaux ne doit pas empiéter sur le droit d'un autre État à l'indépendance politique et à l'autodétermination.

De fait, l'embargo économique, commercial et financier imposé depuis 50 ans par les États-Unis d'Amérique à la République de Cuba est un obstacle peu judicieux à l'évolution naturelle de relations qui devraient être mutuellement bénéfiques entre deux pays aussi proches géographiquement. Par ailleurs, le peuple cubain continue de souffrir des graves et nombreuses conséquences négatives des mesures rigoureuses imposées à leur pays.

La loi n° 959, adoptée récemment par l'État de Floride, constitue une nouvelle tentative de durcir encore les restrictions déjà sévères imposées unilatéralement à Cuba. La Grenade regrette et condamne vivement cette nouvelle mesure.

La Grenade exhorte, une fois de plus, les États-Unis d'Amérique à entendre l'appel unanime de la communauté internationale à mettre fin sans condition aux différentes sanctions contre Cuba qui sont incompatibles avec les principes internationaux favorisant les relations pacifiques entre les nations. Par conséquent, la Grenade soutient fermement la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Guatemala

[Original : espagnol]
[16 mai 2012]

La République du Guatemala fait savoir, conformément à la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, qu'elle n'a pas promulgué ou appliqué de loi ni pris ou mis en œuvre de mesure qui soit contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Guatemala précise donc qu'aucune loi ni aucun règlement n'interdit le libre transit ou le libre-échange entre Cuba et lui-même.

Le Guatemala rejette ainsi toute mesure unilatérale qui contreviendrait aux principes de la liberté du commerce et du droit international et demande instamment aux pays dont le système juridique comporte encore de telles dispositions de faire le nécessaire pour les abroger ou en annuler les effets.

Guinée

[Original : français]
[29 mai 2012]

Le blocus économique, commercial et financier imposé au peuple cubain fait l'objet d'une attention particulière de la part du peuple guinéen et de son gouvernement et les préoccupe profondément.

La République de Guinée, conformément à ses obligations vis-à-vis de la Charte des Nations Unies et du droit international, fidèle à ses engagements internationaux et respectueuse des règles, buts et principes régissant les organisations et institutions sous-régionales, régionales et internationales dont elle est membre, réaffirme solennellement son adhésion aux principes d'égalité et de souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De même, la République de Guinée rejette les lois et règlements ayant un effet extraterritorial, ainsi que toutes les autres formes de mesures économiques coercitives imposées à Cuba.

Se fondant sur les principes de liberté du commerce et de la navigation internationaux auxquels elle a souscrit, la Guinée demande la levée immédiate et sans condition de ce blocus injuste qui a causé tant de souffrances et de dommages économiques, financiers et sociaux au peuple cubain.

Le Gouvernement guinéen, conscient que ce blocus est une atteinte aux droits de l'homme en particulier et au droit international en général, se réserve le droit d'appliquer toutes dispositions contenues dans les différentes résolutions relatives à ce blocus. Il lance à cet égard un appel pressant à la levée immédiate et complète du blocus économique, commercial et financier imposé depuis 1962 à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La République de Guinée, comme elle l'a toujours fait, votera en conséquence en faveur de toute résolution réaffirmant la nécessité de mettre définitivement fin à cet embargo.

Guinée-Bissau

[Original : français]
[5 avril 2012]

La République de Guinée-Bissau exprime son plein attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et considère injuste, arbitraire, illégal et immoral l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et demande sa levée immédiate et sans conditions.

Guinée équatoriale

[Original : espagnol]
[18 mai 2012]

La République de Guinée équatoriale exprime à nouveau sa préoccupation face à la poursuite du blocus, sachant qu'elle est préjudiciable au bien-être du peuple frère cubain et viole le droit international tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies.

La Guinée équatoriale se joint à la grande majorité des États Membres pour demander qu'il soit mis fin au blocus économique, financier et commercial imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à la République de Cuba.

Guyana

[Original : anglais]
[11 avril 2012]

Le Gouvernement guyanien a toujours approuvé sans réserve et rigoureusement respecté les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Le Guyana n'a donc promulgué aucune loi ni adopté aucune politique ou pratique dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'autres États.

Le Guyana s'est aussi, par principe, toujours fermement opposé au blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et demande de nouveau qu'il soit mis fin à cette politique. Le Guyana encourage le processus de dialogue entre les deux pays.

Le Gouvernement guyanien se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 66/6, qu'il continue d'appuyer sans restriction.

Haïti

[Original : français]
[17 avril 2012]

La République d'Haïti, soucieuse du respect des conditions fixées dans la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, prend toutes les dispositions pour

s'abstenir de promulguer ou d'appliquer des lois et règlements dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Honduras

[Original : espagnol]
[18 mai 2012]

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Gouvernement hondurien ne promulgue ni n'applique à l'encontre d'autres États aucune loi ou mesure économique ou commerciale unilatérale qui entraverait le libre développement du commerce international.

Îles Salomon

[Original : anglais]
[8 mai 2012]

Les Îles Salomon trouvent navrant que des vestiges de la guerre froide persistent encore aujourd'hui. L'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique au Gouvernement et au peuple cubains maintient les enfants et la population du pays dans une situation difficile. Les Îles Salomon réclament la levée inconditionnelle de l'embargo, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en application du droit international et au nom des peuples du monde.

Elles rendent hommage au Gouvernement et au peuple cubains pour le courage, la résistance et la générosité dont ils font preuve pour éduquer, loger et habiller les enfants de nombreux pays qui viennent étudier chez eux, malgré les difficultés auxquelles eux-mêmes doivent faire face.

Inde

[Original : anglais]
[30 mai 2012]

L'Inde n'ayant promulgué ou appliqué aucune loi du type visé dans le préambule de la résolution 66/6, elle n'a donc rien à abroger ou annuler.

L'Inde s'est toujours opposée à toute mesure unilatérale prise par tout pays portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays. Cela concerne notamment toute tentative visant à étendre l'application des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde rappelle les documents finaux adoptés à ce sujet par la quinzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue du 11 au 16 juillet 2009 à Charm el-Cheikh (Égypte), ainsi que d'autres décisions prises à haut niveau par le Mouvement des pays non alignés, et prie

instamment la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

Indonésie

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2012]

L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a causé de graves difficultés au peuple cubain.

Le maintien de cet embargo viole les principes de l'égalité souveraine des États et de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le droit international humanitaire, la Charte des Nations Unies et les normes et principes régissant les relations pacifiques entre États.

L'Indonésie demande instamment aux États qui appliquent des lois ou mesures dont le caractère extraterritorial porte atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes de leurs citoyens ou d'autres personnes relevant de leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation d'y renoncer. L'Indonésie continue d'appuyer la résolution 66/6 et demande qu'il soit immédiatement mis fin à l'embargo.

Iran (République islamique d')

[Original : anglais]
[29 mai 2012]

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran constate avec consternation que des sanctions économiques, commerciales et financières continuent d'être prises contre Cuba, en dépit de l'adoption annuelle, par l'Assemblée générale, d'une résolution demandant la levée de l'embargo imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis.

Le Gouvernement iranien réaffirme sa ferme conviction que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire aux principes du droit international régissant les relations entre les États ainsi qu'à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et les relations amicales entre les nations. Ces mesures continuent d'influer de façon négative sur les conditions de vie et de porter atteinte aux droits fondamentaux du peuple cubain et entravent les efforts du Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est ainsi que l'embargo continue de compromettre les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour éliminer la pauvreté et la faim et promouvoir la santé et l'éducation, éléments indispensables au développement économique et social.

L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui dure depuis des décennies, n'a d'autre effet que d'infliger des difficultés et des souffrances terribles au peuple cubain, en particulier les femmes et les enfants. Il compromet gravement les droits et intérêts légitimes de Cuba et d'autres États, ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, et doit par conséquent être levé

immédiatement, ainsi que le demandent toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Les différends et problèmes entre pays doivent être réglés par des moyens pacifiques et le dialogue, sur la base de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté des États Membres.

L'ampleur du soutien apporté aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis tant d'années témoigne bien de la ferme opposition de la communauté internationale aux mesures économiques coercitives unilatérales en général, et à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba en particulier. Elle témoigne aussi de la sympathie croissante à l'égard de la lutte du Gouvernement et du peuple cubains en vue de mettre fin à cet embargo illégal et inhumain. Par ailleurs, la communauté internationale ayant à affronter des problèmes majeurs, notamment les conséquences de la crise financière et économique mondiale et la crise alimentaire, et donc une aggravation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition, l'imposition de l'embargo semble plus que jamais injustifiable et doit faire l'objet d'une opposition plus forte au niveau international.

La République islamique d'Iran rappelle le paragraphe 25 du document final de la treizième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue en avril 2012, ainsi que le Document final de la quinzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, tenue en juillet 2009, et d'autres documents finaux et décisions adoptés lors de réunions intergouvernementales sur ce sujet et invite la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à cet embargo inhumain à l'encontre du peuple et du Gouvernement cubains et protéger le droit souverain de tous les autres pays de développer leurs relations économiques et commerciales avec Cuba.

La République islamique d'Iran demeure opposée à l'application par les États-Unis d'Amérique, à d'autres pays, de mesures économiques et commerciales unilatérales bloquant la circulation des personnes et les flux commerciaux et financiers, ainsi qu'à l'application extraterritoriale de telles mesures nationales et à leurs conséquences sur la souveraineté des autres États. Les sanctions sont contraires aux principes du droit international, de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la coexistence pacifique.

La République islamique d'Iran, qui a subi des mesures économiques coercitives, partage la préoccupation du Gouvernement et du peuple cubains et insiste, par conséquent, sur la nécessité urgente de mettre fin à de telles mesures et d'appliquer pleinement les dispositions de la résolution 66/6.

Jamaïque

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2012]

Le Gouvernement jamaïcain demeure opposé à l'imposition unilatérale par un État à un autre de mesures économiques et commerciales qui portent atteinte à la liberté du commerce, des échanges et de la coopération économique.

Ainsi, et conformément aux obligations qui sont les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Gouvernement jamaïcain n'a

pas promulgué de loi ni pris de mesure susceptible de porter atteinte à la souveraineté d'un État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

Confirmant cette position, la Chambre des représentants a adopté en octobre 2009, octobre 2010 et octobre 2011 une résolution appuyant la levée de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, notant qu'il entrave la liberté du commerce non seulement dans la région, mais également dans tout l'hémisphère.

La Jamaïque a participé au quatrième sommet Communauté des Caraïbes-Cuba qui a eu lieu à la Trinité-et-Tobago les 7 et 8 décembre 2011 et a permis l'adoption d'une déclaration qui rejette vigoureusement l'injuste et cruel embargo économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba et les mesures extraterritoriales qui l'accompagnent et visent à étendre la portée de cet embargo à des pays tiers. Une déclaration spéciale a également été publiée lors du sommet qui mentionne l'embargo américain contre Cuba et ses effets délétères sur la vie quotidienne des Cubains.

Le Gouvernement jamaïcain renouvelle donc son appui aux résolutions de l'Assemblée générale qui demandent qu'il soit mis fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba et exhorte tous les États qui continuent d'appliquer des lois ou mesures de ce type à faire le nécessaire pour les abroger ou en annuler les effets le plus tôt possible.

Japon

[Original : anglais]
[31 mai 2012]

Le Gouvernement japonais n'a pas promulgué ou appliqué de loi ni pris ou mis en œuvre de mesure du type de celles qui sont visées au paragraphe 2 de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement japonais estime que la politique économique des États-Unis à l'égard de Cuba doit être essentiellement envisagée comme une question bilatérale. Il partage toutefois les préoccupations qu'inspirent la loi de solidarité de 1996 pour la liberté et la démocratie à Cuba (connue sous le nom de loi Helms-Burton) et la loi de 1992 relative à la démocratie à Cuba dans la mesure où, si leur application cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou de nationaux d'un État tiers, elles sont probablement contraires au droit international pour ce qui est de l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de très près la situation causée par les lois susmentionnées et les circonstances connexes et ses préoccupations demeurent entières. Après avoir pesé la question avec le plus grand soin, le Japon a voté en faveur de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Kazakhstan

[Original : anglais]
[31 mai 2012]

Dans sa politique étrangère, le Kazakhstan s'inspire des principes du droit international et défend le droit des États de choisir leur propre voie en matière de développement.

Le Kazakhstan condamne fermement tous les actes unilatéraux portant atteinte à la souveraineté d'un autre État. Il a toujours rejeté les règlements nationaux qui compromettent, empêchent ou retardent le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier. Il préconise donc, comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, la levée de l'embargo imposé à Cuba et la cessation de tous les actes contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Kenya

[Original : anglais]
[30 mai 2012]

Le Gouvernement kényan réaffirme son opposition à toute mesure unilatérale coercitive en contradiction avec la Charte des Nations Unies et le droit international.

Dans leur majorité, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations ont demandé qu'il soit mis fin à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba. Le Kenya adhère et apporte son soutien aux principes consistant à maintenir des relations amicales entre les nations, y compris dans le domaine commercial, pour promouvoir la paix et la sécurité indispensables au progrès social et économique de tous les peuples.

Kirghizistan

[Original : russe]
[1^{er} juin 2012]

Conformément aux principes fondateurs du droit international, y compris ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies, la République kirghize n'a adopté ni appliqué aucune loi ou disposition ayant des effets extraterritoriaux qui pourraient violer la souveraineté d'autres États.

Kiribati

[Original : anglais]
[31 mai 2012]

La République de Kiribati souligne que la résolution 66/6 répond à des considérations d'ordre moral et humanitaire et que son adoption contribuera sans l'ombre d'un doute à améliorer les conditions de vie générales du peuple cubain.

Koweït

[Original : anglais]
[22 mai 2012]

L'État du Koweït appuie l'application de la résolution 66/6 et souligne la nécessité de respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies, l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Il a en outre toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale qui préconisent la levée de l'embargo imposé à Cuba.

Lesotho

[Original : anglais]
[30 mai 2012]

Le Royaume du Lesotho réaffirme son attachement aux dispositions et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui prévoient notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Royaume du Lesotho est profondément préoccupé par les conséquences néfastes de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et demande par conséquent à ceux-ci de lever cet embargo.

Liban

[Original : anglais]
[24 avril 2012]

Le Gouvernement libanais respecte pleinement les dispositions de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et du droit international.

Libéria

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

Le Libéria réaffirme son appui à la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba. Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte, la République du Libéria s'oppose à la promulgation ou à l'application de lois ou de dispositions ayant des effets extraterritoriaux sur la souveraineté des autres États.

La Mission permanente du Libéria confirme que, dans le respect des droits des États et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le Libéria n'a pris aucune mesure qui pourrait entraver la liberté et la fluidité du commerce et de la navigation internationaux.

Ainsi, le Gouvernement libérien continuera d'apporter son soutien à des mesures énergiques ayant pour objectif la levée de l'embargo.

Liechtenstein

[Original : anglais]
[16 avril 2012]

Le Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein n'a pas promulgué ou appliqué de loi ni pris ou mis en œuvre de mesure du type de celles qui sont visées dans le préambule de la résolution 66/6. Il estime par ailleurs que les lois dont l'application repose sur des mesures ou des règlements ayant des effets extraterritoriaux sont incompatibles avec les principes généralement admis du droit international.

Madagascar

[Original : français]
[4 juin 2012]

En vertu des principes de la Charte des Nations Unies qui consacrent l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans les affaires intérieures, et du droit international qui énonce les libertés du commerce et de la navigation, la République de Madagascar a toujours été favorable à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et reste solidaire des autres États Membres de l'ONU. Par ailleurs, le Gouvernement malgache n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de mesures économiques, commerciales ou financières contre la République de Cuba.

Malaisie

[Original : anglais]
[7 juin 2012]

La Malaisie a une fois de plus voté en faveur de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, comme elle l'a fait pour les résolutions antérieures portant sur la même question.

Le Gouvernement malaisien demeure fondamentalement opposé à toutes les formes de sanctions et d'embargos économiques, commerciaux et financiers qui enfreignent les normes du droit international et sont contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux règles du système commercial multilatéral. Ce type de mesures économiques unilatérales fait obstacle au développement socioéconomique des États qu'elles visent.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement malaisien réaffirme son plein appui aux efforts déployés par la communauté internationale, inscrits dans la résolution 66/6 et dans d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et continuera de s'efforcer de consolider ses relations bilatérales avec Cuba.

Malawi

[Original : anglais]
[16 juillet 2012]

Le Gouvernement malawien n'impose aucune sanction ou embargo au Gouvernement cubain. Il continue d'entretenir d'excellentes relations bilatérales avec Cuba dans le cadre d'une Commission permanente mixte de coopération et d'enceintes multilatérales telles que le Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement malawien tient à dénoncer une nouvelle fois la promulgation et l'application unilatérales de lois et réglementations répressives telles que la loi Helms-Burton de 1996, qui est contraire à la Charte des Nations Unies consacrant le libre exercice du commerce entre les nations. À cet égard, il se joint au reste de la communauté internationale pour demander la levée des sanctions imposées au Gouvernement cubain qui ne font que perpétuer la souffrance du peuple cubain.

Maldives

[Original : anglais]
[23 mai 2012]

La République des Maldives n'impose pas de sanctions à un pays sans mandat exprès de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ou des organisations internationales dont elle est membre. Elle n'a donc imposé aucune sanction à Cuba ni promulgué de loi ou pris de mesure du type de celles visées dans les dispositions de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Mali

[Original : français]
[29 mai 2012]

Le Gouvernement de la République du Mali a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement de la République du Mali, qui appuie pleinement la résolution 66/6, n'a pas promulgué de loi ni appliqué de mesure du type de celles visées dans le préambule de ladite résolution.

Le Mali maintient sa position en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Maroc

[Original : français]
[25 avril 2012]

Le Royaume du Maroc réitère son engagement résolu en faveur des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des principes cardinaux du droit international.

Le Royaume du Maroc a, de tout temps, favorisé le développement de relations amicales entre les États Membres des Nations Unies.

Maurice

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

Le Gouvernement mauricien n'a pas promulgué de loi ni pris de mesure visant à imposer unilatéralement un embargo économique, commercial et financier à Cuba.

La Mission permanente de Maurice souhaite également ajouter qu'il existe des relations commerciales entre Maurice et Cuba. Si les importations mauriciennes de produits cubains ont baissé de 41 % depuis 2007, le pays a tout de même acheté à Cuba pour 2,8 millions de roupies mauriciennes de biens en 2011.

Mauritanie

[Original : anglais]
[27 juin 2012]

Face à la nécessité de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, le Gouvernement mauritanien a choisi de voter en faveur de la résolution Assembly/AU/Res.1 (XVII), adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, lors du sommet tenu à Kampala le 27 juillet 2010, et rappelée par l'Assemblée à sa dix-septième session ordinaire, tenue à Malabo les 30 juin et 1^{er} juillet 2011.

Mexique

[Original : espagnol]
[23 mai 2012]

Le Mexique réaffirme qu'il rejette énergiquement l'application de lois ou de mesures unilatérales de blocus économique, commercial ou de tout autre type visant un quelconque État ainsi que le recours à des mesures coercitives ne trouvant pas de fondement juridique dans la Charte des Nations Unies.

Pour le Mexique, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies sont seuls habilités à prendre des décisions ou à formuler des recommandations en matière de sanctions politiques, économiques ou militaires.

Le respect du droit international et des normes et principes qui régissent la coexistence des États, sans considération d'asymétries ou de différences, ainsi qu'un dialogue respectueux sont les instruments permettant de surmonter les divergences de vues entre États et de garantir un climat de paix internationale

Les mesures unilatérales d'application extraterritoriale dans les pays tiers entraînent des conséquences graves dans le domaine humanitaire et sont en contradiction flagrante avec les objectifs qui les inspirent. En outre, elles signifient le rejet de la négociation, de la diplomatie et du dialogue qui constituent les moyens appropriés de régler les différends entre les États.

Le 23 octobre 1996, l'État mexicain a promulgué une loi relative à la protection du commerce et des investissements contre les législations étrangères contraires au droit international, afin d'interdire tout acte susceptible d'affecter le commerce ou les investissements qui résulterait de l'application extraterritoriale de lois étrangères.

Le Gouvernement mexicain appuie la participation de Cuba à tous les mécanismes régionaux d'intégration, en vue de favoriser les échanges économiques et commerciaux, la coopération et le développement.

Le Secrétariat général, de même que les différents organes et organismes qui composent l'Organisation des Nations Unies, ont mis l'accent sur l'impact négatif du blocus sur le développement économique, la population cubaine et même sur des pays tiers, car il entrave les échanges avec Cuba.

Le Mexique continuera d'appuyer la participation de Cuba aux mécanismes de dialogue et d'échanges économiques, commerciaux et financiers au niveau mondial, conformément à la volonté et aux décisions souveraines de ce pays, afin de favoriser la coopération et le développement dans l'intérêt du peuple cubain.

Le Gouvernement mexicain soutient toutes les initiatives contre le blocus et les mesures unilatérales, que ce soit devant l'Assemblée générale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ou d'autres instances telles que l'Organisation des États américains (OEA), le Système économique latino-américain et caribéen (SELA), le Sommet ibéro-américain et le Groupe de Rio. Lors de sa visite à Cuba en avril 2012, le Président Felipe Calderón a souligné qu'il importait que l'île participe activement à la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Mexique s'engage à nouveau à contribuer à l'application du droit international et à défendre la coopération et la négociation qui sont les meilleurs moyens de régler les différends entre les États et de garantir leur coexistence pacifique.

Dans le cadre du Traité de Montevideo de 1980, le Mexique et Cuba ont signé un Accord sur la complémentarité économique (ACE-51) d'une durée indéterminée. Lors de la visite du Président Felipe Calderón, les deux pays ont signé un cadre général de négociation pour l'élargissement et l'approfondissement de l'Accord sur la complémentarité économique (ACE-51) au moyen duquel ils espèrent parvenir à une intégration plus complète en ajoutant de nouvelles préférences tarifaires et en renforçant celles qui existent déjà.

En septembre 2011, le Gouvernement mexicain a fait part à Cuba de son intérêt pour la participation de la compagnie pétrolière Petróleos Mexicanos (PEMEX) à des opérations d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire cubain. Lors de la visite présidentielle, les représentants de PEMEX Exploration et Production et d'Unión Cuba Petróleo, ont signé une lettre d'intention non contraignante afin que la compagnie PEMEX étudie la possibilité de participer et d'investir dans l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures à Cuba, dans les blocs contigus à la zone économique exclusive du Mexique, dans le respect absolu de la souveraineté des deux pays.

Le Gouvernement mexicain réitère une fois de plus sa ferme volonté de contribuer activement et résolument au respect du droit international dans le contexte de ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mongolie

[Original : anglais]
[31 mai 2012]

Le Gouvernement mongol n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures du type de celles visées au préambule de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale. La Mongolie a systématiquement appuyé la résolution susmentionnée et voté en sa faveur.

Monténégro

[Original : anglais]
[11 juin 2012]

Le Gouvernement monténégrin a appuyé la résolution 66/6 et réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures du type de celles visées au préambule de la résolution 66/6, et il est prêt à renforcer la coopération avec Cuba tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Mozambique

[Original : anglais]
[19 mars 2012]

La République du Mozambique n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de règlements du type de ceux visés dans ladite résolution ou contribué à leur application. C'est dans ce contexte qu'elle a voté en faveur de la résolution susmentionnée, réaffirme son appui inconditionnel à ses dispositions et demande à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que tous les États Membres tiennent compte de cette résolution.

Myanmar

[Original : anglais]
[6 juillet 2012]

Le Myanmar a voté en faveur de la résolution 66/6, se joignant au reste de la communauté internationale pour mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République de l'Union du Myanmar est fermement convaincue que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a des conséquences graves pour le peuple cubain, en particulier les personnes âgées et les enfants. Ces effets néfastes sur des personnes innocentes sont

non seulement contraires au droit international, mais aussi aux pratiques en vigueur en matière de commerce et d'échanges internationaux.

En conséquence, la République de l'Union du Myanmar n'adoptera ni loi ni règlement susceptible d'entraver la liberté de commerce et de navigation d'un État souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Namibie

[Original : anglais]

[16 mai 2012]

Le Gouvernement de la République de Namibie est attaché au principe de la coexistence pacifique des nations, respecte l'égalité souveraine des États et défend les échanges libres et équitables entre les nations. L'embargo imposé à Cuba et à son peuple par les États-Unis est contraire aux principes fondamentaux du droit international, à la Charte des Nations Unies et aux règlements de l'Organisation mondiale du commerce.

La Namibie demeure préoccupée par la promulgation et l'application de toutes lois et mesures qui constituent un embargo économique, commercial et financier contre Cuba et en particulier par le caractère extraterritorial de ces lois et mesures. Depuis son accession à l'indépendance, la Namibie a pris des dispositions pour renforcer ses relations commerciales avec Cuba. En 1991, les deux pays ont établi une commission intergouvernementale conjointe en matière de coopération économique, scientifique, commerciale, éducative et culturelle. Depuis sa création, la Commission se réunit deux fois par an et doit tenir sa treizième session à La Havane (Cuba), en 2013.

Les relations bilatérales entre la Namibie et Cuba demeurent excellentes, de sorte que le Gouvernement namibien réaffirme la nécessité de mettre fin immédiatement à toutes les sanctions imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le Gouvernement namibien considère que les mesures imposées à Cuba ont des conséquences néfastes pour le développement et le bien-être général de la population cubaine. La Namibie appuie énergiquement la résolution 66/6 de l'Assemblée générale et demande que l'embargo contre la République de Cuba soit levé immédiatement et sans conditions, conformément aux obligations prévues par la Charte des Nations Unies. Chaque année, dans le cadre de l'Assemblée générale, nous avons invariablement fait des déclarations de soutien à Cuba et appelé à lever l'embargo auquel est soumise sa population, et nous continuerons de le faire.

Nauru

[Original : anglais]

[5 juin 2012]

Le Gouvernement nauruan affirme une fois encore qu'il est fermement opposé à l'imposition de mesures unilatérales aux États à des fins politiques, ce qui est contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international. Par ailleurs, Nauru n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures contre Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Le Gouvernement nauruan réaffirme son attachement aux dispositions de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale en date du 25 octobre 2011.

Népal

[Original : anglais]
[12 juin 2012]

Le Gouvernement népalais renouvelle son adhésion aux dispositions de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale. Il n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou pris et mis en œuvre de mesures qui soient contraires à cette résolution.

Nicaragua

[Original : espagnol]
[17 mai 2012]

Le Gouvernement nicaraguayen, fidèle aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, réaffirme une fois encore son ferme attachement aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et de liberté de la navigation et du commerce internationaux, qui sont consacrés dans différents instruments internationaux, ainsi qu'au droit qu'a tout État de choisir son propre système social, politique et économique sans ingérence extérieure. Par conséquent, il condamne et rejette l'application de telles mesures coercitives unilatérales à caractère extraterritorial.

Le Nicaragua rappelle qu'il n'a adopté ni n'adoptera de lois ayant pour effet de restreindre les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple frère et du Gouvernement cubains et qu'il n'a pas appliqué de mesures susceptibles de limiter les échanges commerciaux avec Cuba, lesquelles seraient contraires aux dispositions de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale. La législation nicaraguayenne ne reconnaissant pas la validité de mesures coercitives ayant des effets extraterritoriaux, le Nicaragua condamne et rejette l'application de pareilles mesures.

Le Gouvernement nicaraguayen continue de renforcer ses relations politiques, économiques, commerciales et de coopération au service du développement avec le peuple et le Gouvernement cubains, tant sur le plan bilatéral qu'au moyen des divers mécanismes d'intégration et de coopération de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier dans le cadre de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, de PetroCaribe et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'appui inconditionnel apporté par le peuple et le Gouvernement cubains à des projets sociaux en faveur du peuple nicaraguayen s'est considérablement accru, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Face à ce cruel embargo et aux conséquences qui en découlent, nos frères cubains répondent par une attitude de plus en plus solidaire et internationaliste envers la communauté internationale, détachant toujours plus de médecins et d'éducateurs, renforçant la coopération solidaire et développant le commerce

équitable afin de contribuer véritablement au développement de tous les peuples du monde, véritable modèle de ce que doit être la coopération entre États.

C'est pourquoi la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, lors de son premier sommet, ne s'est pas contentée de faire part de son soutien sans réserve et de sa solidarité sans faille avec le peuple et le Gouvernement cubains et de condamner ce blocus honteux, mais a également choisi Cuba pour nous représenter en qualité de Président du Sommet qui se tiendra à La Havane en 2013.

Le Nicaragua s'élève en outre une fois de plus contre la terrible injustice dont se rendent coupables les États-Unis envers les cinq héros cubains de la lutte antiterroriste et la politique de deux poids deux mesures qu'ils leur appliquent, alors que leur seul crime a été d'éviter que d'autres innocents, cubains ou étrangers, ne trouvent la mort à Cuba aux mains de forces terroristes implantées sur le territoire des États-Unis.

Le Nicaragua s'inquiète également du fait que bien que l'Assemblée générale des Nations Unies ait condamné ce blocus, année après année, à une écrasante majorité, au lieu d'assister à sa levée, nous assistions au durcissement de la loi Helms-Burton par de nouvelles mesures comme la loi n° 959, signée en Floride (États-Unis), qui interdit l'octroi de fonds publics aux entreprises commerçant avec Cuba, ou comme la rupture des contrats signés par des entreprises implantées aux États-Unis qui ont des relations commerciales avec Cuba.

De même, on ne peut que déplorer la décision du Département du Trésor des États-Unis d'imposer notamment une amende de 65 000 dollars et une peine pouvant aller jusqu'au retrait de la licence, en cas de violation des restrictions imposées aux voyages vers Cuba.

Le Nicaragua réaffirme qu'il rejette et condamne vigoureusement le maintien et le renforcement du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, acte qui non seulement n'aide en rien à instaurer le climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains, mais qui se révèle également le plus grand obstacle au développement de ce pays frère et aux efforts qu'il déploie pour maintenir ses principaux acquis socioéconomiques, sans compter qu'il viole les droits fondamentaux du peuple cubain.

Niger

[Original : français]

[16 mai 2012]

Le Gouvernement de la République du Niger, profondément attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de la liberté de commerce entre les nations et de navigation tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, n'a pris aucune mesure qui contrevienne aux dispositions de cette résolution.

Au contraire, la République du Niger et la République de Cuba entretiennent de bonnes relations de coopération depuis la signature de l'Accord général de coopération entre les deux pays en 1994. Depuis lors, le champ et les activités de cette coopération se sont développés et se sont élargis. Les deux pays tiennent

régulièrement des consultations bilatérales, ce qui témoigne de la volonté politique de leurs hauts dirigeants de raffermir les liens de coopération et de solidarité existant entre eux, pour le bonheur de leurs peuples.

Du reste, le Gouvernement du Niger estime que chaque pays, chaque peuple, a le droit légitime de définir librement son modèle de développement avec les mêmes chances et opportunités de succès, conformément aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies.

Pour toutes ces raisons, la République du Niger reste solidaire avec la République sœur de Cuba dans le combat qu'elle mène pour la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique.

Nigéria

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

Compte tenu des relations amicales qu'elle entretient avec les autres États et du fait qu'elle est opposée à l'application de mesures unilatérales pour le règlement des conflits politiques, la République fédérale du Nigéria réaffirme son appui à la levée de l'embargo contre Cuba.

Norvège

[Original : anglais]
[30 avril 2012]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

La Norvège n'a ni adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans ladite résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique contre Cuba qui limiterait ou découragerait le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de ce pays. Au contraire, elle soutient une coopération accrue avec tous les secteurs de la société cubaine, notamment dans le domaine du commerce.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]
[29 mai 2012]

Le Gouvernement néo-zélandais réaffirme sa position en faveur de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale. Il a appuyé avec constance les résolutions de l'Assemblée générale appelant à mettre fin à l'embargo commercial imposé à Cuba. La Nouvelle-Zélande ne dispose d'aucune loi ni d'aucune mesure commerciale ou économique visant à limiter ou décourager le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba.

Oman

[Original : anglais]
[6 juillet 2012]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, le Gouvernement du Sultanat d'Oman confirme son attachement à l'application intégrale des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, notamment les principes établis par l'Organisation mondiale du commerce.

Ouganda

[Original : anglais]
[25 avril 2012]

L'Ouganda entretient des relations commerciales normales avec Cuba et ne respecte pas l'embargo.

Pakistan

[Original : anglais]
[20 avril 2012]

Le Pakistan respecte pleinement les dispositions de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Panama

[Original : espagnol]
[5 juillet 2012]

Le Gouvernement de la République du Panama a, dès le début de ses relations diplomatiques avec le Gouvernement de la République de Cuba, fait part de sa volonté de continuer à maintenir et renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les deux pays.

Au fil de ces relations diplomatiques, le Panama et Cuba ont signé 22 accords pleinement en vigueur à ce jour, dont 14 relèvent de la coopération interinstitutionnelle dans divers domaines, notamment un accord relatif à la lutte contre le trafic des stupéfiants, une convention de coopération de base, une convention de coopération sur les plans culturel et éducatif, une convention sur la suppression des visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques, des mécanismes de consultations politiques, une convention sur la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur, des accords en matière de services aériens, un accord commercial partiel et un accord d'entraide judiciaire en matière pénale.

Les deux pays mènent actuellement des négociations visant à mettre en place de nouveaux instruments de coopération, et notamment un projet d'accord pour la promotion et la protection réciproque des investissements, un accord tendant à éviter

la double imposition sur les opérations de transport aérien, un accord de collaboration et d'assistance technique entre le système national panaméen de radio et de télévision et l'Institut cubain de radio et de télévision, un traité concernant les personnes frappées de sanctions et l'élargissement de l'accord commercial partiel.

Par le passé, le Panama a condamné l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, en votant en faveur de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale lors de sa session ouverte en septembre 2011 ainsi que des résolutions précédemment adoptées par celle-ci et de résolutions de diverses instances régionales et internationales.

Le Panama estime qu'il faut poursuivre le dialogue et les consultations en se fondant sur les principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies afin de régler le problème au mieux pour le peuple cubain. Le Panama considère que l'application de mesures coercitives unilatérales est contraire au droit international et compromet l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels des peuples.

Conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Panama continuera de soutenir toutes les initiatives visant à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

[Original : anglais]

[18 mai 2012]

La Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme qu'elle n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans le préambule de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a toujours voté pour les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée considère que l'adoption et l'application par les États Membres de lois et règlements produisant des effets extraterritoriaux sur la souveraineté d'autres États et les intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi que sur la liberté du commerce et de la navigation sont contraires aux obligations que la Charte des Nations Unies et le droit international imposent aux États Membres.

Paraguay

[Original : espagnol]

[17 mai 2012]

La République du Paraguay respecte pleinement les dispositions de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale et se joint au mouvement de refus quasi unanime du blocus en réaffirmant son opposition à ces mesures et en exprimant son soutien indéfectible à la demande de Cuba.

Le Paraguay déplore tout particulièrement les conséquences qu'a sur le peuple cubain l'application de lois positives unilatérales portant atteinte au libre-échange et à la transparence du commerce international. Pour cette raison, il rappelle avec force l'impérieuse nécessité de mettre fin au blocus.

Le Paraguay a systématiquement soutenu les résolutions de l'Assemblée générale visant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et il a exprimé à maintes reprises son opposition à celui-ci, comme l'ont fait les pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux côtés desquels il a exigé qu'il y soit immédiatement mis fin.

En ce sens, le Paraguay soutient les résolutions, les communiqués et les déclarations des organisations multilatérales, régionales et sous-régionales qui ont pris position sur cette question pour refuser le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba et spécialement ses effets sur le peuple cubain, rappelant avec force la nécessité de mettre fin à ce blocus.

La République du Paraguay ne reconnaît pas en droit interne l'application extraterritoriale de lois internationales qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, estimant que pareille mesure va à l'encontre des principes du droit international.

Conformément à l'article 143 de sa constitution et en tant qu'État fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le Paraguay défend et revendique dans le cadre de sa politique extérieure les principes constitutionnels qui régissent ses relations internationales : l'indépendance nationale, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'égalité juridique entre les États, la solidarité et la coopération internationale, la défense des droits de l'homme, la libre circulation sur les fleuves internationaux, le principe de non-intervention, et il condamne toute forme de dictature, de colonialisme et d'impérialisme.

Le Paraguay mène une politique extérieure favorable à la liberté de la navigation et du commerce, conformément aux dispositions des instruments multilatéraux pertinents.

Ainsi, le Paraguay proclame son adhésion aux buts et principes énoncés dans les Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies, qui visent à développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ainsi qu'aux principes généraux du droit international et il considère que l'application extraterritoriale de lois nationales porte atteinte à la souveraineté des autres États, à l'égalité juridique entre les États et au principe de non-intervention et affecte en outre la liberté du commerce international et de la navigation internationale.

Dans le cadre du système des Nations Unies, le Paraguay a systématiquement soutenu les résolutions de l'Assemblée générale visant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et il a exprimé à maintes reprises son opposition à celui-ci, comme l'ont fait les pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux côtés desquels il a exigé qu'il y soit immédiatement mis fin.

Pérou

[Original : espagnol]
[14 mai 2012]

Le Pérou adhère totalement aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en particulier aux principes d'égalité souveraine de tous les États, de non-intervention, de non-ingérence dans les affaires intérieures, et de liberté du commerce international et de la navigation internationale.

Le Pérou considère que l'application extraterritoriale de lois nationales qui est réalisée par le blocus économique, commercial et financier imposé à l'encontre de Cuba constitue un acte unilatéral contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes fondamentaux qui régissent le commerce dans le cadre des accords multilatéraux.

Depuis qu'il a voté en faveur de la résolution 47/19 présentée par Cuba pour adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1992, le Pérou a toujours systématiquement voté en faveur des résolutions sur cette question.

En ce sens, le Pérou n'a jamais adopté ni appliqué de loi ou de mesure susceptible de porter atteinte à la souveraineté d'autres États ou à la liberté du commerce ou de la navigation.

Le Pérou considère que ces mesures coercitives portent préjudice à la croissance économique de Cuba et retardent son développement social et humain. À cet égard, le Gouvernement péruvien exprime sa profonde préoccupation concernant les effets négatifs sur la qualité de vie et le bien-être des habitants de Cuba, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la santé et des autres services sociaux essentiels, car ils ne peuvent obtenir de prêts personnels ni se procurer les aliments, médicaments, technologies et autres biens matériels indispensables au développement de l'île.

Le Pérou, en s'opposant systématiquement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba continue à promouvoir le commerce et les échanges économiques avec ce pays. Bien que récent, le commerce bilatéral a plus que quintuplé au cours des huit dernières années, comme par exemple les liaisons aériennes entre Lima et La Havane qui se sont multipliées, avec plus de 21 vols par semaine, selon les données fournies par les autorités aériennes péruviennes, ce qui laisse non seulement présager un afflux considérable de touristes d'Amérique du Sud à Cuba, mais aussi la possibilité de renforcer davantage les relations commerciales bilatérales.

Pour conclure, le Pérou considère que le blocus économique, commercial et financier contre Cuba est incompatible avec la dynamique de la politique régionale qui a été marquée récemment par le retour de Cuba dans les instances de dialogue et de coopération des Amériques.

Philippines

[Original : anglais]
[15 mai 2012]

À l'appui de la résolution, les Philippines continuent d'entretenir des relations actives avec Cuba, notamment dans le domaine de la coopération universitaire et culturelle. Les deux pays explorent les possibilités d'extension de la coopération à d'autres domaines (comme l'agriculture, les biotechnologies, les affaires maritimes, l'échange d'informations, la santé publique, les sports, le commerce et les investissements). Les domaines actuellement concernés sont les suivants :

- *Secteur de l'éducation* : Le Gouvernement cubain octroie chaque année des bourses d'études en médecine à des étudiants philippins. Cuba invite des hauts responsables philippins du secteur de l'éducation à des conférences internationales sur l'éducation tenues à La Havane;
- *Culture* : Les deux pays renforcent leurs échanges culturels pour aider à une meilleure compréhension mutuelle en exposant leurs œuvres d'art respectives, ainsi qu'en organisant des salons du livre et des festivals de cinéma;
- *Coopération politique* : Les Philippines ont soutenu différentes requêtes adressées par Cuba aux Nations Unies, notamment pour demander la levée du blocus imposé par les États-Unis et l'arrêt de la diffusion par les États-Unis de signaux télévisés à Cuba sans le consentement du Gouvernement cubain;
- *Coopération en matière de lutte contre les drogues illégales* : Les Philippines et Cuba s'efforcent de coopérer pour lutter contre le trafic de stupéfiants et de leurs produits chimiques précurseurs;
- *Commerce* : En dépit du blocus unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis, les Philippines maintiennent des échanges commerciaux réguliers avec ce pays.

Les Philippines souhaitent rappeler qu'elles n'ont adopté aucune loi, réglementation ni mesure contraire à la résolution 66/6, et qu'elles n'ont aucune intention de le faire.

Qatar

[Original : anglais]
[7 mai 2012]

Le Gouvernement qatari appuie la résolution 66/6 visant à mettre un terme au blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

République arabe syrienne

[Original : arabe]
[1^{er} juin 2012]

1. Fidèle à sa position de principe concernant l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et reconnaissant le droit des peuples à recourir à tous les moyens légitimes en vue de la

promotion et de la protection des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, tels qu'énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la République arabe syrienne a voté en faveur de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, qui souligne la nécessité de respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et réaffirme les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Dans cette même résolution, l'Assemblée invite également les États à prendre dans les meilleurs délais les mesures nécessaires à la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, qui dure depuis plus de trois décennies.

2. La République arabe syrienne estime à cet égard que l'embargo économique est un moyen de chantage politique illégal auquel les États-Unis d'Amérique recourent pour provoquer un changement de régime dans certains pays, qui est totalement contraire à la notion de démocratie dans les relations internationales et au principe de l'universalité des droits de l'homme, lesquels ont un caractère indivisible et indissociable. La République arabe syrienne rappelle le communiqué publié par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, à l'issue de la Conférence qui s'est tenue du 11 au 16 juillet 2009 à Charm el-Cheikh (Égypte), dans lequel ils ont demandé aux États-Unis de lever l'embargo imposé à Cuba, qui, non seulement est contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage du fait de son caractère unilatéral, mais aussi fait subir à son peuple un préjudice matériel et économique considérable. Les chefs d'État et de gouvernement ont appelé une fois de plus au respect total des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et exprimé leur vive préoccupation à l'égard de l'élargissement de la portée extraterritoriale de l'embargo imposé à Cuba, ainsi que de l'ampleur des nouvelles mesures législatives visant à le durcir.

3. La République arabe syrienne rappelle également les résolutions pertinentes du Conseil des droits de l'homme qui ont trait aux mesures coercitives unilatérales, la dernière en date étant la résolution 15/24 du 1^{er} octobre 2010, d'après laquelle ces mesures empêchent la pleine réalisation des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment le droit au développement, et ont des effets négatifs sur les relations internationales, le commerce, l'investissement et la coopération. La Syrie estime que l'application de ces mesures par les États-Unis et leur utilisation comme moyen de pression politique et économique ont pour objet de retourner à l'ère du colonialisme, notamment pour ce qui est des pays en développement qui défendent l'équité, la justice, l'indépendance de leurs décisions, la volonté de leurs peuples, ainsi que leur unité nationale et leur intégrité territoriale.

4. La République arabe syrienne tient également à rappeler le communiqué adopté à l'issue du Sommet du Sud du Groupe des 77 et de la Chine qui s'est tenu à Doha (Qatar), au cours duquel les participants ont exprimé leur refus catégorique des lois et règlements ayant des incidences extraterritoriales, ainsi que de toutes les autres formes de mesures économiques coercitives. Ces pays se sont dits profondément préoccupés par l'effet des sanctions économiques sur les capacités de développement des pays visés. Le Sommet a également lancé un appel spécial, émanant de tous les dirigeants des pays en développement, en vue de la levée immédiate de cet embargo qui fait subir au peuple cubain des préjudices matériels et

économiques considérables, outre qu'il constitue une mesure unilatérale contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage.

5. La communauté internationale a indiqué à maintes reprises son rejet du maintien des sanctions unilatérales imposées à Cuba et de l'application de la loi Helms-Burton, qui ont des incidences extraterritoriales et portent atteinte à la souveraineté des autres États traitant avec Cuba. Ces sanctions sont incompatibles avec le principe d'égalité souveraine des États. L'expérience montre que, le plus souvent, les régimes de sanctions causent d'énormes préjudices matériels et économiques aux populations des pays visés, notamment dans des secteurs essentiels comme la santé et l'alimentation. Ils empêchent également les pays en développement d'accéder au développement durable et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et sont contraires aux principes de libéralisation des échanges commerciaux et de non-discrimination sur lesquels reposent les instruments mis en place par l'Organisation mondiale du commerce.

6. En conséquence, la République arabe syrienne demande qu'il soit mis fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Cela aurait un effet positif sur les relations internationales et renforcerait le rôle de la légitimité internationale dans la défense du principe de l'égalité souveraine des États.

République centrafricaine

[Original : français]

[18 juin 2012]

Fidèle à ses engagements et respectueuse du droit international, la République centrafricaine, en conformité avec sa constitution qui dispose qu'elle a le souci d'entretenir des relations de bon voisinage avec les autres États, pense que la coexistence pacifique reste le fondement des relations internationales sur lequel reposent les autres échanges.

Forte de ce constat, elle estime que l'embargo imposé à Cuba depuis plus de 50 ans est contraire aux règles du droit international et du droit humanitaire international. Cet embargo doit être levé afin de permettre la libre circulation des personnes et des biens dans la sous-région.

Le Gouvernement centrafricain soutiendra toujours la lutte du peuple frère cubain jusqu'à la levée de l'ensemble de ces interdictions.

République démocratique du Congo

[Original : français]

[5 juin 2012]

Conformément aux résolutions approuvées par l'Assemblée Générale, la République démocratique du Congo continue d'appuyer toute résolution en faveur du rejet du blocus.

Le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Congo assure le Secrétaire général que le Gouvernement congolais appuiera la position de

Cuba lors de la soixante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

République démocratique populaire lao

[Original : anglais]
[24 mai 2012]

Il est regrettable que l'embargo imposé par le passé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, pays indépendant et souverain, continue d'être en vigueur. Non seulement cet embargo, qui a des incidences extraterritoriales, entrave les progrès de Cuba sur le plan du développement socioéconomique et entraîne des souffrances indicibles pour son peuple, mais il viole également les principes du droit international et de l'égalité souveraine des États, ainsi que la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Pour sa part, la République démocratique populaire lao, qui souscrit à tous les buts et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et les respecte, n'a pas promulgué ou institué de loi ni adopté ou mis en œuvre de mesure du type de celles qui sont visées aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 66/6.

République dominicaine

[Original : espagnol]
[31 mai 2012]

Dans ses relations internationales, le Gouvernement dominicain respecte les normes et principes régissant les rapports de coopération et d'échange entre les nations, qui ont leur fondement dans la Charte des Nations Unies, et les autres normes du droit international. Le pays s'abstient par conséquent d'adopter ou d'appliquer des lois contraires à ces normes et à ces principes.

République populaire démocratique de Corée

[Original : anglais]
[27 avril 2012]

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'est toujours opposé à tous types de sanctions imposées à des États souverains, y compris aux embargos économiques, commerciaux et financiers.

L'embargo unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba par les États-Unis constitue une violation flagrante de la souveraineté de ce pays, de la Charte des Nations Unies et du droit international, en plus de compromettre la liberté du commerce et de la navigation, d'enfreindre les normes les plus élémentaires en matière de coexistence et de respect mutuel entre États et de porter atteinte aux droits de l'homme en privant la population du droit à la vie et au développement; il doit donc être condamné catégoriquement par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale.

La politique de blocus imposée à Cuba par les États-Unis depuis plusieurs décennies a infligé au pays d'immenses pertes dans les domaines économique et

social, qui se chiffrent en centaines de milliards de dollars, et a eu des répercussions sur de nombreux pays tiers entretenant des rapports économiques et commerciaux normaux avec Cuba; elle constitue ainsi le principal obstacle au développement socioéconomique du pays. L'embargo illégal et anachronique imposé à Cuba par les États-Unis doit donc être levé sans tarder, conformément aux résolutions de l'ONU et aux exigences de la communauté internationale.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée appuie pleinement les efforts entrepris par le Gouvernement et le peuple cubains pour mettre fin à l'embargo appliqué par les États-Unis et continuera de développer ses relations économiques et commerciales avec Cuba.

République-Unie de Tanzanie

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2012]

Le Gouvernement tanzanien exprime de nouveau sa grande préoccupation face au maintien de l'embargo économique, commercial et financier qui pèse sur le Gouvernement et le peuple cubains. Il est affligeant de constater que ce blocus persiste malgré les appels nombreux et répétés de la communauté internationale à y mettre fin, dont la résolution 66/6.

La République-Unie de Tanzanie a pris note des réformes politiques et économiques mises en œuvre ces dernières années par Cuba et appuie l'action de Cuba à cet égard. De même, elle salue les mesures prises par le Président des États-Unis, Barack Obama, pour supprimer certaines sanctions, notamment les restrictions qui pesaient sur les voyages pour raisons familiales et sur les envois de fonds, et pour autoriser le développement des services de télécommunications entre les deux pays.

Malgré ces progrès encourageants, la République-Unie de Tanzanie estime nécessaire une approche plus globale qui assure la fin de l'embargo imposé à Cuba depuis plus d'un demi-siècle, avec des conséquences terribles pour le peuple cubain. À cet égard, elle continuera de demander aux États-Unis d'Amérique de mettre fin aux sanctions et de libérer les « Cuban Five » sans délai et dans un esprit de conciliation.

En effet, l'avis unanime de la communauté internationale et les normes qu'elle a établies ne sauraient rester lettre morte. Toutes les nations sans exception sont tenues de respecter les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger.

Rwanda

[Original : anglais]
[13 avril 2012]

Le Rwanda réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures comme celles visées dans le préambule de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale.

Sainte-Lucie

[Original : anglais]
[22 mai 2012]

Sainte-Lucie, conformément à ses obligations internationales et fidèle au principe d'égalité souveraine des États, n'a adopté ni loi, ni acte, ni autre mesure qui porterait atteinte à l'exercice par un État Membre de sa souveraineté au service de ses intérêts nationaux légitimes ou ferait obstacle à la liberté du commerce, des échanges et de la coopération économique.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie réitère l'importance qu'il attache à sa coopération avec Cuba dans les domaines économique, scientifique et technique et dans le domaine de l'éducation en vue de promouvoir durablement le progrès économique et social dans les deux pays.

Sainte-Lucie réaffirme sa position concernant l'application extraterritoriale de législations nationales, qu'elle considère comme contraire au droit international et aux principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de coexistence pacifique.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Saint-Kitts-et-Nevis

[Original : anglais]
[29 juin 2012]

Très tôt dans son histoire, la jeune nation de Saint-Kitts-et-Nevis a établi des relations diplomatiques avec la République de Cuba, rendant hommage à un partenaire estimé et dynamique sur le plan régional mais également présent dans la communauté mondiale. Notre proximité et notre identité commune rendaient ces relations inévitables. Près de 30 ans plus tard, les liens demeurent plus forts que jamais. Leur renforcement au fil des ans repose sur le respect mutuel de la souveraineté de chacun et sur le droit politique des citoyens à définir leur système de gouvernement.

Étant donné les liens fraternels qui nous unissent, et en raison de notre attachement indéfectible à la Charte des Nations Unies et à d'autres instruments juridiques internationaux décourageant tout acte violant les principes qu'ils promeuvent, Saint-Kitts-et-Nevis n'a pas promulgué ni appliqué de loi ayant un quelconque effet extraterritorial sur Cuba ou faisant obstacle à la liberté du commerce et de la navigation. Il continue plutôt à rechercher, aux niveaux tant bilatéral que multilatéral, des moyens de coopérer en vue de réaliser les objectifs et idéaux communs. Ce type de relation n'a apporté à nos nations que des avantages sociaux et économiques et Saint-Kitts-et-Nevis s'efforce par conséquent de poursuivre dans cette voie, sans transiger avec sa foi en l'égalité souveraine des États et en la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Il est navrant de constater que les sanctions sont maintenues, alors même que, pour la vingtième année consécutive, la résolution appelant les États-Unis à mettre

fin à l'embargo qu'ils imposent à Cuba a reçu l'appui d'une majorité écrasante de la communauté internationale. Depuis plus d'un demi-siècle, cette initiative unilatérale freine la croissance de l'économie cubaine et fait obstacle au développement économique et social de la population.

Saint-Kitts-et-Nevis réitère l'appel lancé aux États-Unis d'Amérique pour qu'ils lèvent les sanctions à l'encontre de Cuba, qui continuent d'avoir des effets socioéconomiques dévastateurs pour la principale ressource de Cuba, son peuple. Dans la Déclaration de Port of Spain, adoptée en décembre 2011 lors du quatrième sommet Communauté des Caraïbes-Cuba, Saint-Kitts-et-Nevis et d'autres membres de la Communauté ont à nouveau profité de l'occasion pour exhorter les États-Unis à lever immédiatement l'embargo économique, commercial et financier injuste qu'ils imposent à la République de Cuba.

Saint-Marin

[Original : anglais]
[17 avril 2012]

La République de Saint-Marin s'est, d'une manière générale, toujours opposée à l'imposition d'un blocus, quel qu'il soit, et désapprouve par conséquent le blocus unilatéral imposé à Cuba comme moyen de pression et pour les graves répercussions qu'il a sur les populations.

Saint-Siège

[Original : anglais]
[17 mai 2012]

Le Saint-Siège n'a jamais formulé ni appliqué de lois ou mesures économiques, commerciales ou financières à l'encontre de Cuba.

Saint-Vincent-et-les Grenadines

[Original : anglais]
[8 mai 2012]

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines s'oppose fermement à l'application extraterritoriale d'une législation nationale qui ne tient aucun compte de la souveraineté des États. Saint-Vincent-et-les Grenadines considère que de telles mesures sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes de l'égalité souveraine, de la coexistence pacifique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines n'impose pas de mesures économiques unilatérales comme moyen de coercition politique et économique contre d'autres États. Saint-Vincent-et-les Grenadines n'a pas de loi restreignant d'une quelconque manière la liberté de commerce, la navigation, la coopération économique ou une quelconque activité commerciale avec Cuba. Elle entretient des relations très amicales avec Cuba et continuera d'entretenir de tels liens de solidarité

avec le Gouvernement et le peuple cubains dans le cadre de divers partenariats de coopération constructifs et mutuellement bénéfiques.

Saint-Vincent-et-les Grenadines a toujours clairement voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Saint-Vincent-et-les Grenadines continue d'exprimer sa préoccupation devant les épreuves et les souffrances humaines causées par le maintien du blocus contre Cuba, en dépit du soutien international écrasant apporté aux multiples résolutions appelant à mettre un terme à ce blocus.

Samoa

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

Le Gouvernement de l'État indépendant du Samoa réaffirme que, conformément au droit international et aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, il n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures portant atteinte à la souveraineté d'autres États.

Sao Tomé-et-Principe

[Original : anglais]
[4 juillet 2012]

Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe affirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au multilatéralisme dans les relations internationales, au principe fondamental de la liberté du commerce et à d'autres instruments juridiques internationaux.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe condamne toute décision unilatérale visant à restreindre la liberté économique, commerciale et financière des États. Dans le cas concerné, ces mesures coercitives qui entravent le développement social et humain ont des conséquences directes sur le peuple cubain et en particulier sur les secteurs les plus vulnérables de la société, entravant la croissance économique de Cuba.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, qui entretient d'excellentes relations de coopération et d'amitié avec Cuba, a toujours voté en faveur de la résolution contre l'embargo et renouvelle une fois de plus son soutien à la résolution 66/6.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe se félicite de la décision prise par les États-Unis en 2009 et encourage ce pays ainsi que Cuba à rechercher, dans un esprit pacifique et de bon voisinage, des solutions permettant d'améliorer leurs relations afin de renforcer la paix et la coopération partout dans le monde.

Sénégal

[Original : français]
[19 juin 2012]

Comme chaque année, l'Assemblée générale des Nations Unies examinera, en sa soixante-septième session, le rapport du Secrétaire général ainsi que le projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Conformément à ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies et fidèle à sa position sur la question, la République du Sénégal appelle à une levée immédiate du blocus dont les effets négatifs sur les populations ne sont plus à prouver.

Cet embargo, imposé depuis des dizaines d'années, de manière unilatérale, par un État Membre de l'ONU à un autre État souverain, également membre de l'Organisation universelle, va à l'encontre des buts et principes de la Charte et est, à tous points de vue, contreproductif, en ce sens qu'il prive des populations innocentes de leurs droits fondamentaux garantis par le Préambule de la Charte et tous les autres instruments pertinents relatifs aux droits humains.

Le Sénégal a toujours appuyé ladite résolution à l'Assemblée générale et voté en sa faveur parce que croyant profondément que cet embargo, imposé unilatéralement, est contraire aux vertus du dialogue et de la concertation que promeut l'Organisation universelle en vue du renforcement de l'entente et de la confiance mutuelles entre nations.

Serbie

[Original : anglais]
[11 avril 2012]

La Serbie, réaffirmant son profond attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, n'a ni adopté ni appliqué de lois, règlements, mesures ou actes du type visé dans le préambule de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, qui ont des effets extraterritoriaux ou portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres.

À cet égard, la République de Serbie a toujours appuyé ladite résolution à l'Assemblée générale et voté en sa faveur. Elle se joint à l'immense majorité des États Membres des Nations Unies pour demander la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Seychelles

[Original : anglais]
[12 juin 2012]

Le Gouvernement de la République des Seychelles souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », qui a été adoptée le 25 octobre 2011.

Les conséquences de l'embargo imposé à l'économie cubaine continuent de susciter une vive inquiétude au sein de la communauté mondiale, compte tenu en particulier de son impact sur les conditions de vie de la population cubaine, notamment dans les domaines de la santé et de l'alimentation.

Ces conséquences sont exacerbées par les effets néfastes des crises économique, financière, énergétique et alimentaire mondiales, qui compromettent gravement les efforts déployés par Cuba pour relever son niveau de développement. L'embargo continue de causer des dommages irréparables au développement économique, social et culturel du pays, en privant sa population des bénéfices qu'elle serait en droit de tirer du libre échange.

En tant que nation insulaire, les Seychelles ont également conscience du rôle crucial du commerce dans le développement des îles, dans la mesure où les sociétés qui y sont établies sont en général largement tributaires des importations et 12 fois plus sensibles aux chocs pétroliers.

L'embargo ne contrevient pas seulement aux normes fondamentales du droit international humanitaire et aux principes du multilatéralisme, mais il est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration du Millénaire.

Les Seychelles sont opposées aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique contraignante; elles engagent donc les États à s'abstenir de prendre de telles mesures, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Les circonstances ont beaucoup évolué depuis le début de l'embargo. La mondialisation a créé les conditions propices à l'émergence d'une véritable solidarité mondiale et à des partenariats entre les nations. La levée de l'embargo s'inscrirait dans l'esprit de l'époque.

Sierra Leone

[Original : anglais]
[24 mai 2012]

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, la Sierra Leone n'a adopté ni a fortiori appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 66/6. Elle a d'emblée appuyé cette résolution et reste convaincue que la levée des pratiques commerciales discriminatoires et la fin de l'application extraterritoriale du droit interne contribueraient non seulement à améliorer la situation socioéconomique de la population cubaine mais aussi à favoriser le dialogue, les relations de bon voisinage et la coopération entre États.

Singapour

[Original : anglais]
[30 mai 2012]

Le Gouvernement singapourien réaffirme son appui à la résolution 66/6 de l'Assemblée générale. Depuis 1995, Singapour s'est toujours prononcée en faveur des résolutions appelant à la fin de l'embargo commercial américain à l'égard de Cuba.

Somalie

[Original : anglais]
[12 juin 2012]

La Somalie n'a aucune loi ni mesure du type visé dans le préambule de la résolution 66/6, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Soudan

[Original : anglais]
[14 mai 2012]

Le Gouvernement soudanais mène une politique conforme aux principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Compte tenu de cette position de principe, le Soudan s'oppose à l'imposition de sanctions à l'encontre de pays en développement car elles anéantissent les efforts déployés par ces pays pour parvenir à un développement durable et constituent une violation de la Charte des Nations Unies. À ce sujet, la délégation soudanaise participe tous les ans au débat de l'Assemblée générale sur le point de l'ordre du jour consacré à cette question et vote, avec la majorité des États Membres, en faveur des résolutions interdisant l'application unilatérale de telles mesures et sanctions. Le Gouvernement soudanais affirme de nouveau qu'il ne promulgue ni n'applique loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'un État et invite à abroger les lois portant application de telles mesures.

Pour ces raisons, le Soudan s'oppose à l'embargo économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui cause des dommages et des souffrances considérables au peuple cubain et porte atteinte à ses droits et intérêts légitimes. Cet embargo constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, et dénote un total mépris de leurs nobles principes.

Le Soudan continue lui-même de pâtir des sanctions économiques que lui imposent les États-Unis de façon unilatérale depuis novembre 1997. Ces sanctions unilatérales sont une violation du droit légitime du Soudan, de Cuba et de tous les pays en développement, ainsi que de leurs populations, de choisir leur système politique, économique et social en plein accord avec leurs aspirations.

Depuis l'adoption de cette résolution de l'Assemblée générale, le Gouvernement soudanais a porté la question devant les instances multilatérales afin de mobiliser un soutien en faveur de l'élimination de toutes les formes de mesures économiques imposées unilatéralement aux pays en développement.

Le Soudan s'emploie activement à resserrer ses relations bilatérales avec la République de Cuba. À cet égard, la Commission ministérielle conjointe entre le Soudan et Cuba s'est réunie en mai et juin 2007 à La Havane; la délégation soudanaise était dirigée par le Ministre de la coopération internationale, accompagné d'autres fonctionnaires de haut rang. La Commission ministérielle conjointe est l'organe chargé de promouvoir la coopération entre les deux pays dans tous les domaines. Elle s'emploie à resserrer et à renforcer les relations entre le Soudan et Cuba afin de promouvoir leurs liens bilatéraux et de combattre les effets négatifs de l'embargo.

Les relations bilatérales entre les deux pays se sont encore resserrées lorsque le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a été accrédité en qualité d'Ambassadeur à Cuba en décembre 2007, ce à quoi ont contribué également des visites de hautes personnalités dans les deux pays.

Le Soudan a participé, au niveau ministériel, à la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, qui a eu lieu à La Havane du 27 au 30 avril 2009 et, dans la déclaration qu'il a prononcée à cette occasion, a demandé qu'il soit mis fin immédiatement à l'embargo contre Cuba. Lors de ses réunions bilatérales avec des représentants du Gouvernement cubain, le Soudan a réaffirmé sa volonté de resserrer ses relations bilatérales avec Cuba dans tous les domaines.

Soudan du Sud

[Original : anglais]
[31 juillet 2012]

La République du Soudan du Sud exprime sa profonde préoccupation face au maintien de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Comme la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, elle demande la levée de l'embargo que le peuple cubain endure depuis plus d'un demi-siècle. Elle considère que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba est un acte unilatéral contraire aux principes du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies et aux principes de base du système commercial multilatéral. La République du Soudan du Sud estime que ces mesures coercitives entravent la croissance économique et le développement social et humain de Cuba.

Sri Lanka

[Original : anglais]
[27 avril 2012]

Le Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsqu'elles sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il considère que l'application de telles mesures porte

atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux et à la liberté du commerce et de la navigation.

Le Sri Lanka n'a adopté aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 66/6.

Le Sri Lanka a toujours appuyé l'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale des Nations Unies et considère qu'il doit être mis fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Suriname

[Original : anglais]
[29 mai 2012]

Le Gouvernement de la République du Suriname demeure attaché aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au respect des principes du droit international. Or, l'application unilatérale de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique est contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le Suriname renouvelle donc son appel en faveur de la levée de cet embargo.

Le Gouvernement de la République du Suriname est également d'avis que l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et les autres normes pertinentes qui régissent les relations internationales doivent être respectées en tout temps.

Swaziland

[Original : anglais]
[29 juin 2012]

Le Royaume du Swaziland réitère son appui aux initiatives visant à mettre fin à l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis et espère que le peuple cubain pourra compter sur la communauté internationale pour soutenir sa demande légitime de voir levé ledit embargo et Cuba bénéficier sans entrave de l'ensemble des libertés, droits et privilèges dont jouit tout État souverain.

Le Royaume du Swaziland estime que le maintien de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba est une violation des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun. Outre son caractère unilatéral et contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies ainsi qu'au principe de bon voisinage, l'embargo a causé à la population cubaine d'énormes pertes matérielles et dommages économiques ainsi que des souffrances indicibles, et compromet en outre les intérêts économiques légitimes des pays tiers.

Conformément, notamment à toutes les résolutions antérieures des Nations Unies sur cette question, le Royaume du Swaziland estime qu'un dialogue constructif est nécessaire pour renforcer la confiance et la compréhension mutuelles ainsi que l'harmonie et la coexistence pacifique entre toutes les nations du monde.

Le Royaume du Swaziland soutiendra toujours tout projet de résolution dont l'Assemblée générale viendrait à être saisie concernant ce point de l'ordre du jour.

Tadjikistan

[Original : anglais]
[22 mai 2012]

Le Gouvernement tadjik réaffirme son appui à la résolution 66/6 de l'Assemblée générale. Le Tadjikistan est attaché aux principes du droit international et au droit fondamental des nations de choisir librement leur mode de développement. Compte tenu, notamment, des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce international, le Tadjikistan est convaincu que les mesures économiques, commerciales et financières prises contre Cuba continuent d'avoir des effets néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme de la population cubaine et sur l'action menée par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

En outre, compte tenu des grandes difficultés que rencontre la communauté internationale du fait de la crise financière et économique mondiale et de l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition qui en résulte, l'imposition d'embargos et de sanctions est plus que jamais injustifiable et doit susciter des réactions appropriées sur le plan mondial.

De telles mesures sont contraires au droit international et aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États, et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Tadjikistan entretient des relations diplomatiques et économiques amicales avec Cuba. Il continuera donc de prendre les dispositions voulues pour renforcer sa coopération et approfondir ses relations d'amitié avec elle.

Thaïlande

[Original : anglais]
[2 juin 2012]

Par principe, la Thaïlande n'est pas favorable à ce qu'un pays impose sa législation nationale à un autre pays avec pour effet d'obliger un pays tiers à s'y conformer. De l'avis de la Thaïlande, un tel acte est contraire aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

La Thaïlande n'a appliqué aucune disposition légale ni mesure interne de cette nature.

La Thaïlande est fermement attachée aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation. Toute action économique ou politique doit être le fruit d'une coopération constructive et volontaire, conformément aux principes du droit international et de la Charte. Les États doivent adhérer à ces

principes et les respecter, et travailler ensemble à établir des relations de coopération pour la sécurité et la prospérité de tous.

Le volume des échanges commerciaux entre la Thaïlande et Cuba, encore minime, est en augmentation. La valeur totale des exportations thaïlandaises vers Cuba a doublé, passant de 2,1 millions de dollars en 2010 à 4,3 millions de dollars en 2011. La valeur totale des biens importés de Cuba par la Thaïlande n'a cessé d'augmenter au cours des quatre dernières années.

Timor-Leste

[Original : anglais]

[9 juillet 2012]

La République démocratique du Timor-Leste adhère pleinement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

À cet égard, la République démocratique du Timor-Leste réaffirme son appui à la résolution 66/6 de l'Assemblée générale et réaffirme qu'elle n'a pas adopté ni appliqué de loi ou de mesure qui y soit visée.

Le Gouvernement timorais est opposé à la poursuite de l'adoption et de l'application de mesures extraterritoriales de ce type et est favorable à la levée immédiate et inconditionnelle de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Togo

[Original : français]

[18 mai 2012]

Conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Togo a toujours œuvré pour le respect de l'égalité souveraine des États et de leur intégrité territoriale ainsi que pour la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De même, il appuie sans réserve le principe de la liberté du commerce et de la navigation, principe consacré par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En conséquence, le Togo rejette systématiquement tout recours à des mesures unilatérales visant à exercer des pressions sur des États.

C'est pourquoi il n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou règlements visant à porter atteinte à la souveraineté d'autres États et/ou aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction.

Aussi, le Gouvernement togolais a-t-il constamment soutenu la démarche du Gouvernement cubain qui appelle à la levée de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Tonga

[Original : anglais]
[11 juin 2012]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Royaume des Tonga n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 66/6 et entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago reste fermement attaché aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation.

Ainsi, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, il n'applique aucune mesure économique unilatérale pour exercer des pressions politiques et économiques contre d'autres États.

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago entretient des relations commerciales, économiques et diplomatiques amicales avec Cuba et continue d'appuyer les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à lever l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba.

Tunisie

[Original : français]
[26 juin 2012]

La Tunisie n'applique pas de lois ou mesures unilatérales à effet extraterritorial.

Turkménistan

[Original : anglais]
[13 juin 2012]

Le Turkménistan a appuyé l'adoption de la résolution 66/6. Par ailleurs, la législation nationale du Turkménistan ne contient aucune disposition limitant la liberté du commerce ou de la navigation.

Turquie

[Original : anglais]
[25 mai 2012]

La Turquie n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 66/6; elle s'inquiète de l'existence de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population, et réaffirme qu'elle respecte les principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Gouvernement turc maintient que les différends et problèmes entre États doivent être réglés par le dialogue et la négociation.

Tuvalu

[Original : anglais]
[11 avril 2012]

Le Gouvernement tuvaluan réaffirme sa position selon laquelle l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba va à l'encontre de la nécessité de promouvoir le dialogue et de garantir le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui invite à la solidarité, à la coopération et à l'établissement de relations amicales entre les nations. Ces pratiques commerciales discriminatoires continuent d'avoir des répercussions sur les conditions de vie et les droits fondamentaux de la population cubaine et d'entraver les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Gouvernement tuvaluan n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou mesures visant à interdire les relations économiques, commerciales et financières avec Cuba.

En outre, il s'oppose à l'adoption et à l'application à long terme de telles mesures commerciales restrictives et, à cet égard, soutient la levée de l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba, conformément à la demande ferme et persistante des États Membres de l'ONU.

Ukraine

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

L'Ukraine n'a promulgué ni loi ni règlement dont les effets extraterritoriaux pourraient affecter la souveraineté d'autres États et les intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction, ou encore la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

En outre, le Gouvernement ukrainien n'accepte pas l'application de mesures telles que celles susmentionnées et, dans ses relations avec les autres pays, respecte les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, les normes du droit international et la liberté du commerce et de la navigation.

Union européenne

[Original : anglais]
[1^{er} mai 2012]

L'Union européenne considère que la politique commerciale des États-Unis à l'égard de Cuba est fondamentalement une question bilatérale. Néanmoins, l'Union européenne et ses États membres ont clairement manifesté leur opposition à l'application extraterritoriale des mesures d'embargo imposées par les États-Unis, comme celles qui figurent dans la loi de 1992 relative à la démocratie à Cuba et dans la loi Helms-Burton de 1996.

Il convient de souligner qu'en novembre 1996, en vue de protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté un règlement et des mesures conjointes interdisant de respecter ladite loi. De plus, lors du Sommet Union européenne-États-Unis tenu à Londres, un accord est intervenu le 18 mai 1998 au sujet d'une série de mesures prévoyant des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, l'engagement du Gouvernement des États-Unis de s'opposer à l'avenir à l'adoption de lois de caractère extraterritorial de ce type et un accord concernant les disciplines à observer en vue de renforcer la protection des investissements. L'Union européenne continue de demander instamment aux États-Unis de mettre en œuvre les mesures lui revenant, telles que prévues dans l'accord du 18 mai 1998.

Uruguay

[Original : espagnol]
[26 avril 2012]

La République orientale de l'Uruguay a maintes fois exprimé son opposition à l'embargo économique, commercial et financier visant Cuba et à l'impact qu'ont sur le peuple cubain des mesures coercitives à caractère unilatéral qui portent atteinte à la liberté des échanges et à la transparence du commerce international.

Il convient de souligner que l'Uruguay a une politique étrangère favorable à la liberté du commerce et de la navigation et ne reconnaît pas, dans son droit interne, l'application extraterritoriale de lois nationales d'autres États. Il considère que cette pratique, outre qu'elle attente aux principes généralement acceptés du droit international, constitue une forme de pression qui fait obstacle au dialogue plutôt que de le favoriser.

Conformément à ce qui précède, l'Uruguay n'a pas adopté de lois, décrets ou mesures de quelque nature que ce soit qui pourraient être assimilés à ceux qui sont visés dans la résolution 66/6 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Vanuatu

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

Le Gouvernement du Vanuatu réitère sa position selon laquelle tous les États doivent s'abstenir d'imposer des sanctions économiques du type de celles visées dans la résolution 66/6, conformément aux obligations que leur impose la Charte des Nations Unies.

Le Vanuatu n'a pris aucune mesure qui pourrait entraver leurs relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba. Bien au contraire, il entend tisser des liens de coopération avec tous les pays et à ce titre appuie pleinement l'appel lancé en faveur de la levée de l'embargo imposé à Cuba.

Venezuela (République bolivarienne du)

[Original : espagnol]
[22 mai 2012]

Conformément aux postulats constitutionnels qui inspirent son action au sein du concert des nations, à savoir l'humanisme, la coopération et la solidarité entre les peuples, et conformément à sa ferme vocation pacifiste inspirée de son inébranlable attachement aux normes et aux principes du droit international, la République bolivarienne du Venezuela n'applique pas et n'appliquera pas de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux portant atteinte aux droits à la souveraineté et à l'indépendance politique d'autres États ou aux droits fondamentaux de leurs populations.

Le Gouvernement vénézuélien réaffirme qu'il rejette énergiquement l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux, considérant que de tels actes contreviennent aux normes et aux principes du droit international, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres instruments juridiques internationaux, et violent la liberté du commerce et de la navigation ainsi que les normes qui régissent les échanges internationaux.

De la même manière, il condamne l'application des dispositions aux effets extraterritoriaux des lois Torricelli et Helms-Burton qui, au cours des 20 dernières années, ont gravement nui à l'économie de Cuba dans le cadre de ses relations économiques avec des pays tiers et avec les filiales d'entreprises américaines.

Depuis 1991, le Venezuela a appuyé sans réserve les 20 résolutions que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptées à une majorité écrasante sur cette question, de même que les déclarations adoptées au sein d'autres instances politiques pour rejeter de tels actes hostiles qui nuisent à la coexistence pacifique entre les nations et violent la légalité internationale.

Le Gouvernement vénézuélien fait de nouveau appel au Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, pour que le Gouvernement des États-Unis mette fin à l'impitoyable blocus économique, commercial et financier que son pays a imposé au peuple frère de Cuba. Une réponse favorable à cet appel démontrerait l'attachement de ce pays à la légalité internationale, manifesté par le respect total des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La politique d'affrontement défendue et appliquée par les États-Unis depuis plus de 40 ans a compromis le bien-être des citoyens de ce pays frère, dont les droits de l'homme ont été bafoués par l'application de ces mesures illégales. En conséquence, le Gouvernement vénézuélien exige des États-Unis qu'ils respectent rigoureusement les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6 et 66/6 de l'Assemblée générale.

La République bolivarienne du Venezuela condamne à nouveau le renforcement du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, mesure qui ne contribue nullement à promouvoir l'indispensable climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains et indépendants, conformément à l'esprit et aux buts de la Charte des Nations Unies et à la résolution 2625 (XXV) sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970.

Le Gouvernement vénézuélien observe avec inquiétude les mesures appliquées récemment par l'Administration du Président Barack Obama, qui continuent à faire obstacle à la vente de médicaments au peuple cubain, comme en atteste son refus d'autoriser l'acquisition par le laboratoire Abbott, entre autres, de l'agent anesthésique volatil Sevoflurane, utilisé pour l'anesthésie générale chez l'enfant.

Ces mesures unilatérales à caractère punitif comprennent également l'interdiction de vendre à Cuba des équipements pour son système de santé. Ainsi, par sa politique d'agression persistante, le Gouvernement américain viole de façon flagrante les droits de l'homme du peuple cubain, en particulier le droit à la santé, en interdisant la vente d'équipements et de médicaments à ce pays frère latino-américain.

Par ailleurs, il faut souligner que la politique criminelle de blocus mise en place par les États-Unis depuis près de 50 ans a également des répercussions dans le domaine du sport. Ainsi, en mars 2011, le Gouvernement américain a refusé à sa délégation l'autorisation de se rendre à Cuba pour participer à la onzième édition du tournoi international de badminton.

La République bolivarienne du Venezuela fait siennes les déclarations répétées émanant, entre autres instances, du Mouvement des pays non alignés, du Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, du Sommet d'Amérique latine et Caraïbes-Union européenne et du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui dénoncent l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux comme étant contraires au dialogue et à la coopération, véritables expressions du multilatéralisme ouvert à tous et transparent.

De la même manière, il convient de citer le communiqué adopté lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Caracas les 2 et 3 décembre 2011, aux termes duquel les dirigeants ont :

« 1. [...] Exprimé leur vive opposition aux mesures économiques coercitives et unilatérales appliquées à l'encontre de pays souverains pour des raisons politiques et qui portent atteinte au bien-être de leur peuple et visent à

les empêcher d'exercer leur droit de décider, librement, de leurs régimes politique, économique et social.

2. Réaffirmé leur condamnation la plus énergique de l'application de lois et de mesures contraires au droit international telles que la loi Helms-Burton, y compris de ses effets extraterritoriaux, et exhorté le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre un terme à l'application de ce texte.

3. Prié en conséquence le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de se conformer aux résolutions successives approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies et, en réponse aux appels renouvelés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de lever le blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba, sachant que ce blocus est contraire au droit international, qu'il porte gravement atteinte, de manière injustifiable, au bien-être du peuple cubain et nuit à la paix et à la coexistence entre les nations américaines. »

À ce propos, il convient de souligner également que, lors du neuvième Sommet de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de Notre Amérique-Traité commercial entre les peuples, tenu à Caracas (République bolivarienne du Venezuela) le 19 avril 2010, les chefs d'État et de gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, de l'État plurinational de Bolivie, de Cuba, de la Dominique, de l'Équateur, du Nicaragua, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la République bolivarienne du Venezuela ont à nouveau « exigé du Gouvernement des États-Unis qu'il mette fin immédiatement et sans condition au blocus économique imposé à Cuba, ce que la communauté internationale, et en particulier les peuples et les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes, sont unanimes à réclamer ».

Par ailleurs, les ministres des affaires étrangères des pays participant au Sommet de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de Notre Amérique-Traité commercial entre les peuples ont, à l'occasion du sixième Sommet des Amériques qui s'est tenu à Cartagena de Indias (Colombie) les 14 et 15 avril 2012, adopté un communiqué officiel aux termes duquel les participants ont manifesté leur entière solidarité avec ce pays frère d'Amérique latine en décidant :

« [...] D'exiger du Gouvernement des États-Unis qu'il cesse immédiatement le blocus économique, commercial et financier inhumain imposé à Cuba et qu'il engage le processus de dialogue fondé sur le respect de la volonté souveraine et du droit à l'autodétermination du peuple cubain... ».

Le Venezuela est convaincu que la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour exiger qu'il soit mis fin à l'application des mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de décider, en vertu du droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre, compte tenu des réalités et des spécificités de leur pays et de leurs peuples. Il estime qu'en aucune circonstance il ne faut priver les citoyens de leurs moyens de subsistance et de développement.

Enfin, la République bolivarienne du Venezuela réitère son profond attachement au respect inconditionnel des normes et des principes du droit international et appelle donc à nouveau le Gouvernement des États-Unis à respecter les dispositions des 20 résolutions adoptées par l'Assemblée générale et à mettre fin au blocus économique, commercial et financier impitoyable et criminel qu'il continue d'imposer illégalement à Cuba.

Viet Nam

[Original : anglais]
[11 mai 2012]

La politique de blocus et d'embargo appliquée à Cuba par les États-Unis depuis des décennies constitue une violation du droit international en général et du droit relatif à la liberté du commerce en particulier, porte atteinte aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et contrevient au désir qu'ont toutes les nations du monde d'entretenir de bonnes relations avec les autres pays d'égal à égal, quel que soit leur système politique et dans le plein respect du droit de chaque État de choisir son propre modèle de développement.

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante des résolutions exigeant que les États-Unis mettent fin à leurs politiques et à leurs lois imposant à Cuba un blocus économique, commercial et financier, dont la dernière en date est la résolution 66/6, qui a recueilli 186 voix pour.

Le Viet Nam considère que les divergences de vues entre les États-Unis et Cuba doivent être réglées par le dialogue et la négociation, dans un esprit caractérisé par le respect mutuel, le respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun et la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre.

Réaffirmant son appui résolu aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Viet Nam est convaincu que l'Organisation des Nations Unies adoptera bientôt des initiatives et des mesures concrètes pour mettre en œuvre sans délai les résolutions adoptées et faire cesser immédiatement le blocus et l'embargo imposés à Cuba.

Le Viet Nam réaffirme une fois de plus la solidité des liens d'amitié, de coopération et de solidarité qu'il entretient avec le peuple cubain et sa volonté résolue de faire tout ce qui est en son pouvoir, avec les autres peuples du monde épris de paix, de liberté et de justice, pour aider le peuple cubain à surmonter les conséquences de la politique immorale et illégale de blocus et d'embargo.

Yémen

[Original : arabe]
[2 juillet 2012]

Nous tenons à noter que, depuis quelque 35 ans, la République du Yémen entretient d'excellentes relations diplomatiques avec la République sœur de Cuba aux niveaux culturel, sanitaire et économique. Le Yémen a toujours cherché à développer et renforcer ces relations, dans l'intérêt commun des deux pays et des deux peuples. Il a conclu avec la République sœur de Cuba plusieurs accords de coopération bilatéraux sur les plans diplomatique, économique, culturel et médical. Du fait de ces accords, des citoyens cubains ont été envoyés au Yémen et des missions éducatives se sont rendues à Cuba et une coopération active a été menée dans plusieurs domaines.

Le Yémen affirme par conséquent qu'il est nécessaire de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Zambie

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

Le Gouvernement zambien est opposé à toutes mesures coercitives unilatérales visant un État Membre de l'Organisation en violation de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit international humanitaire.

À cet égard, la Zambie appuie l'appel lancé à tous les États par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/6, les exhortant à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution, à savoir celles qui portent atteinte à la liberté du commerce et de la navigation, et demandant aux États qui continuent d'appliquer des lois ou mesures de ce type de faire le nécessaire pour les abroger ou pour en annuler l'effet dès que possible, dans le respect de leur ordre juridique.

La Zambie a toujours estimé qu'il fallait lever l'embargo contre Cuba. Elle tient à affirmer à ce sujet que sa législation ne comporte aucune loi contraire à la résolution susmentionnée et demande aux États appliquant de telles lois de les abroger.

Zimbabwe

[Original : anglais]
[4 mai 2012]

Le Zimbabwe souhaite exprimer à nouveau sa vive inquiétude devant la politique illégale de blocus économique, commercial et financier imposée par le Gouvernement américain au Gouvernement et au peuple cubains.

Le rapport du Secrétaire général souligne clairement que l'embargo empêche Cuba d'accéder aux marchés, au crédit pour le développement et aux technologies dont elle a besoin, restreint la liberté de la navigation et du commerce et fait obstacle à l'envoi de fonds à sa population. L'application stricte et rigoureuse des lois américaines concernant l'embargo prive le Gouvernement et le peuple cubains de leur droit de participer au commerce international, ce qui entrave lourdement le développement auquel ils aspirent.

Chaque année, plus de 180 États Membres votent pour la levée de l'embargo. Il est donc indéniable que la majorité des membres de la communauté internationale est opposée à cette mesure draconienne et destructrice prise par les États-Unis contre un État Membre plus petit et plus faible.

Le Zimbabwe s'associe encore une fois aux autres pays pour demander aux États-Unis de lever son embargo contre Cuba. Ainsi que le souligne la majorité des États Membres depuis 20 ans, ce blocus est contraire au droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Vu son caractère extraterritorial, l'embargo porte également atteinte aux droits souverains de plusieurs autres États.

III. Réponses d'organismes et d'institutions du système des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2012]

Les activités d'assistance de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant tous les États membres, y compris Cuba, sont régies par le paragraphe C de l'article III de son statut ainsi libellé : « dans l'exercice de ses fonctions, l'Agence ne subordonne pas l'aide qu'elle accorde à ses membres à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres conditions incompatibles avec les dispositions de son statut ».

Toutefois, l'embargo actuel continue d'entraver la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence à Cuba, étant donné l'impossibilité d'acheter du matériel spécialisé à des sociétés américaines ou, parfois, d'obtenir des visas pour les ressortissants cubains devant participer aux activités de formation ou aux réunions organisées par l'Agence aux États-Unis. Conformément à l'article susmentionné de son statut, l'Agence s'efforce, dans la mesure du possible, de surmonter ces difficultés, par exemple en achetant, à un prix plus élevé, du matériel ailleurs qu'aux États-Unis, et envoyant des ressortissants cubains suivre une formation dans d'autres pays, afin de satisfaire aux exigences de son programme de coopération technique à Cuba.

Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba

[Original : anglais]
[28 juin 2012]

Cuba continue de se prévaloir d'un fort taux de développement humain. En 2011, il occupait le cinquante et unième rang dans le classement mondial sur 187 pays et la onzième place dans le classement du même type réalisé pour les pays en développement. En ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, Cuba est un pays en développement qui a atteint bon nombre de ces objectifs, et ce, bien avant que ceux-ci n'aient été convenus à l'échelle internationale. Les principales tâches qu'il lui reste maintenant à accomplir dans ce domaine consistent à préserver la qualité et le caractère durable des résultats déjà obtenus.

En 2011, le contexte socioéconomique cubain a été marqué par la mise en œuvre du processus d'actualisation du modèle économique cubain. Les grandes orientations en matière de politique économique et sociale définies à l'intention du Parti et de la révolution traitent des aspects fondamentaux de ce processus de mise à jour. Elles ont servi de base à un débat populaire puis ont été examinées et approuvées lors du sixième Congrès du Parti communiste cubain, en avril 2011. Le processus de réorganisation a été axé sur des priorités nationales comme l'efficacité et la productivité de l'économie, la stratégie nationale de sécurité alimentaire et la

politique de remplacement des importations. Les autorités nationales se sont expressément engagées à maintenir les normes de développement social en vigueur et à préserver les acquis dans ce domaine.

Certaines des mesures économiques et sociales prises au titre de ces grandes orientations sont les suivantes : mesures autorisant et facilitant la cession de biens comme les maisons et les voitures (par vente et don); assouplissement et élargissement du travail indépendant comme une source possible d'emplois; création et promotion d'un système de crédit à mettre en œuvre par les institutions financières (bénéficiant aux travailleurs indépendants, aux producteurs agricoles ayant l'usufruit des terres qu'ils cultivent et aux entrepreneurs en bâtiment privés); octroi de subventions aux personnes à faible revenu, qui souhaitent construire ou à réparer par leurs propres moyens leur logement; mesures autorisant les producteurs agricoles (coopératives de production agricole, coopératives de crédit et de services, unités de base de coopératives de production et entreprises publiques pratiquant l'agriculture biologique) à vendre directement leurs produits aux centres touristiques, en pesos cubains et sans passer par l'intermédiaire d'un organisme gouvernemental.

En favorisant les modes de gestion non étatiques comme moyen de créer des emplois dans un contexte de restructuration des effectifs de l'État, le Gouvernement cubain a pris plusieurs mesures, dont les suivantes : assouplissement de la réglementation existante, réduction d'impôts, abaissement du montant des droits exigibles pour l'obtention de permis, exonération des personnes âgées de l'obligation de cotiser à la sécurité sociale, exonération d'impôts pour travailleurs indépendants et changements visant à faciliter l'embauche de personnel et la location d'espaces. Les autorités cubaines ont en outre décidé de porter à 181 le nombre total des catégories actuelles d'emplois privés.

L'une des orientations appelle au renforcement de la coopération multilatérale, en particulier avec les organismes des Nations Unies. C'est dans ce contexte que le système des Nations Unies aide les autorités nationales cubaines à s'attaquer aux problèmes et aux difficultés qui se font jour.

L'équipe de pays des Nations Unies à Cuba comprend l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial. En outre, des organismes non résidents, comme la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mettent en œuvre d'importants programmes et initiatives dans le pays.

Le premier plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement conçu à l'intention de Cuba, qui porte sur la période 2008-2013, s'articule autour de cinq grandes priorités nationales, à savoir le développement humain local, la réduction des risques de catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, l'environnement et l'énergie, la santé et la sécurité alimentaire. Ces priorités sont

conformes à celles du processus d'actualisation à l'échelle nationale. Dans l'ensemble, l'accent est placé sur le renforcement des capacités nationales et locales destinées à appuyer les efforts de développement à Cuba. En outre, pour répondre aux besoins et aux priorités des stratégies nationales de développement actuelles, on a commencé à élaborer le deuxième plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2014-2018) de Cuba.

Aussi, l'embargo a-t-il eu des effets préjudiciables sur la situation sociale et la santé économique de Cuba, en particulier sur les catégories socioéconomiques les plus vulnérables de la population.

Chaque institution des Nations Unies a apporté sa contribution particulière au présent rapport. La présente section décrit les limitations intersectorielles les plus importantes imposées par le blocus aux activités des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à Cuba.

Achat de biens à des prix non compétitifs et restrictions à l'importation de marchandises, services et technologies brevetés aux États-Unis

Alors que les États-Unis sont le marché le plus proche, le plus concurrentiel et le plus diversifié, les entreprises cubaines et les sociétés étrangères implantées à Cuba n'ont pas le droit d'acheter de produits, de composants ou de technologies sur le territoire des États-Unis. Les marchés de substitution possibles sont plus éloignés, ce qui accroît les frais d'importation et les délais de livraison. En outre, il est impossible à Cuba de se procurer des biens, services ou technologies quelconques produits par les États-Unis, protégés par des brevets américains ou contenant des composants fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains.

Des biens nécessaires au développement ou des produits humanitaires tels que les médicaments, le matériel médical, les engrais, les compléments alimentaires, le matériel de laboratoire, le matériel agricole, les ressources éducatives, les ordinateurs, les logiciels de bureautique et de télématique, les outils, les matériaux de construction et les groupes électrogènes sont touchés par ces restrictions, même si la coopération multilatérale permet de se les procurer.

Ces circonstances ont des conséquences néfastes sur l'aide au développement et l'aide humanitaire fournies à Cuba par le système des Nations Unies. C'est particulièrement le cas des projets d'appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et axés sur les groupes vulnérables, dans des domaines tels que la santé maternelle, la réduction de la mortalité infantile, la lutte contre le VIH/sida et la sécurité alimentaire.

La durée des programmes et projets ainsi que la portée des résultats escomptés s'en trouvent ainsi limitées. De plus, les ressources budgétaires nécessaires pour couvrir les surcoûts occasionnés par les effets du blocus auraient pu être employées pour obtenir de façon plus efficace les résultats escomptés des programmes.

De surcroît, la mise en œuvre des programmes conçus pour évaluer les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les effets des catastrophes naturelles et les activités entreprises pour y remédier, s'est heurtée au manque de logiciels spécialisés, le système des Nations Unies à Cuba subissant les restrictions à l'acquisition de licences d'exploitation de logiciels brevetés aux États-Unis.

Les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies à Cuba pâtissent directement des politiques des États-Unis dans leurs activités quotidiennes. Il est rare qu'ils puissent bénéficier des contrats signés par l'Organisation des Nations Unies au niveau mondial avec des entreprises des États-Unis pour l'achat de biens, de services ou de droits d'accès, par exemple ordinateurs, services Internet et licences de logiciels. Cela les oblige à trouver séparément des fournisseurs, ce qui entraîne des frais administratifs et des prix plus élevés.

Échange de connaissances spécialisées

Les experts et chercheurs cubains invités à des réunions ou autres manifestations organisées aux États-Unis ont eu des difficultés à obtenir leur visa à temps. Cette situation nuit aux échanges professionnels ainsi qu'au renforcement des liens de partenariat dans des domaines essentiels du développement.

Crédits au développement consentis par les institutions financières internationales et services financiers auprès des banques américaines

L'embargo a limité l'accès de Cuba aux crédits au développement consentis par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui offre moins de possibilités au pays de se procurer des ressources pour financer ses plans de développement nationaux et/ou locaux.

Les bureaux locaux de l'ONU à Cuba ne peuvent pas utiliser leurs comptes institutionnels auprès des banques américaines ni le dollar des États-Unis comme devise de paiement. Pour exécuter les opérations de financement de leurs programmes, ils doivent donc faire appel à des banques de pays tiers, d'où des surcoûts et un surcroît de tâches administratives. Les surcoûts correspondants ont été couverts par l'ONU et par des fonds affectés aux projets provenant d'autres pays donateurs.

En outre, en raison de l'embargo, les fonctionnaires cubains des Nations Unies en mission officielle n'ont pas accès aux services bancaires, ce qui influe sur leur capacité à faire face à des dépenses, notamment d'urgence, faute de pouvoir utiliser des cartes de crédit.

Voyages du personnel des Nations Unies au Siège de l'ONU aux États-Unis

Les fonctionnaires cubains de l'ONU qui doivent se rendre au Siège, à New York, ou dans ses bureaux de Washington doivent demander leur visa longtemps à l'avance. En l'absence de vols directs entre Cuba et New York ou Washington, ils doivent emprunter d'autres itinéraires plus longs et plus coûteux via des pays tiers. Cela empêche des fonctionnaires du système des Nations Unies en poste à Cuba de participer à des stages de formation et à des réunions officielles et limite la capacité du système des Nations Unies à Cuba de travailler et d'appliquer et respecter les systèmes, politiques et directives les plus récents au titre des activités de développement et d'urgence.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2012]

Évolution de la situation économique de Cuba

En 2011, l'économie cubaine a été marquée par le lancement de grandes réformes destinées à rénover le modèle économique du pays afin de stimuler sa productivité, d'augmenter ses exportations nettes et d'éliminer les restrictions pesant sur le transfert de devises pour atteindre une croissance élevée à long terme, ainsi que par les débats entourant ces réformes. Parmi les nouvelles orientations économiques approuvées par le Congrès, il convient de souligner notamment : a) la réduction progressive de 20 % des dépenses salariales de l'État qui compte près d'un million d'employés (environ 140 000 emplois publics ont été supprimés en 2011 et 170 000 autres devraient être supprimés en 2012); b) la création d'entreprises privées et non étatiques; c) la rationalisation des subventions versées à la population et aux entreprises nationales; et d) la location à long terme des terres agricoles en jachère. Ces réformes permettent d'exploiter plus activement les forces régulées du marché.

En avril 2012, après le lancement de ce train de réformes, 385 775 Cubains étaient officiellement inscrits comme travaillant dans des entreprises non étatiques, en particulier dans les secteurs de l'alimentation, du transport de personnes et de la location d'habitations². Le Gouvernement cubain avait aussi accordé une plus grande autonomie aux entreprises publiques pour ce qui est de la gestion au jour le jour et des décisions concernant les investissements, et il avait transféré des compétences supplémentaires aux organismes et autorités infranationaux.

En 2011, le produit intérieur brut (PIB) de Cuba a augmenté de 2,7 %, soit une croissance plus forte que celle enregistrée en 2010 (2,1 %). Cette hausse modérée résulte de l'amélioration de l'économie externe et de l'augmentation de la consommation, notamment privée. Ces embellies ont permis au Gouvernement d'honorer la majeure partie de ses obligations envers ses créanciers internationaux et de rattraper son retard dans les paiements dus à ses fournisseurs étrangers.

Le déficit des finances publiques de Cuba est passé de 3,5 % du PIB en 2010 à 3,8 % en 2011 (soit un dépassement de 0,2 % de l'objectif officiel). Les fonds publics ont été investis en priorité dans différentes entreprises publiques afin de leur injecter de nouvelles ressources. L'inflation a été plus élevée en 2011 qu'en 2010 en raison de la réduction des subventions accordées à certains biens de consommation et de la hausse des prix des aliments découlant d'une récolte nationale moins importante que prévu et des prix élevés sur les marchés internationaux.

L'embargo imposé par les États-Unis continue d'exacerber les problèmes de balance des paiements de Cuba, ce qui force les décideurs à exporter des biens à haute valeur ajoutée et à substituer des produits locaux aux importations afin

² Suite à la décision du Gouvernement cubain de réduire l'emploi dans le secteur public et de favoriser le développement des entreprises non étatiques, notamment des coopératives et des auto-entreprises, de nouvelles activités ont été ajoutées en 2011 aux 178 qui pouvaient déjà être exercées légalement à titre indépendant.

d'obtenir les devises dont le pays a besoin. Les répercussions de la volatilité et de la hausse persistante des prix des aliments et du pétrole sur les marchés internationaux sont considérables pour Cuba qui dépend essentiellement des importations pour satisfaire ses besoins en la matière.

Évolution récente des effets de l'embargo imposé par les États-Unis

En février 2012, l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis est entré dans sa cinquantième année et, bien que le Gouvernement américain ait annoncé en 2011 l'assouplissement des restrictions pesant sur les envois de fonds, les permis de travail pour les Américains d'origine cubaine et les vols à destination de Cuba à partir d'aéroports situés aux États-Unis³, les choses ont peu changé dans la pratique⁴. En effet, les États-Unis continuent d'appliquer des instruments extraterritoriaux tels que les lois Torricelli (1992) et Helms-Burton (1996) qui empêchent Cuba de nouer des relations commerciales avec des filiales d'entreprises américaines dans des pays tiers et des partenariats en matière d'investissement avec les entreprises non américaines intéressées. Selon ces lois, les entreprises cherchant à établir des liens avec Cuba sont sanctionnées par le Gouvernement américain. Cela a été le cas d'une filiale du groupe français de transport maritime CMA-CGM qui s'est vu infliger une amende de 374 400 dollars le 18 août 2011 pour avoir proposé des services de transport par conteneur vers Cuba. De même, fin décembre 2011, la succursale new-yorkaise de la banque allemande Commerzbank a reçu une amende de 175 000 dollars pour avoir facilité des transactions bancaires entre une entreprise cubaine et une entreprise canadienne.

Le dernier rapport présenté par le Gouvernement cubain à l'Assemblée générale indique qu'en 2010, le coût total de l'embargo dépassait les 104 milliards de dollars. L'embargo américain continue de nuire considérablement au bien-être quotidien des citoyens cubains. Cuba doit importer des médicaments, de l'équipement médical et des produits sanitaires de pays éloignés, ce qui accroît singulièrement les coûts de transport et les prix au détail. L'embargo augmente également les coûts des intrants agricoles, tels que les engrais et les semences, ce qui rend plus chère et plus difficile la production nationale d'aliments. Les entreprises cubaines n'ont pas le droit d'importer des États-Unis le matériel, les outils et l'équipement nécessaires à la construction et au bon fonctionnement des hôpitaux, des écoles, des maisons, des routes et autres ouvrages publics. L'embargo limite aussi sérieusement l'accès aux technologies permettant d'améliorer le rendement. En outre, étant donné les incertitudes liées à l'embargo, Cuba est obligée, dans la mesure du possible, de constituer des stocks importants d'articles et de pièces détachées, ce qui représente des coûts financiers supplémentaires, y compris à des fins d'entreposage. Tout cela a des effets négatifs sur l'ensemble des Cubains.

En outre, depuis 1982, le Département d'État des États-Unis a inscrit Cuba sur sa liste des pays soutenant le terrorisme. Les pays entrant dans cette catégorie sont soumis à de sévères sanctions unilatérales de la part du Gouvernement américain : ils sont notamment privés d'aide économique et soumis à diverses restrictions,

³ Mark P. Sullivan, « Cuba: United States issues for the 112th Congress », Congressional Research Service, rapport au Congrès, 20 juillet 2012, p. 33.

⁴ Département du Trésor des États-Unis, Bureau du contrôle des avoirs étrangers, « Cuba: what you need to know about U.S. sanctions against Cuba », 24 janvier 2012.

financières et autres. Selon les informations contenues dans un rapport établi par le Département du Trésor en 2011, les États-Unis ont saisi 245 millions de dollars provenant de Cuba⁵. Ce montant, le plus important de tous les montants saisis aux pays sanctionnés, comprend 4,2 millions de dollars du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme destinés à des projets de coopération visant à lutter contre le VIH/sida et la tuberculose à Cuba.

Le Gouvernement cubain a déclaré que cette année, sa priorité était d'actualiser le modèle économique du pays tout en préservant ses acquis considérables sur le plan de la protection sociale. Cependant, l'embargo pourrait entraver la mise en œuvre des réformes en cours, car il pourrait s'avérer impossible de répondre aux demandes de crédit des entreprises et des coopératives dans le secteur agricole ainsi que des travailleurs indépendants ayant besoin de fonds de roulement, de machines ou de matériel. Les restrictions persistantes à l'importation d'intrants en raison de la pénurie de devises et des diverses interdictions et limitations imposées par les États-Unis entravent sérieusement l'essor de la production agricole, de la productivité et de l'emploi dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Le Gouvernement cubain prévoyait qu'au cours de la première phase de la réforme, qui devait s'achever en mars 2011, un demi-million d'employés du secteur public auraient trouvé un emploi dans le secteur privé. Créer autant d'emplois dans des secteurs hautement productifs exige des capitaux importants et de grandes quantités de devises. Comme le prouve l'expérience des pays développés et en développement, l'accès aux mécanismes financiers internationaux est capital dans les périodes de profondes restructurations et transformations économiques. Cuba n'a qu'un accès extrêmement limité au financement des institutions financières internationales et des banques multilatérales en faveur du développement, autre conséquence de l'embargo, ce qui pourrait ralentir sa transformation économique et entraîner des coûts économiques et sociaux supplémentaires pour sa population.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

Dans le mandat de Doha, qu'elle a adopté à sa treizième session en avril 2012, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) affirme que les mesures coercitives économiques, financières ou commerciales prises de façon unilatérale entravent l'accès au marché, les investissements et la liberté de circulation et nuisent au bien-être des populations des pays concernés, et elle invite les États à s'abstenir d'appliquer ces mesures qui ne respectent pas le droit international et la Charte des Nations Unies⁶.

⁵ United States, Department of the Treasury, Office of Foreign Assets Control, « Terrorist assets report : calendar year 2011 » (rapport sur les avoirs des terroristes, année 2011, Bureau du contrôle des avoirs étrangers, Ministère américain des finances).

⁶ Voir TD/500/Add.1, par. 25.

Évolution de la situation à Cuba

L'embargo pèse lourdement sur l'économie de Cuba et le niveau de vie de ses habitants. Selon le Gouvernement cubain, les pertes économiques directes globales causées par l'embargo s'élevaient fin décembre 2010 à 104 milliards de dollars des États-Unis⁷. Les Cubains ont dû faire face au prix élevé des denrées alimentaires et des services de santé, résultat de l'augmentation des coûts de transaction occasionnée par l'embargo. Les pertes subies par le secteur de la santé publique et celui de l'alimentation s'élevaient respectivement à 120 et 15 millions de dollars, pour la période allant de mai 2010 à avril 2011⁸. L'embargo serait également responsable de pertes substantielles subies dans les domaines économique, social et culturel. En ce qui concerne l'investissement étranger direct, Cuba a reçu en 2010 un apport de capitaux d'un montant de 86 millions de dollars. On estime que sans l'embargo ce montant s'élèverait à 600 millions de dollars. Les pays voisins que sont le Costa Rica et la République dominicaine ont reçu en 2010 respectivement 1 413 millions et 1 626 millions de dollars. L'embargo nuit également aux avancées scientifiques et technologiques du pays. Ainsi, le fait que Cuba ne puisse avoir accès à des logiciels informatiques et à des services de connexion à Internet fournis par des sociétés américaines constitue un frein aux efforts de modernisation des programmes scolaires et du secteur scientifique et technologique. En outre, l'application extraterritoriale de l'embargo imposé par les États-Unis, qui entrave les transactions commerciales et financières, a eu pour effet d'augmenter les coûts supportés par Cuba et des pays tiers.

En 2010, l'économie cubaine a affiché un taux de croissance de 2,4 %, soit un point de plus que l'année précédente. Comparé à celui d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ce taux est faible et place le pays au 21^e rang du classement régional⁹. Les projections tablent sur une augmentation du produit intérieur brut de 2,7 % en 2011. Cuba mène actuellement un important processus de réformes pour améliorer sa productivité, en réduisant le secteur public et en élargissant le champ des activités économiques privées. Cependant, les réformes semblent progresser moins vite que prévu, car le pays a dû se remettre des conséquences de la crise économique mondiale et des dégâts causés en 2008 par les ouragans Gustav et Ike. Un autre obstacle évoqué comme un frein à l'action menée pour améliorer la productivité est la faiblesse des infrastructures du pays.

En 2011, Cuba a vu son commerce de biens augmenter nettement par rapport à l'année précédente. La CNUCED estime que Cuba a exporté des biens pour une valeur de 6,3 milliards de dollars et en a importé pour une valeur 14,3 milliards, soit respectivement 1,3 et 2,8 milliards de dollars de plus qu'en 2010. Le déficit commercial était de 8 milliards en 2011, soit 1,5 milliard de plus qu'en 2010. En 2011, les articles les plus exportés étaient les minerais et les métaux, qui représentaient 4 milliards, soit 64 % du total, suivis des produits alimentaires et des produits manufacturés. En ce qui concerne les destinataires des exportations cubaines, l'Union européenne était le principal acheteur des marchandises cubaines : elle représentait 30 % environ du total des exportations. Cependant, les

⁷ Organisation mondiale du commerce, « Cuba – article XV:6 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 : rapport présenté par le Gouvernement cubain au titre de la décision du 15 décembre 2006 » (WT/L/826), 18 novembre 2011.

⁸ Voir A/66/114, p. 34 et 35.

⁹ The Economist Intelligence Unit, « Country report: Cuba », avril 2012, p. 14.

plus grands importateurs de marchandises cubaines étaient la Chine et le Canada, qui ont importé respectivement 27 % et 25 % du total des exportations du pays¹⁰. Les autres destinataires principaux étaient le Venezuela, l'Espagne et les Pays-Bas, chacun de ces pays représentant 5 % à 6 % du total des exportations cubaines.

En 2011, les produits manufacturés ont constitué l'essentiel des importations (6,7 milliards de dollars, soit 47 % du total); les combustibles arrivent en deuxième position, suivis des produits alimentaires. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont été la principale source d'importation : ils représentent la moitié du total. À lui seul, le Venezuela représente 36 % des importations cubaines, ce qui en fait le principal fournisseur du pays; il est suivi de la Chine, de l'Espagne, du Brésil, du Canada et des États-Unis, qui représentent chacun 4 à 12 % du total⁹. Le *Trade Sanctions Reform and Export Enhancement Act* de 2000 permet aux États-Unis d'exporter des produits agricoles vers Cuba. À la suite de son adoption, ce pays est devenu le principal exportateur de produits agricoles vers l'île. Les données relatives aux importations du secteur agricole cubain montrent que le commerce avec les États-Unis aurait été nettement plus important sans l'imposition de l'embargo.

Le secteur des services est le moteur de l'économie cubaine; l'exportation de services dans les domaines de la santé, de l'éducation et du tourisme est la principale source de revenus en devises. Selon les estimations de la CNUCED, Cuba a exporté en 2011 des services pour une valeur de 11,6 milliards de dollars et en a importé pour une valeur de 2,1 milliards de dollars : le bénéfice est de 9,5 milliards de dollars, soit 1 milliard de plus qu'en 2010. La rubrique Services divers constitue la plus grande part des exportations, suivie par la rubrique Voyages. Dans la première, les envois de personnel médical au Venezuela revêtent une importance particulière car en retour Cuba reçoit de ce pays du pétrole à des prix préférentiels. Le tourisme international a augmenté au cours des cinq dernières années; le pays a accueilli 2,5 millions de visiteurs en 2010¹¹. Les touristes canadiens représentaient 38 % du total des visiteurs internationaux, suivis des Allemands, des Italiens et des Espagnols, chaque groupe représentant 4 % du total. Les visiteurs venus des États-Unis n'ont eux représenté que 2 % du total. Bien que l'Administration américaine ait assoupli en janvier 2011 les conditions d'autorisation de se rendre à Cuba applicables aux activités dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la religion et du journalisme, l'interdiction faite aux citoyens américains de se rendre à Cuba a de graves répercussions économiques sur le pays. On estime que les pertes subies par l'industrie touristique cubaine du fait des mesures d'interdiction se sont élevées à 1 668 millions de dollars en 2010¹². En ce qui concerne l'importation de services, la catégorie dominante est celle des transports. Les envois d'argent effectués par des proches vivant à l'étranger sont également une source importante de revenus en devises fortes et s'élèvent à plus d'un milliard de dollars par an¹³. En janvier 2011, les États-Unis ont assoupli les restrictions aux envois d'argent émis depuis leur territoire, lesquels jouent un rôle de plus en plus important dans la vie des Cubains.

¹⁰ Chiffres basés sur les calculs du secrétariat de la CNUCED pour 2010.

¹¹ Chiffre fourni par le site officiel de l'Organisation du tourisme des Caraïbes (www.onecaribbean.org).

¹² Voir A/66/114, p. 42.

¹³ Mark P. Sullivan, « Cuba: issues for the 112th Congress », Congressional Research Service Report for Congress, 24 février 2012, p. 15.

Faits intervenus aux États-Unis

Depuis l'assouplissement en janvier 2011 de certaines des restrictions aux voyages et aux envois d'argent, aucune nouvelle mesure relative à l'embargo n'a été prise. Il y a eu des propositions de loi visant à assouplir ou à lever l'embargo et à revenir sur l'assouplissement des conditions de voyage et d'envoi d'argent instauré en janvier 2011, mais aucune n'a été retenue. Dans le même temps, des indices subtils laissent à penser que l'Administration américaine souhaite intensifier sa coopération officielle avec Cuba dans des domaines d'intérêt mutuel comme celui des opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants¹⁴.

Conclusion

Depuis la précédente période considérée, on n'a pas observé de changement significatif dans l'embargo imposé par les États-Unis. Il demeure intact et entrave sérieusement le développement de Cuba et l'amélioration des conditions de vie des Cubains. Bien que dans les domaines du commerce et de l'investissement des programmes de coopération Sud-Sud, de plus en plus nombreux et importants, aident Cuba à surmonter les obstacles dressés par le blocus américain, le pays continue d'éprouver d'immenses difficultés économiques et sociales. L'embargo cause de lourds dégâts en obligeant le pays à renoncer à des possibilités de consolider ses infrastructures, de bâtir une économie efficace et dynamique et d'améliorer les conditions de vie des Cubains. L'impossibilité d'avoir des échanges commerciaux avec les États-Unis a de graves conséquences pour le pays, d'autant plus que Cuba possède un grand potentiel en matière d'industries exigeant un haut niveau de connaissances et à forte valeur ajoutée. De plus, la portée extraterritoriale de l'embargo pénalise les entreprises et les populations de pays tiers. Enfin, l'embargo continue à priver les citoyens des États-Unis des importantes possibilités économiques, scientifiques et culturels qu'offrirait l'établissement de relations normales avec Cuba.

On trouvera au tableau 1 les données concernant les exportations et les importations cubaines au cours de la période 2007-2011; le tableau 2 présente une ventilation des importations cubaines de produits agricoles en 2010, par principaux fournisseurs; le tableau 3 indique les flux de capitaux vers Cuba au titre de l'investissement étranger en 2009 et 2010; quant au tableau 4, il présente les importations et les exportations cubaines de services pour la période 2007-2011.

Tableau 1

Exportations et importations cubaines

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits de base</i>	<i>2007^a</i>	<i>2008^a</i>	<i>2009^a</i>	<i>2010^a</i>	<i>2011^a</i>
Exportations						
Union européenne (27 États)	Tous produits alimentaires	405	344	333	396	557
	Minerais et métaux	509	540	445	892	1 174
	Combustibles	2	0	5	3	16

¹⁴ The Economist Intelligence Unit, « Country report: Cuba », avril 2012, p. 11.

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits de base</i>	<i>2007^a</i>	<i>2008^a</i>	<i>2009^a</i>	<i>2010^a</i>	<i>2011^a</i>
	Produits manufacturés	18	11	26	39	66
Total		934	895	809	1 330	1 813
Amérique latine et Caraïbes	Tous produits alimentaires	3	5	18	39	38
	Minerais et métaux	0	1	13	25	31
	Combustibles	2	0	30	50	71
	Produits manufacturés	224	272	346	401	502
Total		229	278	407	515	642
États-Unis	Tous produits alimentaires	–	–	–	–	–
	Minerais et métaux	–	–	–	–	–
	Combustibles	–	–	–	–	–
	Produits manufacturés	–	–	–	–	–
Total		–	–	–	–	–
Reste du monde	Tous produits alimentaires	815	740	476	690	917
	Minerais et métaux	1 784	2 019	1 366	2 369	2 843
	Combustibles	200	28	23	25	38
	Produits manufacturés	15	10	28	35	49
Total		2 814	2 797	1 893	3 119	3 847
Monde	Tous produits alimentaires	1 224	1 090	827	1 125	1 511
	Minerais et métaux	2 294	2 561	1 824	3 287	4 048
	Combustibles	205	29	58	78	124
	Produits manufacturés	257	293	399	476	617
Total		3 980	3 973	3 108	4 966	6 300
Importations						
Union européenne (27 États)	Tous produits alimentaires	188	452	283	405	567
	Minerais et métaux	32	62	33	36	55
	Combustibles	1	44	22	32	82
	Produits manufacturés	2 035	2 862	1 812	1 929	2 475
Total		2 256	3 420	2 150	2 402	3 179
Amérique latine et Caraïbes	Tous produits alimentaires	683	700	388	578	702
	Minerais et métaux	17	49	29	58	20
	Combustibles	3 225	4 753	2 904	3 971	5 403
	Produits manufacturés	879	1 060	728	841	1 002

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits de base</i>	<i>2007^a</i>	<i>2008^a</i>	<i>2009^a</i>	<i>2010^a</i>	<i>2011^a</i>
Total		4 804	6 562	4 049	5 448	7 127
États-Unis	Tous produits alimentaires	608	976	671	448	441
	Minerais et métaux	–	–	–	–	–
	Combustibles	–	–	–	–	–
	Produits manufacturés	11	28	18	14	13
Total		619	1 004	689	462	454
Reste du monde	Tous produits alimentaires	230	509	175	202	245
	Minerais et métaux	14	129	40	70	78
	Combustibles	297	13	33	34	45
	Produits manufacturés	2 663	3 746	2 484	2 880	3 171
Total		3 204	4 397	2 732	3 186	3 539
Monde	Tous produits alimentaires	1 708	2 636	1 517	1 634	1 955
	Minerais et métaux	63	242	102	163	153
	Combustibles	3 523	4 811	2 959	4 038	5 530
	Produits manufacturés	5 587	7 696	5 042	5 664	6 661
Total		10 881	15 385	9 620	11 499	14 299

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après la Base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises et la base de données de la Direction des statistiques commerciales du Fonds monétaire international.

Notes : Tous produits alimentaires (Classification type pour le commerce international de la Division de statistique, divisions 0+1+22+4)
Minerais et métaux (Classification type pour le commerce international, divisions 27+28+68)
Combustibles (Classification type pour le commerce international, division 3)
Produits manufacturés (Classification type pour le commerce international, divisions 5 à 8, à l'exception des divisions 667 et 68).

^a Estimations.

Tableau 2
Importations de produits agricoles par Cuba en 2010,
par principaux fournisseurs

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>États-Unis</i>	<i>Brésil</i>	<i>Union européenne</i>	<i>Canada</i>	<i>Argentine</i>	<i>Nouvelle-Zélande</i>	<i>Chili</i>	<i>Chine</i>	<i>Monde</i>
359	289	242	103	68	36	27	15	1 280

Source : Base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises.

Tableau 3
Flux de capitaux vers Cuba au titre de l'investissement étranger direct
 (En millions de dollars des États-Unis)

	2009	2010
Cuba	24	86
Costa Rica	1 347	1 413
République dominicaine	2 165	1 626

Source : Base de données GLOBSTAT de la CNUCED.

Tableau 4
Exportations et importations de services par Cuba
 (En millions de dollars des États-Unis)

Flux	Catégorie de service	2007 ^a	2008 ^a	2009 ^a	2010 ^a	2011 ^a
Exportations	Transport	1 509	1 620	1 425	1 816	2 074
	Voyages	2 141	2 258	2 051	2 187	2 267
	Services divers	4 938	5 374	4 908	6 430	7 320
Total		8 588	9 252	8 384	10 433	11 661
Importations	Transport	1 097	1 557	1 005	1 164	1 450
	Voyages	70	160	212	188	210
	Services divers	163	373	496	438	489
Total		1 330	2 090	1 713	1 790	2 149

Source : CNUCED et OMC (estimations).

^a Estimations.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

[Original : anglais]
 [4 juin 2012]

L'embargo économique, commercial et financier continue de nuire à la situation et aux droits fondamentaux des enfants, des adolescents, des femmes et des familles à Cuba. Ses effets néfastes se font sentir dans les domaines de la santé et de l'éducation, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en matériel et la prise en charge des enfants handicapés.

Incidence de l'embargo sur les droits fondamentaux des enfants et des adolescents à Cuba

Santé

La pénurie de fournitures et de médicaments continue de nuire aux services de santé. Il est difficile pour les mères et leurs enfants d'obtenir des traitements et des médicaments. Par exemple, l'impossibilité d'obtenir la dernière génération d'antibiotiques pour les enfants de moins de 1 an, notamment ceux administrés par

voie orale, empêche de fournir des traitements complets au moment approprié. L'Institut national d'oncologie et de radiologie n'est pas en mesure d'utiliser des plaques d'iode radioactif pour traiter les enfants car ces plaques ne peuvent être achetées qu'aux États-Unis. Certaines institutions médicales comme le Centre de cardiologie pédiatrique William Soler ont du mal à se procurer la dernière génération d'outils et de matériel chirurgicaux nécessaires pour traiter les enfants.

Le fait de soumettre l'achat de produits et d'appareils médicaux à des conditions, d'interdire ou de sanctionner la vente à Cuba de produits fabriqués ou commercialisés par des entreprises américaines ou leurs filiales, l'éloignement géographique des marchés de substitution potentiels et le recours à des intermédiaires commerciaux sont autant de facteurs qui entraînent une hausse des prix et des frais de transport que doit supporter le pays.

Alimentation et nutrition

L'embargo entrave également les importations de denrées alimentaires; l'achat de ces dernières sur des marchés éloignés fait monter les prix en augmentant les coûts d'assurance et de transport. En outre, la faiblesse de l'offre et de la consommation d'aliments riches en fer reste l'une des causes de l'anémie qui touche les groupes de population vulnérables, tels que les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans.

Éducation

Ces obstacles économiques, financiers et commerciaux empêchent également de fournir une éducation de qualité dans la mesure où ils entravent l'achat de matériaux de construction et de fournitures et de matériel scolaires : cela affecte les travaux d'entretien et de réparation des locaux qui accueillent des enfants, notamment les établissements d'enseignement préscolaire.

Par ailleurs, l'embargo affecte de multiples façons la prise en charge dans de bonnes conditions thérapeutiques et pédagogiques des enfants handicapés, notamment ceux souffrant de handicaps moteurs et sensoriels, tout comme il empêche de répondre à d'autres types de besoins pédagogiques spécifiques, aussi bien à l'école que dans d'autres institutions de santé ou d'éducation spécialisées. Par exemple, l'achat d'articles permettant de répondre aux besoins pédagogiques d'élèves handicapés (écrans tactiles, tableaux interactifs, claviers intelligents et adaptés aux personnes handicapées, imprimantes braille, systèmes de sous-titrage vocal, etc.) est impossible lorsque ces produits sont commercialisés par des entreprises sous la licence américaine.

Incidence de l'embargo sur le programme de coopération du pays

Les restrictions commerciales font augmenter le prix des fournitures que l'UNICEF doit acheter pour mettre en œuvre ses projets à Cuba. Le bureau de pays de l'UNICEF à Cuba ne peut pas ouvrir de comptes institutionnels auprès de banques américaines, ce qui rend nécessaire un supplément de mesures administratives et provoque un surcoût à supporter par le bureau, qui doit faire appel à des banques de pays tiers. L'augmentation des coûts qui découle de ces obstacles a été compensée par des fonds d'appui aux projets qui autrement auraient pu être investis dans des activités de programme directes.

Fonds des Nations Unies pour la population

[Original : anglais]
[7 juin 2012]

Les restrictions concernant les voyages des Cubains vers les États-Unis d'Amérique ont été assouplies en 2011. Depuis, des universitaires, des scientifiques et des économistes cubains participent régulièrement à des séminaires organisés aux États-Unis, dont l'accès a également été facilité aux artistes cubains, professionnels notamment.

Toutefois, l'embargo continue d'être surveillé de près, avec un resserrement des contrôles liés aux transactions financières internationales, notamment des paiements et des transferts de fonds aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations internationales. En outre, le pays n'est pas autorisé à avoir le moindre compte en banque aux États-Unis, ni à placer des dollars dans des pays tiers ou à obtenir un crédit auprès de banques américaines, y compris auprès de leurs filiales dans des pays tiers ou auprès d'institutions internationales telles que la Banque mondiale ou la Banque interaméricaine de développement.

En 2012, Cuba a continué de susciter l'intérêt de la communauté internationale, exacerbé par la visite, en janvier, de la Présidente du Brésil Dilma Rousseff afin d'encourager les investissements brésiliens à Cuba et par celle, en mars, du pape Benoît XVI, qui s'est dit préoccupé par les mesures économiques restrictives imposées à Cuba de l'extérieur. Dans le même temps, certains ténors du Congrès américain ont proposé de renforcer l'embargo imposé à Cuba en interdisant aux entreprises traitant avec Cuba d'avoir accès aux fonds publics.

Dans ces conditions, le programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) peine toujours à se procurer certains produits, notamment de santé procréative et sexuelle (des appareils, des médicaments et du matériel de laboratoire), ce qui l'a compromis, en particulier car la quasi-totalité des marchandises et des produits nécessaires à l'exécution des projets doit être importée. En outre, l'achat de biens et de services sur des marchés extérieurs libres s'est révélé plus onéreux. Dans bien des cas, les fournisseurs ont demandé à être payés par virement bancaire extérieur en raison du manque de liquidité des banques cubaines. Ce mécanisme incommode a entraîné des retards de paiement, en particulier dans les cas où la transaction faisait apparaître des données bancaires cubaines.

Le FNUAP est l'une des rares institutions à Cuba à soutenir la santé procréative et sexuelle, la population et le développement, et les programmes en faveur des femmes. Il continuera de soutenir les efforts déployés par Cuba pour préserver ses acquis dans le domaine de la santé procréative et sexuelle, y compris de la santé maternelle et de l'accès aux méthodes de planification de la famille ainsi que des programmes d'éducation sexuelle, malgré les difficultés rencontrées. Cependant, le bureau du FNUAP à Cuba se heurte à des obstacles financiers étant donné que l'embargo limite l'aide internationale à Cuba et vu le rapport coût-efficacité des ressources consacrées au programme de pays.

Fonds international de développement agricole

[Original : anglais]
[6 juillet 2012]

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) maintient un dialogue ouvert avec le Gouvernement cubain, par l'intermédiaire de ses représentants en Italie, sur toutes les questions se rapportant au développement rural, à la production agricole et à la sécurité alimentaire du pays. Cuba siège également au Conseil d'administration du FIDA en tant qu'État membre. Au cours des dernières années, le FIDA a envoyé dans le pays plusieurs missions dans le but de réintégrer Cuba dans ses mécanismes ordinaires de prêt et dans son programme de travail. En outre, le FIDA entretient un dialogue soutenu et coopère avec la FAO et les autres organismes des Nations Unies présents dans le pays.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais]
[28 juin 2012]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni de son protocole de 1967. En conséquence, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est saisi des demandes d'asile et statue sur celles-ci conformément à son mandat, tout en contribuant à fournir un appui aux réfugiés. À ce jour, Cuba maintient sa pratique de non-refoulement effectif, et d'assistance éducative et sanitaire et de protection en faveur des réfugiés relevant du mandat du HCR, mais ne leur offre pas de possibilités d'intégration locale. Faute de perspectives de rapatriement volontaire, la seule solution durable pour la plupart des réfugiés de Cuba est donc la réinstallation souhaitée par le HCR dans des pays tiers.

Pour que Cuba soit disposée à devenir partie aux instruments internationaux en la matière et à chercher des solutions à la situation des réfugiés sur son territoire, il faudrait que ses relations bilatérales avec les États-Unis changent. Toute mesure propice à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba serait donc un pas vers son adhésion éventuelle à ces instruments.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]
[31 mai 2012]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) fait remarquer que, bien que l'embargo se poursuive, la région des Caraïbes reste confrontée à une série de graves problèmes liés au trafic de stupéfiants et au crime organisé. Avec d'autres pays de la région, Cuba se situe entre les principaux producteurs mondiaux de cocaïne, qui se trouvent en Amérique latine, et les principaux consommateurs mondiaux de drogues, à savoir l'Amérique du Nord et l'Europe.

L'ONUDC renforce actuellement sa présence dans les Caraïbes afin d'aider les États membres à lutter contre ces problèmes. En outre, une évaluation régionale de la menace que constitue la criminalité transnationale organisée en Amérique centrale

et dans les Caraïbes est en cours; les résultats en seront publiés en juillet 2012. Elle permettra de se faire une meilleure idée des flux illicites dans les Caraïbes et jettera les bases d'une meilleure coordination des mesures prises au niveau national.

Par ailleurs, l'ONUSUD met actuellement sur pied un mécanisme de coordination interrégional, le Pacte de Saint-Domingue et le Mécanisme de Managua, et élabore des programmes régionaux pour l'Amérique centrale et les Caraïbes qui ont une dimension nationale matérialisée par des activités visant à fournir aux gouvernements nationaux l'appui dont ils ont besoin pour faire face aux problèmes qui touchent précisément leur pays.

Cuba est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption et participe actuellement au mécanisme d'examen établi pour évaluer l'application effective de la Convention par les États parties et fournir au besoin et sur demande une assistance technique. Cuba fait actuellement l'objet d'une évaluation conduite par le Brésil et le Guatemala et, conformément aux règles définies dans le Mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, elle participera activement à l'évaluation du Nicaragua qui sera conduite dans le courant des prochains cycles.

Cuba a montré sa détermination et sa diligence dans la lutte contre le trafic de drogues et a collaboré efficacement avec l'ONUSUD dans ses domaines de compétences, collaboration dont les deux parties se sont toujours dites satisfaites.

Selon le Rapport établi par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011, Cuba a créé en 2011 la Police d'investigation technique, un nouveau service de détection et de répression chargé de prévenir le trafic international de drogues et ses manifestations au niveau national et d'en réduire les effets. Le rapport précisait que Cuba avait continué de coopérer avec les services du renseignement d'autres pays et avec INTERPOL en application des traités multilatéraux auxquels elle était partie. Il indiquait qu'en 2010, les autorités cubaines avaient saisi 2 894 kilogrammes de cannabis et éradiqué 9 451 plants de chanvre indien, et qu'au cours des six premiers mois de 2011, elles avaient saisi 5 256 kilogrammes de cannabis et éradiqué 5 822 plants de chanvre indien¹⁵.

L'ONUSUD a lancé l'année dernière en République dominicaine un centre d'excellence sur la réforme des prisons et la réduction de la demande de drogue, qui propose des formations et une assistance technique aux pays de la région, et notamment à Cuba. Ce centre continuera de promouvoir des activités dans la région, comme la réunion du groupe d'experts de haut niveau organisée en août 2011, qui a permis de recenser des pratiques de référence pour l'application de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Cuba sera également à même de bénéficier de ce type d'initiatives régionales intégrées.

À l'invitation du Gouvernement cubain, un représentant de l'ONUSUD s'est rendu à La Havane du 9 au 11 novembre 2011 pour participer à la cinquième réunion internationale sur la menace que présente la corruption pour les sociétés. Cette visite a été l'occasion de poursuivre le dialogue sur une éventuelle assistance

¹⁵ Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.XI.5) par. 394 et 403.

de l'ONUUDC à Cuba ainsi que sur le rôle que le pays pourrait jouer dans les projets que l'Office mène dans la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale.

Dans le droit-fil de la Conférence ministérielle sur le trafic illicite de drogues, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme : défis pour la sécurité et le développement dans les Caraïbes, tenue à Saint-Domingue en février 2009, l'ONUUDC élabore actuellement un programme régional pour les Caraïbes, qui s'efforce de répondre aux besoins de la région et des pays en matière de lutte contre le trafic illicite de drogues et de remédier aux effets négatifs de celui-ci sur les sociétés. L'application prochaine de ce programme par le bureau régional de l'ONUUDC pour l'Amérique centrale et les Caraïbes à Panama (programme qui couvre aussi Cuba) est le meilleur moyen de fournir une assistance structurée étant donné que les problèmes rencontrés par les pays des Caraïbes sont liés entre eux, que la criminalité (essentiellement le trafic de drogues) a une forte dimension transnationale dans cette sous-région et qu'il existe déjà un cadre régional de coopération bien établi dans le domaine de la justice et de la sécurité (la Communauté des Caraïbes, l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité et l'Organisation des États des Caraïbes orientales).

Dans le cadre du Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'ONUUDC met actuellement au point des initiatives régionales associant Cuba, en particulier dans les domaines de la prévention du crime, du renforcement des capacités de rechercher et poursuivre le crime organisé dans la région, de la réduction de la demande de drogue et de la répression. Une campagne de collecte de fonds est en cours et l'Office espère pouvoir compter sur le soutien des États Membres dans cette entreprise.

L'association de Cuba aux différentes initiatives menées par l'ONUUDC dans les Caraïbes renforcera la coopération du pays avec ses homologues dans la région. Par ailleurs, des efforts devraient être faits afin de garantir la mise au point d'une démarche opérationnelle régionale visant à répondre à la criminalité transnationale organisée et à faciliter la coopération entre tous les États des Caraïbes. Cuba est partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à son Protocole additionnel contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu. L'ONUUDC encourage Cuba à ratifier et appliquer le Protocole additionnel relatif à la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, et celui contre le trafic illicite de migrants par voies terrestre, maritime et aérienne. Les activités menées par l'ONUUDC dans les Caraïbes, notamment à Cuba, devraient être développées plus avant. Le Bureau continue de collecter des fonds de sa propre initiative afin de financer ses nombreuses activités.

Organisation de l'aviation civile internationale

[Original : anglais]
[6 juillet 2012]

Le mandat de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est de favoriser l'essor judicieux, prudent et méthodique de l'aviation civile dans le monde. L'Organisation n'est pas directement impliquée dans l'application de la résolution 65/6 de l'Assemblée générale, qui s'adresse aux États.

En tant qu'État membre, Cuba bénéficie des services de l'OACI, notamment les services de vérification de la sûreté et de la sécurité ainsi que les activités de formation et les ateliers portant sur tous les domaines de l'aviation civile.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[Original : anglais]

[28 mai 2012]

Situation globale : effets de l'embargo sur la sécurité alimentaire ainsi que sur l'agriculture, la pêche et l'industrie alimentaire

Les principaux changements depuis la dernière période à l'examen peuvent être résumés comme suit :

a) La production de céréales pour 2011 est estimée à 815 000 tonnes, soit une hausse d'environ 5 % par rapport à 2010, attribuable notamment à une meilleure récolte de paddy. La production totale de céréales a augmenté d'environ 3 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes;

b) La production de paddy pour 2011 est officiellement estimée à 460 000 tonnes, soit 1 % de plus que celle de 2010. Cette modeste hausse s'explique par des conditions climatiques plus favorables, mais elle reste toutefois largement inférieure aux 564 000 tonnes récoltées en 2009. La lenteur de la reprise s'explique par le manque de machines agricoles et d'intrants de base, et ce, malgré les efforts entrepris par le Gouvernement pour stimuler l'investissement dans le secteur agricole et réduire sa dépendance aux importations. La production de maïs en 2011 est estimée à 355 000 tonnes, soit une augmentation de 9 % par rapport à la saison précédente. Les importations de céréales sont restées stables ces dernières années à environ 2 millions de tonnes et elles devraient permettre de pourvoir aux trois quarts des besoins du pays pour 2011-2012.

Les principaux effets de l'embargo sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie alimentaire doivent continuer d'être examinés sous deux angles différents :

a) Les problèmes dus à l'impossibilité de tirer pleinement parti du potentiel d'exportation du pays pour le café, le miel, le tabac, les homards vivants et les produits de l'aquaculture vers le marché le plus proche, les États-Unis. Cela se traduit par des pertes considérables, puisqu'il faut vendre à des marchés plus éloignés, ce qui entraîne une majoration des coûts de commercialisation et de distribution. Les frais additionnels qui en résultent réduisent la capacité du pays à acheter des produits de base, notamment des denrées alimentaires. De plus, le commerce s'accompagne souvent d'un transfert des connaissances et d'une collaboration scientifique dont les Cubains sont ainsi privés;

b) Le coût accru des intrants nécessaires à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage (le carburant, les pièces de rechange pour les machines agricoles, les aliments pour animaux et les produits et engrais phytosanitaires et zoosanitaires, les produits hautement perfectionnés tels que les herbicides, les insecticides à faible toxicité et d'autres pesticides ou médicaments vétérinaires très efficaces ainsi que les trousseaux de diagnostic), lesquels sont souvent produits uniquement par des

sociétés américaines. Il en résulte une hausse directe des coûts de production avec une rentabilité et une capacité à satisfaire la demande locale moindres. Globalement, l'achat de ce matériel aux États-Unis permettrait de réduire d'au moins 20 % les coûts d'importation.

Les crises financière et alimentaire mondiales ont contribué à la détérioration de la situation économique dans le monde entier, mais dans le cas de Cuba, leurs répercussions sont encore aggravées par l'embargo.

L'embargo pèse lourdement sur la balance commerciale et les recettes en devises de Cuba, ainsi que sur l'approvisionnement en aliments et en produits agricoles dans l'île. Il influe sur les importations de denrées alimentaires pour la consommation humaine, en particulier celles destinées aux programmes sociaux, puisque leur quantité et leur qualité sont limitées, ce qui a un effet direct sur la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables de la population.

Un autre problème dû à l'embargo est la difficulté pour Cuba d'accéder à des financements externes multilatéraux pour ses programmes de développement dans le domaine de l'agriculture et du développement rural en général et, de ce fait, de trouver les ressources nécessaires à la rénovation et à la modernisation de son matériel et de son infrastructure agricoles.

Effets de l'embargo sur certains produits agricoles

Céréales

La production céréalière de 2011 est estimée à 815 000 tonnes, soit une hausse d'environ 5 % par rapport à 2010 et d'environ 3 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. La production de paddy est officiellement estimée à 460 000 tonnes, ce qui signifie que les pertes dues à la faible pluviométrie enregistrée en 2010 n'ont été que partiellement récupérées. Cependant, dans l'hypothèse d'un retour à des conditions climatiques normales et d'une relance soutenue, la production de paddy devrait augmenter de 11 % en 2012 pour atteindre 510 000 tonnes. En dépit des hausses de production des dernières années et des perspectives favorables pour la prochaine saison, le pays demeure très dépendant des importations : les dernières prévisions indiquent que Cuba importera 500 000 tonnes de riz en 2012, 720 000 tonnes de céréales brutes entre juillet 2011 et juin 2012, et environ 800 000 tonnes de blé. Globalement, les céréales importées représentent plus de 70 % de la consommation nationale.

En général, malgré l'action du Gouvernement visant à promouvoir et à libéraliser la production alimentaire nationale, le pays demeure fortement tributaire des importations, surtout parce qu'il lui est difficile de se procurer des intrants agricoles. Ces facteurs expliquent aussi la faible augmentation de la récolte de paddy lors de la dernière saison, bien que le Gouvernement ait investi davantage dans l'achat de machines agricoles et dans les infrastructures d'irrigation et de drainage afin de limiter les importations, en particulier de riz. L'assouplissement des sanctions par les États-Unis en 2001 a permis d'augmenter les achats de produits alimentaires et agricoles dans ce pays, lequel est devenu le principal fournisseur de céréales de l'île. En dépit des efforts considérables déployés pour stimuler la production locale, Cuba continue de dépendre des importations pour satisfaire la plupart de ses besoins en riz, lesquelles ont dépassé les 500 000 tonnes par an ces dernières années. Cependant, l'embargo a provoqué une forte réduction des

exportations américaines de riz vers Cuba, qui était autrefois la première cliente des États-Unis. Après avoir atteint un chiffre record de 177 000 tonnes en 2004, les exportations américaines de riz vers Cuba sont retombées à 12 000 tonnes en 2008, et ont cessé depuis le mois de juin de la même année. Des accords commerciaux préférentiels ont été signés avec le Viet Nam pour satisfaire la majeure partie de ses besoins en riz, le Brésil et l'Argentine étant récemment devenus également fournisseurs. Cependant, la perspective d'un marché important du fait de la proximité et de la facilité du transport a incité l'industrie rizicole américaine à soutenir l'assouplissement des sanctions contre Cuba. L'élimination des conditions de paiement régissant actuellement les exportations de produits agricoles à partir des États-Unis, à savoir un règlement avant livraison et par l'intermédiaire de banques de pays tiers, est au centre des propositions législatives.

Oléagineux

La production cubaine d'oléagineux est peu importante et, de ce fait, Cuba dépend presque entièrement des importations pour couvrir ses besoins en huiles végétales et en tourteaux. Les principaux produits importés sont le haricot de soja, l'huile de soja et les tourteaux de soja. Récemment, le Brésil a commencé à aider Cuba à cultiver des variétés d'oléagineux adaptées à l'île et à haut rendement. Depuis que l'embargo américain est entré en vigueur, le Brésil et l'Argentine sont devenus les principaux fournisseurs en haricots de soja et en produits dérivés. Le Mexique et le Canada ont aussi à l'occasion exporté de petites quantités de ces produits vers Cuba. Les importations cubaines d'huiles et de tourteaux issus d'autres plantes que du soja proviennent de l'Argentine, du Mexique, de l'Union européenne, du Canada et de la Chine. Les importations cubaines de soja et de produits dérivés à partir des États-Unis ont repris en 2002 et largement remplacé les achats aux autres pays. Néanmoins, une mesure introduite par les États-Unis en 2005 empêche les importations d'atteindre le niveau auquel elles peuvent prétendre et favorise une recrudescence des achats à partir d'autres pays, notamment du Brésil pour ce qui est de l'huile de soja.

Sucre brut

Selon les dernières estimations de la FAO, Cuba a produit 1,2 million de tonnes de sucre en 2010-2011, soit environ 3 % de moins que la production moyenne pour la période 2005-2009. Malgré une reprise modérée de la production, qui a atteint 1,5 million de tonnes en 2007, celle-ci reste sur le déclin en raison surtout du sous-investissement dans les moyens de production, tant dans les fermes que dans les sucreries. La consommation de sucre est estimée à 734 000 tonnes en 2010-2011, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à l'accroissement démographique. En raison de la baisse de production, les exportations ont connu une chute spectaculaire de 76 % par rapport à leur niveau de 2000-2001. L'embargo empêche Cuba d'avoir accès au marché des États-Unis au titre du contingent tarifaire applicable au sucre brut.

Volaille et œufs

Après avoir connu un pic à près de 180 000 tonnes en 2009 et 2010, les importations cubaines de viande de volaille ont diminué pour atteindre 133 000 tonnes en 2011, les États-Unis en fournissant 70 % et le Brésil 30 %. Cependant, les importations de volaille au premier trimestre 2012 ont plus que triplé par rapport à

la même période l'année précédente, les États-Unis en ayant expédié 45 000 tonnes en trois mois. Même si le Gouvernement cubain s'est récemment orienté vers le développement de l'agriculture nationale, le renforcement de la productivité est entravé par un accès limité aux ressources financières et technologiques et une infrastructure insuffisante. Cuba dépend donc fortement des importations de volaille pour satisfaire sa demande nationale croissante.

Produits laitiers

Depuis 2005, la production laitière cubaine a considérablement augmenté pour atteindre environ 650 000 tonnes en 2011, soit 3 % de plus que l'année précédente. Toutefois, les gains de productivité sont en baisse et le pays continue de dépendre de coûteuses importations, principalement de lait en poudre (35 000 à 40 000 tonnes par an) en provenance d'Océanie et d'Amérique latine (surtout d'Uruguay). La faible hausse de production de l'an dernier et la piètre qualité du produit brut s'expliquent notamment par des conditions climatiques défavorables et des problèmes structurels. Le secteur laitier national est l'une des priorités de la politique alimentaire du Gouvernement cubain, qui a pour objectif de rendre le pays moins tributaire de denrées alimentaires importées et coûteuses. Le niveau élevé des prix sur le marché laitier international a forcé le Gouvernement à augmenter les prix payés aux producteurs afin de stimuler la production nationale.

Produits de la pêche

Cuba exporte presque uniquement des produits de grande valeur, tels que des crevettes et homards congelés, pour lesquels la demande est importante sur le marché international. Cependant, la crise économique a eu une incidence négative sur la demande et l'embargo empêche Cuba d'accéder au marché américain, qui est l'un des plus importants pour le poisson et les produits de la pêche. Le pays est de ce fait obligé d'exporter vers des marchés plus lointains, ce qui augmente les coûts de commercialisation et de distribution. En 2010, les recettes à l'exportation s'établissaient à 59,5 millions de dollars pour un volume total de 5 700 tonnes (poids du produit), soit une augmentation de 31 % par rapport à 2009, mais une baisse de 25 % par rapport à 2008. Les importations de poisson, principalement des produits de faible valeur, ont chuté en 2010 pour atteindre 25,1 millions de dollars pour un volume total de 13 000 tonnes (poids du produit), soit une baisse de 42 % en valeur par rapport à 2009 et de 62 % par rapport à 2008.

Assistance technique fournie à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continue de prêter son appui au Gouvernement cubain en vue de promouvoir le développement rural et la pêche en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire. En outre, la FAO aide Cuba à partager avec d'autres pays voisins de la région les vastes connaissances qu'elle a acquises dans le domaine de l'agriculture urbaine et périurbaine. C'est ainsi qu'elle a récemment aidé le Ministère cubain de l'agriculture à organiser le Séminaire international sur l'agriculture urbaine et périurbaine qui s'est tenu à La Havane du 15 au 18 mai 2012, dans le cadre de la Convention « Tropic 2012 » et du quatrième Congrès sur l'agriculture tropicale.

Le 13 mai 2011, Cuba, le Cap-Vert et la FAO ont conclu, au titre du programme de coopération Sud-Sud, un accord tripartite en vertu duquel Cuba devait fournir pendant 18 mois une assistance technique au Cap-Vert en dépêchant dans ce pays un expert et 12 techniciens. Cette aide visait essentiellement à planifier et mener des activités touchant aux aspects ci-après du programme national cap-verdien pour la sécurité alimentaire : horticulture et cultures maraîchères, gestion de l'eau, petit élevage, culture hydroponique de légumes et conditionnement de produits végétaux.

L'achèvement, en mai 2011, des deux projets financés par les Gouvernements espagnol et norvégien qui visaient à favoriser la relance des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a mis un point final aux interventions et opérations d'assistance immédiates ainsi qu'aux activités de remise en état menées à la suite des ouragans et tempêtes tropicales qui avaient gravement touché le pays à la fin de 2008. Fort heureusement, aucune catastrophe importante ne s'est produite durant l'année considérée, et la FAO n'a donc reçu du Gouvernement cubain aucune demande d'assistance d'urgence ni d'aide à la reconstruction.

La FAO participe, en collaboration avec d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies présents sur le terrain, à deux programmes conjoints financés par le Fonds Programme des Nations Unies pour le développement-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, la FAO exécute, de concert avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial et des établissements relevant de cinq différents ministères, le programme intitulé « Appui à la lutte contre l'anémie chez les groupes vulnérables de Cuba », pour lequel elle a la responsabilité des activités relatives à la production et la transformation alimentaires. Le montant total du budget de ce programme s'élève à 8,5 millions dollars, dont 3,3 millions de dollars sont gérés par la FAO.

Le deuxième programme conjoint, intitulé « Aide de nouvelles initiatives de décentralisation et d'encouragements à la production à Cuba », est mis en œuvre en collaboration avec le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Ministère de l'agriculture et celui de l'économie et de la planification. Le budget total du programme susmentionné se chiffre à 7 millions de dollars, dont 1,1 million relève de la FAO et est destiné à appuyer des activités afférant à la production et à la transformation alimentaires ainsi qu'à la formation.

Un appui technique pour la gestion du cycle de vie des pesticides continue d'être fourni à Cuba dans le cadre des initiatives régionales menées au titre du projet financé par la Commission européenne et portant sur le renforcement des capacités en rapport avec les accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en vue de l'élimination des pesticides obsolètes, de la gestion des stocks de pesticides et de la lutte durable contre les parasites. Ce projet a permis de dresser l'inventaire des pesticides obsolètes, de promouvoir l'homologation des pesticides et de sensibiliser le public aux problèmes que soulèvent ces substances. En juin 2012, Cuba a participé à un atelier régional qui s'est tenu à la Grenade et qui portait sur l'harmonisation des modalités d'homologation des pesticides dans les Caraïbes, la création d'une base de données

relative aux stocks de pesticides obsolètes et le programme de communication pour la gestion durable des récipients qui contenaient auparavant des pesticides.

Dans le contexte de l'initiative FAO/Organisation mondiale de la santé animale relative au Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontières, priorité a été donnée aux maladies suivantes : fièvre aphteuse, peste porcine classique, grippe (HPAI/H5N1 et pH1N1), lucilie bouchère (*Cochliomyia hominivorax*), encéphalopathie spongiforme bovine et rage. Cuba a pris plusieurs mesures pour prévenir, combattre et éradiquer ces maladies.

En outre, la FAO a fourni une assistance et un appui techniques à Cuba afin de l'aider à se doter des outils nécessaires pour mettre en place un mécanisme national d'échange d'informations en vue d'appliquer la nouvelle stratégie de suivi du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

[Original : anglais]
[23 mai 2012]

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a actuellement un programme en cours à Cuba pour aider le Gouvernement à mieux renforcer ses capacités industrielles et sa compétitivité dans des secteurs industriels prioritaires, conformément aux nouvelles stratégies politiques, économiques et sociales annoncées en 2011.

Les activités menées par l'ONUDI à Cuba ont porté essentiellement sur les domaines suivants :

- La promotion des sources d'énergie renouvelables;
- Le soutien à l'exécution des accords internationaux relatifs à l'environnement (essentiellement le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone);
- L'appui au renforcement des chaînes de valeur agro-industrielles;
- Le renforcement des capacités dans le domaine de la création d'entreprises;
- Le renforcement de la coopération Sud-Sud en matière de développement industriel.

Les activités récentes de l'ONUDI à Cuba ont porté notamment sur :

- L'introduction de modèles commerciaux axés sur les énergies renouvelables dans le cadre d'applications pilotes (modèle de gazéifieur de biomasse pour la production d'énergie électrique et de chaleur industrielle, modèle de production de biocombustible, modèle de parc éolien);
- Une meilleure gestion des déchets solides grâce à l'amélioration des décharges, la création de laboratoires, l'utilisation du biogaz pour la production d'électricité et la formation des fonctionnaires;

- L'élimination du bromométhane utilisé comme substrat de culture dans les pépinières de café et pour la fumigation des grains entreposés et des moulins industriels, grâce à l'utilisation de techniques et de produits de remplacement;
- La contribution à la sécurité alimentaire grâce à l'augmentation de la productivité des petites exploitations (produits laitiers, légumes);
- La mise en place d'installations expérimentales pour le séchage solaire de fruits, de légumes et d'herbes;
- La formation d'experts et de personnel d'encadrement à l'utilisation des outils de gestion des entreprises;
- La formation à la formulation d'études de faisabilité pour des projets d'énergie renouvelable.

Actuellement, l'ONUDI participe à l'exercice 2013-2017 mené à Cuba par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Cuba est également concernée par le système mondial de gestion des connaissances pour le développement du secteur privé, financé par le Fonds pour la réalisation des OMD, dont l'objectif est d'aider le système des Nations Unies à donner des conseils sur la conduite à adopter, et de promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles et les projets pilotes.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais]
[8 juin 2012]

En réponse à la demande d'informations concernant les faits importants survenus depuis 2011 et la façon dont l'embargo affecte sa capacité à travailler avec et pour le peuple cubain, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) tient à souligner que, n'étant pas un organisme de financement mais plutôt une institution technique spécialisée du système des Nations Unies, il lui est difficile de quantifier les effets néfastes de l'embargo sur les programmes qu'elle mène dans ses domaines de compétence – éducation, science, culture et communication et information. Cependant, du point de vue qualitatif, l'embargo continue d'avoir une incidence sur ses domaines d'intervention et on peut faire les observations suivantes.

La situation n'a pas vraiment évolué depuis 2011. Dans le domaine de l'éducation, l'embargo nuit toujours à la disponibilité des ressources éducatives en raison de restrictions commerciales qui empêchent leur acquisition à des prix plus compétitifs. Dans le domaine de la science, il fait encore obstacle à l'achat de supports scientifiques modernes. Dans le domaine culturel, il continue à entraver la possibilité d'acquérir les matériaux nécessaires à la préservation des monuments historiques et les fournitures pour les industries culturelles, de même que la possibilité de coopérer avec des institutions américaines et de pratiquer avec elles des échanges. Dans le domaine des communications et de l'information, Cuba n'a toujours pas les moyens de se procurer auprès de sociétés américaines des câbles de fibre optique sous-marine, des licences de logiciel et certains équipements. Bien qu'il soit désormais un peu plus aisé de réaliser des échanges académiques et

culturels, ces derniers continuent à être limités par la politique en matière de visas qui complique les déplacements et les voyages d'étude.

L'embargo a également une incidence sur les activités du bureau de l'UNESCO à La Havane, notamment au niveau des virements bancaires à l'intention des prestataires de services, ce qui entraîne des coûts supplémentaires pour l'Organisation, notamment en ce qui concerne les billets d'avion et les communications. Les fonctionnaires et leur famille sont également touchés à titre personnel s'agissant des virements bancaires et des communications internationales.

Organisation internationale du Travail

[Original : anglais]
[7 mai 2012]

Cuba est traitée de la même façon que tout autre État membre de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et participe activement à la session annuelle de la Conférence internationale du Travail et aux autres instances de l'OIT. Le Bureau de l'OIT au Mexique poursuit son programme de coopération technique à Cuba sur des questions relatives à l'emploi et au travail décent. Durant l'exercice biennal 2012-2013, l'OIT fournira une assistance technique dans trois domaines d'activité :

- a) Amélioration de la productivité, et promotion de conditions de travail décentes par l'application de la méthodologie du système intégré de mesure et de renforcement de la productivité, sur la base des compétences de la main-d'œuvre de l'industrie sucrière;
- b) Consolidation des programmes et régimes nationaux de sécurité sociale, en mettant l'accent sur la réduction des accidents et des maladies liés au travail dans les secteurs à haut risque comme l'industrie sucrière et le secteur de l'électricité;
- c) Renforcement du dialogue et des mécanismes sociaux, conformément aux normes internationales du travail, en vue de promouvoir la ratification de la Convention n° 144 sur les consultations tripartites.

L'OIT réitère son opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour traiter les questions relatives au blocus économique, commercial et financier contre Cuba.

Organisation maritime internationale

[Original : anglais]
[14 mai 2012]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba participe aux réunions de ses organes et bénéficie des programmes de coopération technique qu'offre l'Organisation (programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et, le cas échéant, programmes mondiaux).

L'OMI entretient des relations de collaboration avec tous les États membres d'Amérique latine, dont Cuba. Depuis le début des années 80, elle coopère

étroitement avec le Réseau régional de coopération entre les autorités maritimes d'Amérique latine, lequel englobe l'Amérique du Sud, Cuba, le Mexique et le Panama.

L'assistance fournie par l'OMI à l'Amérique latine est fonction des stratégies maritimes de la région, lesquelles sont révisées tous les cinq ans; l'OMI continuera de concentrer son attention sur leur mise en œuvre. Les pays appartenant au Réseau régional de coopération ont abordé des questions telles que les normes de sécurité, la formation et la protection du milieu marin par le biais de stratégies régionales, de nombreuses activités de formation étant organisées en coopération avec l'OMI. Comme suite aux mesures de décentralisation qu'elle a adoptées, la majeure partie de l'assistance de l'OMI passe par le Réseau, en vertu du mémorandum d'accord signé avec le secrétariat du Réseau. Cet instrument confie au Réseau la responsabilité de gérer et de mener à bien les activités régionales de coopération technique que les pays concernés, dont Cuba, estiment prioritaires pour le renforcement des capacités pour l'application et le respect effectifs des normes maritimes internationales établies par l'OMI.

Le 1^{er} janvier 2011, Cuba, par le truchement de son Ministère des transports, a assumé les fonctions de secrétariat du Réseau pour une durée de deux ans. Du fait du blocus imposé par les États-Unis, l'OMI a rencontré quelques difficultés à transférer au secrétariat les fonds alloués au Réseau pour lui permettre de s'acquitter des activités qui lui sont déléguées. Les précédents secrétariats du Réseau avaient ouvert un compte bancaire spécial auprès d'une banque nationale pour recevoir les fonds alloués pour les activités de formation. Dans le cas de Cuba, tous les fonds doivent être gérés par l'intermédiaire du bureau de Cuba du Programme des Nations Unies pour le développement du fait que le Ministère des transports ne peut pas avoir de compte bancaire libellé en dollars des États-Unis.

Cuba bénéficie également de l'assistance technique du Centre régional d'information, de formation et d'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle dans la région des Caraïbes, centre d'activité régional établi à Curaçao et ayant pour but d'aider les pays de la région des Caraïbes à empêcher que de graves incidents de pollution ne se produisent en milieu marin et à y remédier.

Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais]

[15 mai 2012]

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fourni de l'aide, du matériel et des instruments météorologiques à Cuba, en plus de coparrainer des conférences de météorologie. Dans ces circonstances :

a) En tant que membre de l'OMM, Cuba bénéficie des services mondiaux et régionaux de l'Organisation, reçoit ses publications et d'autres matériels qu'elle distribue et prend part aux manifestations qu'elle organise, telles que réunions, séminaires et cours;

b) L'OMM entretient des relations de collaboration avec tous les États des Caraïbes grâce à son Bureau régional pour les Amériques, y compris avec Cuba, qui est membre du Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes);

c) De plus, Cuba participe à des projets concernant la région des Caraïbes, tels que le volet régional de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et en bénéficie.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

[Original : anglais]

[14 mai 2012]

Les faits suivants, découlant de l'embargo, ont été observés à Cuba. Ils empêchent ce pays de progresser dans le domaine de la propriété intellectuelle et nuisent directement à son développement technologique, social et économique :

a) En restreignant l'accès des Cubains aux États-Unis d'Amérique, l'embargo limite les possibilités de mise en valeur des ressources humaines sur le territoire américain. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des programmes de formation de haut niveau qui sont offerts dans le domaine de la propriété intellectuelle et dont la plupart sont dispensées aux États-Unis. Ceux-ci permettent notamment d'acquérir de l'expérience en matière de création de bureaux de transfert de technologie, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de la propriété intellectuelle comme garantie, questions d'une extrême importance pour une utilisation efficace du système de propriété intellectuelle;

b) Les restrictions imposées à la délivrance des visas s'opposent également à la participation des spécialistes cubains de la propriété intellectuelle aux programmes de formation, rencontres et autres manifestations régulièrement organisés aux États-Unis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);

c) Les restrictions imposées au réseau de télécommunication empêchent par ailleurs la diffusion à Cuba à grande échelle des cours de formation en ligne proposés par l'OMPI, bien que les autorités s'attachent à créer une culture de respect de la propriété intellectuelle à l'échelle du pays. Les installations de visioconférence, qui constituent un moyen de communication très efficace et économique, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation, font également défaut, parce qu'une grande partie du matériel technique et des logiciels nécessaires provient des États-Unis et n'est donc pas disponible;

d) La mauvaise qualité des installations de télécommunication nuit également à l'utilisation des bases de données en ligne de l'OMPI et d'autres services numériques relatifs à la propriété intellectuelle, et limite l'accès que peuvent y avoir les Cubains. Cette situation – et particulièrement le problème de l'accès aux bases de données sur les brevets, disponibles seulement sur Internet, notamment Patentscope – freine le progrès de la recherche technologique et d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans les domaines des sciences de l'environnement, de la médecine et des sciences de la vie, des biotechnologies et des nanotechnologies;

e) L'embargo limite également la possibilité de se procurer le matériel informatique et les logiciels utilisés dans l'exécution des opérations administratives concernant les procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets et de marques déposées et les services d'examen. Bien que le pays soit équipé sur le

plan administratif pour accomplir ces tâches grâce à la présence d'antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété industrielle, le manque de logiciels spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat pour obtenir à l'extérieur le matériel et les logiciels nécessaires sont très lourdes. Cette situation ne cesse de retarder la prestation des services que doit fournir l'Office et empêche le développement normal de ceux-ci. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI, puisque certains des outils qui permettent de l'exploiter ne sont pas librement accessibles depuis Cuba. Cela compromet considérablement les possibilités de développer ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains, aussi bien dans la capitale que dans les provinces;

f) Les effets extraterritoriaux de l'embargo s'étendent également au domaine financier. Les paiements effectués par Cuba à l'OMPI dans le cadre de traités administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques) doivent l'être en euros ou en francs suisses, et non en dollars des États-Unis, afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor américain. De même, les paiements versés par l'OMPI à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent être libellés dans ces mêmes monnaies. Le coût de ces transactions indirectes qui visent à éviter les banques des États-Unis entraîne des pertes financières considérables et dissuade les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et au système de Madrid.

Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé

[Original : anglais/espagnol]
[31 mai 2012]

Conséquences de l'embargo pour la population, le secteur de la santé et la santé individuelle

Du point de vue économique, différentes sources internes au Gouvernement cubain rapportent que, jusqu'à mai 2012, l'embargo a coûté au secteur de la santé la somme de 2 355 millions de dollars des États-Unis. Ce montant est dû au fait que le pays doit se procurer des médicaments, des réactifs, des pièces de rechange pour le matériel de diagnostic et de traitement, des instruments médicaux et chirurgicaux et d'autres fournitures sur des marchés éloignés, ce qui implique souvent l'intervention d'intermédiaires, qui fait grimper le coût final des produits. Dans le domaine de la santé, les conséquences de l'embargo se démultiplient dans la mesure où elles ont des répercussions sur le coût des produits de santé d'usage quotidien, sur la possibilité pour la population d'acheter ces produits, sur l'accessibilité des services sociaux de base et, par conséquent, sur les conditions de vie.

Les restrictions imposées par l'embargo ont été aggravées par la crise économique mondiale que l'on connaît actuellement, qui n'épargne pas Cuba.

La santé publique pâtit du manque d'investissements dans les infrastructures (logements, routes, distribution de l'eau et assainissement) et plus encore du fait que le pays ne dispose pas des ressources nécessaires pour faire face aux menaces épidémiologiques.

L'embargo freine les progrès en matière de santé publique en empêchant Cuba d'avoir accès aux prêts et dons accordés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, et en restreignant ses possibilités de bénéficier des dons de philanthropes et de représentants de la société civile américains. Le pays a coutume de se procurer des biens en passant par des intermédiaires subsidiaires qui font monter les prix et qui parfois ne parviennent pas à obtenir les produits recherchés, ce qui l'oblige à acheter des produits de substitution, ce qui à son tour nuit à la qualité des soins et des services de santé à Cuba. Les effets de l'embargo étant complexes, il est difficile d'en chiffrer précisément l'ampleur et le coût financier.

L'embargo a des conséquences directes pour la santé des hommes et femmes de tous âges, étant donné qu'il nuit au travail des institutions du système unique de santé et des instituts de recherche, de vigilance épidémiologique et de contrôle des maladies.

Recherche

L'embargo continue à limiter les échanges scientifiques, malgré l'excellence reconnue du pays en matière d'innovation et de recherche scientifique. Cuba ne peut pas se procurer de câbles à fibre optique sous-marins, ce qui limite la connectivité et accroît les coûts. De plus, cela restreint la participation des Cubains à des forums virtuels, à des associations scientifiques et à des événements importants dans le champ de la recherche ainsi que leur accès à des logiciels libres. Les milieux scientifiques cubains sont pénalisés dans la mesure où ses chercheurs ont moins de chances d'obtenir des États-Unis des bourses et des subventions servant à financer des cursus académiques, des études approfondies et la réalisation de projets de recherche.

Les associations professionnelles rencontrent des difficultés pour payer leurs cotisations aux associations internationales et fédérations mondiales de professionnels de la santé : ainsi, parce qu'il n'est pas possible de le faire à la Confédération ibéroaméricaine de médecine familiale dont la trésorière réside à Porto Rico, la Société cubaine de médecine familiale doit payer sur place sa cotisation annuelle lorsqu'un de ses membres participe à des manifestations animées par la Confédération. Les Sociétés cubaines de chirurgie et de pathologie clinique se heurtent au même problème. La première a dû utiliser différentes voies pour régler sa cotisation annuelle aux sociétés internationales auxquelles elle est affiliée, car elle ne peut pas payer par virement bancaire. Cette situation limite les interventions de professionnels de la santé cubains sur la scène internationale mondialisée.

L'accès aux nouvelles connaissances est limité par le fait qu'il est difficile de se procurer des revues américaines de référence en orthopédie et en traumatologie ou en orthodontie et en orthopédie dento-faciale, ou de s'y abonner. Il est également difficile de faire publier des articles scientifiques cubains dans ces revues. Par ailleurs, le Gouvernement des États-Unis n'accorde pas de visa à ces professionnels cubains pour leur permettre d'assister à des rencontres scientifiques sur le sol

américain et il ne leur donne pas la possibilité d'échanger avec des spécialistes et des professeurs de leur domaine.

En 2011, une délégation nombreuse de spécialistes américains s'est vu refuser le visa pour se rendre au Congrès national d'anatomie pathologique. Pour sa part, la Société cubaine d'urologie ne peut pas utiliser les moyens de paiement traditionnellement acceptés pour les congrès internationaux et autres manifestations scientifiques : les participants cubains doivent donc payer leur inscription sur place, ce qui revient plus cher que si le paiement avait été fait plusieurs mois à l'avance, comme le font d'ordinaire les autres participants qui disposent de cartes de crédit ou de comptes bancaires.

Services de santé

Les services d'oncologie ont eu du mal à se procurer du cyclophosphamide (un cytostatique utilisé pour le traitement des cancers) et un cytomètre en flux, parce que le fabricant, la société Becton, Dickinson and Company, refuse de les vendre à Cuba.

Le service de chirurgie cardiovasculaire de l'Institut de cardiologie et de chirurgie cardiovasculaire devra acheter à des pays tiers, et donc plus cher, des valves mitrales et aortiques, des clips de l'artère mammaire, et des stabilisateurs et stimulateurs cardiaques pour pouvoir réaliser les plus de 400 interventions chirurgicales prévues en 2012. Il est difficile de se procurer du matériel de cartographie anatomique tridimensionnelle non fluoroscopique, de sorte que les patients doivent aller en Italie, avec le surcoût lié aux frais de voyage et de séjour que cela implique. De même, il est compliqué de trouver des électrodes et des kits d'extraction des fils pour stimulateur cardiaque ou défibrillateur automatique implantable; sans ce matériel, il faut pratiquer une intervention chirurgicale qui utilise la circulation extracorporelle pour extraire les électrodes, ce qui augmente les risques courus par le patient et le coût des soins.

Une grande partie du matériel et des fournitures nécessaires au fonctionnement du programme national de dialyse et de transplantation rénale, qui pourrait être achetée aux États-Unis pour un coût bien plus supportable pour l'économie cubaine, doit être achetée sur des marchés plus éloignés comme l'Allemagne, le Japon ou la Chine, ce qui fait grimper le coût final des produits. Ainsi, il est impossible d'acheter une gamma-caméra à General Electric et des réactifs détecteurs d'anticorps anti-HLA de qualité, qui sont commercialisés par la société américaine One Lambda, ce qui a pour effet de paralyser le programme national de transplantation rénale.

Voici quelques exemples qui montrent comment l'embargo touche plusieurs services de l'hôpital Hermanos Ameijeiras :

a) Le service d'endocrinologie et de procréation assistée pâtit de la pénurie de matériel nécessaire pour la fécondation *in vitro* : guides pour la ponction ovocytaire par voie transvaginale et sondes à ultrasons pour l'aspiration de follicules ovariens avec leurs guides de ponction. Il manque également toute une série de réactifs et de médicaments pour les tests dynamiques : dosage des catécholamines dans le sang et les urines pour le diagnostic des troubles surrenaux, dosage d'aldostérone et d'ACTH adrénocorticotrophine, études immunologiques

pour les patients diabétiques (anticorps anti-insuline) et dosage de la 17 OH-progesterone pour le diagnostic de l'hyperplasie congénitale des surrénales;

b) Le service des soins intensifs a du mal à s'approvisionner de façon régulière en nutriments à usage entéral et parentéral et en fournitures comme des sacs pour l'alimentation entérale, des sondes nasogastriques, des cathéters veineux centraux, des stimulateurs cardiaques et des introducteurs, des transducteurs pour le matériel de ventilation, des médicaments comme la somatostatine et des antibiotiques comme le méropénème et la tigécycline;

c) Le service de chirurgie cardiovasculaire doit se procurer certains appareils, tels que les stents et les stimulateurs, sur des marchés éloignés à des prix élevés, alors qu'il pourrait s'en procurer de meilleure qualité aux États-Unis beaucoup plus proches. De même, il est impossible d'acheter des biopomes pour les biopsies endomyocardiques à la société Cordis Corporation car c'est une société américaine, ce qui oblige à recourir à d'autres fournisseurs et à payer des prix bien plus élevés;

d) Le département d'imagerie diagnostique manque de cathéters pour réaliser des procédures radiologiques invasives comme l'embolisation chez des patients atteints de tumeurs hépatiques ou cérébrales;

e) Les services de chirurgie en général souffrent de l'embargo car ils ont besoin d'un approvisionnement permanent et économique en fournitures de suture adaptées, notamment celles absorbables et de longue durée, en médicaments, en solutions expansives ou en substituts sanguins, en matériel pour les greffes vasculaires et en cytostatiques. Il est aussi difficile de se procurer des agrafeuses mécaniques et endoscopiques, produites en majorité par des entreprises américaines et indispensables à la chirurgie classique et aux laparoscopies complexes, ou d'acheter des instruments sophistiqués utilisés pour l'hémostase comme LigaSure Advance, le scalpel harmonique, le coagulateur argon et des électrocoagulateurs bipolaires de haute performance, qui comportent tous de nombreux composants américains.

L'Institut de neurologie et de neurochirurgie, qui se consacre essentiellement à la recherche, est lui aussi pénalisé par l'embargo, qui l'empêche de se procurer des produits biologiques employés comme réactifs ainsi que du matériel de laboratoire servant à des projets de recherche et au traitement médical, puisqu'il facilite le diagnostic et le suivi des patients hospitalisés dans les services cliniques. C'est le cas notamment du kit de laboratoire CanAg NSE EIA produit par la société américaine Fujirebio Diagnostics Inc., qui est utilisé pour détecter l'énolase neurospécifique dans le sérum et le liquide cébrospinal, ce qui peut servir de marqueur diagnostique et pronostique dans le cas de maladies cérébrovasculaires ischémiques, qui ont des taux de morbidité et de mortalité élevés à Cuba. On signale en outre l'impossibilité de se procurer du matériel d'électromyographie auprès de la société canadienne Excel-Tech, Ltd (XLTEK), des actions de cette société ayant été achetées par la société commerciale américaine Natus Medical, Inc.

Les patients épileptiques constituent un autre groupe gravement pénalisé par l'embargo : il y a pénurie de médicaments antiépileptiques de nouvelle génération pour enfants et adultes; ces patients n'ont pas accès à des procédures de neurostimulation pour la prise en charge des syndromes épileptiques intractables par la chirurgie; on manque d'électrodes pour les enregistrements intracrâniens ainsi

que d'autres technologies pour le diagnostic, l'évaluation et le traitement, chirurgical ou non, des épilepsies.

Le programme de prise en charge du VIH/sida a été touché par l'embargo car les fonds destinés au Programme prioritaire de lutte contre le sida et la tuberculose (plus de 4 millions de dollars), mis à disposition par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et versés sur le compte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), principal bénéficiaire du Fonds mondial, ont été bloqués par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor américain. Après les nombreuses démarches menées par le Fonds mondial et le PNUD, cette somme a pu être débloquée fin avril 2011. Cet épisode a mis en péril la continuité du traitement de près de 700 adultes infectés par le VIH et de 15 enfants, étant donné qu'il a été impossible d'obtenir des médicaments préqualifiés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comme le Ritonavir (pour adultes et enfants) et le Lopinavir (80-20 mg/ml) produits par les laboratoires américains Abbott, ou l'une des combinaisons d'antirétroviraux incluant le Tenofovir, fabriqué par la société Gilead Sciences, Inc. Le Directeur général de l'OMS, le Dr Margaret Chan, a contacté le Département du Trésor américain pour obtenir une autorisation garantissant que les subsides du Fonds mondial ne seraient plus bloqués pour ce motif.

Toujours dans le domaine de la prise en charge du VIH/sida, il y a eu un autre incident lié à l'achat de réactifs HIV-1 P24 ELISA, qui servent à établir le diagnostic d'enfants nés de mères séropositives : le fournisseur intermédiaire canadien a fait savoir par écrit que lors du traitement de la commande de cinq kits de réactifs, le fabricant, la société américaine One Lambda, lui a demandé quelle était la destination finale de ces articles et l'usage qui en serait fait, avant de lui faire savoir qu'il ne fournirait pas le produit, ayant découvert que sa destination finale était Cuba.

Un groupe d'enfants atteints de rétinoblastome participe au protocole destiné à préserver la vision dans l'œil atteint. Pour cela, il faut une thérapie multimédicamenteuse accompagnée d'une curiethérapie oculaire réalisée avec des plaques d'iode radioactif utilisant l'isotope I-132 qui se présente sous la forme de capsules de grains radioactifs. Le pays n'a pas pu se procurer ces plaques d'iode radioactif parce que la société américaine 3M n'a pas obtenu l'autorisation de les vendre à Cuba.

Le centre de cardiologie pédiatrique William Soler a fait savoir qu'il lui était difficile, voire impossible, de se procurer des anesthésiants comme le lévofentanyl et le sévoflurane qui sont utilisés chez l'enfant. On manque de formules nutritionnelles pour les nouveau-nés et les nourrissons ainsi que d'oligoéléments et de certaines vitamines à usage parentéral produits aux États-Unis; il est par ailleurs impossible d'acheter des kits de gastrostomie percutanée. On ne peut pas non plus se procurer les obturateurs cardiaques Amplatz, fabriqués aux États-Unis, ce qui signifie que des patients qui pourraient être soignés grâce à ces dispositifs plus sophistiqués sont contraints de subir une intervention chirurgicale. Pour des raisons similaires, il est difficile d'acheter des guides et des cathéters pour les diagnostics et interventions réalisés sur des enfants, notamment sur les nouveau-nés et les nourrissons : la pénurie de cathéters oblige le patient à subir une intervention chirurgicale, ce qui augmente les risques de complications. Le Centre n'a pas pu non

plus se procurer certains médicaments utilisés pour le traitement de l'hypertension pulmonaire produits aux États-Unis.

L'Institut d'oncologie et de radiologie n'a actuellement aucun fournisseur de source radioactive pour la curiethérapie des lésions cervicales. La société qui l'approvisionnait a été rachetée par l'entreprise Best Medical Equipment, ce qui implique de chercher un nouveau fournisseur et peut-être de remplacer le matériel de curiethérapie existant à Cuba, avec le surcoût lié à la nécessité d'assurer la continuité du traitement des patients que cela suppose.

Le pays est doté de sept machines de radiothérapie au cobalt 60; la société canadienne qui les fabrique, Theratronics, a été vendue à MDS Nordion et plus récemment à Best Medical Equipment. On étudie actuellement la question de savoir si le système d'autorisation accordée par le Bureau de contrôle des avoirs étrangers du Département d'État doit s'appliquer. Si c'était le cas, il ne serait pas possible de remplacer les sources radioactives des machines avant la fin de leur durée de vie utile et le traitement des patients serait compromis.

Conséquences de l'embargo pour la gestion des connaissances et la coopération technique de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la Santé

Du fait de l'embargo, les coûts de fonctionnement du bureau de pays à Cuba de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la Santé (OPS/OMS) sont supérieurs à ceux d'autres pays. En conséquence, il y a moins de ressources disponibles pour l'exécution des programmes de coopération technique dans le pays.

En outre, l'embargo empêche l'organisation de se procurer le matériel et les fournitures de bureau nécessaires à l'exécution de ces programmes. Le bureau de pays à Cuba de l'OPS/OMS ne peut pas acheter d'ordinateurs, de services de maintenance ou d'autres fournitures, l'achat de ces produits faisant l'objet d'une procédure centralisée effectuée par le bureau régional de l'Organisation panaméricaine de la santé, qui se trouve aux États-Unis. En conséquence, il est difficile de maintenir l'uniformité des technologies utilisées dans l'ensemble des bureaux de pays de l'organisation. Le bureau cubain a dû acheter l'ensemble de son matériel informatique et de ses services techniques sur des marchés plus éloignés et à des prix beaucoup plus élevés.

En outre, les fournisseurs doivent faire face à des restrictions toujours plus nombreuses pour vendre ce type de technologies à Cuba. Le bureau de pays à Cuba ne peut pas acheter directement les logiciels utilisés dans l'ensemble des bureaux de l'Organisation panaméricaine de la santé. Les professionnels et le personnel technique cubains ne bénéficient pas du même accès à l'information et au perfectionnement professionnel à cause des problèmes de connexion à Internet et de la grande quantité de sites Web à partir desquels on ne peut ni visualiser ni télécharger des informations, y compris des logiciels libres, depuis Cuba.

Parmi les sites Internet dont l'accès est interdit depuis Cuba, on peut citer des exemples importants comme les sites de développement de Google (developers.google.com et code.google.com), conçus pour permettre le libre échange d'informations et de codes sources entre les développeurs de tout type de logiciel. Tenter d'accéder à ces sites depuis l'île entraîne l'apparition d'un message

informant que l'action provient d'un pays interdit et toute possibilité de connexion est refusée. C'est également le cas de sourceforge.net, l'une des plates-formes d'hébergement les plus complètes qui existent actuellement. Autre exemple, la société Nvidia qui produit des systèmes graphiques et des technologies de calcul scientifique a bloqué l'accès depuis Cuba à ses sites, qui hébergent des données et des logiciels indispensables au travail de modélisation, de simulation et de visualisation dans les systèmes d'imagerie diagnostique avancés. En outre, la société Oracle refuse l'accès à Java et au logiciel d'installation Adobe pour Flash Player, qui sont indispensables pour pouvoir utiliser une large gamme de services Internet (Elluminate et YouTube, par exemple) et d'outils (comme Greenstone et BigBlueButton).

De surcroît, l'embargo limite les progrès scientifiques en entravant la participation de professionnels cubains à des rencontres techniques et scientifiques qui favorisent l'échange de connaissances et d'expériences en vue du renforcement des capacités nationales. Il empêche que des médicaments et vaccins produits à Cuba fassent partie de protocoles de recherche menés aux États-Unis et il nuit à la représentation de Cuba dans les organisations internationales ayant leur siège aux États-Unis, du fait du temps nécessaire à l'obtention des visas, voire de l'impossibilité de les obtenir.

Enfin, il convient d'appeler l'attention sur les conséquences néfastes qu'a l'embargo pour la santé publique en général, et pas seulement pour la santé des Cubains : en effet, l'exclusion de Cuba des activités menées aux niveaux régional et international entrave les progrès internationaux accomplis dans le domaine des connaissances et de leurs applications pratiques qui permettent d'améliorer la santé de tous.

L'OPS/OMS a tissé des liens de coopération avec des organisations non gouvernementales américaines qui collectent du matériel usagé ou qui ne sert plus et des fournitures en surnombre (appareils et médicaments) donnés par des hôpitaux. Ces organisations font un travail méticuleux de classification, d'étalonnage et d'emballage du matériel, qui est ensuite expédié vers certains des pays de la région qui en ont le plus besoin. Cuba fait partie de ce groupe de pays du fait des restrictions imposées par l'embargo décrites précédemment. Évidemment, il ne s'agit là que de mesures palliatives; la véritable solution du problème c'est la levée de l'embargo pour mettre fin aux conséquences injustes et inévitables qu'il a pour la santé de la population cubaine et pour la coopération technique instaurée par l'OPS/OMS avec Cuba.

Il faut noter qu'un grand nombre de citoyens des États-Unis ont suivi une formation médicale ou sont en voie d'obtenir leur diplôme de médecine dans le cadre du contingent d'aspirants médecins venus de nombreux pays des Amériques et d'Afrique pour suivre un cursus à l'École latino-américaine de médecine de Cuba.

En mars 2012, le Directeur général de l'OMS, le D^r Margaret Chan, et les six directeurs régionaux de l'Organisation, se sont rendus à Cuba dans le cadre d'une visite officielle; à cette occasion, ils ont tenu la réunion ordinaire du Groupe de la politique mondiale, l'organe exécutif le plus important du secrétariat de l'OMS. Au cours de cette visite ont été abordées les questions suivantes : les transformations économiques et sociales que connaît le pays depuis l'entrée en vigueur récente de nouvelles directives politiques, les grandes réussites dans le domaine de la santé, les conséquences du vieillissement rapide de la population et la façon d'aborder ce

problème et d'autres, comme les conséquences de l'embargo. Tous ces éléments ont été pris en compte dans l'analyse qui permettra d'établir le nouveau cadre régissant la coopération au service du développement entre le système des Nations Unies et Cuba, dont l'élaboration est en cours, et de mettre à jour la stratégie de coopération entre l'OPS/OMS et Cuba.

Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais]
[24 mai 2012]

Bien que les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'examinent pas l'application des résolutions de l'ONU à la lumière des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, il existe divers forums et mécanismes au sein de l'OMC où les États-Unis, Cuba et d'autres membres peuvent traiter des questions concernant leurs droits et obligations, notamment les obligations de non-discrimination, l'interdiction des contingents et la possibilité de demander des dérogations à ces obligations.

Comme les années précédentes, cette question a été soulevée à plusieurs reprises, y compris à l'Organe de règlement des différends, les 21 avril, 24 mai, 27 septembre, 25 octobre, 18 novembre et 19 décembre 2011, et le 20 janvier 2012. De même, le sujet a été abordé à la réunion du Conseil général du 26 octobre et du 30 novembre 2011, et à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC, le 16 décembre 2011.

Organisation mondiale du tourisme

[Original : anglais]
[15 mai 2012]

D'avril 2011 à mars 2012, les activités générales, notamment les voyages de citoyens américains à destination de Cuba, ont continué d'être visées par l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, ce qui a une incidence directe sur le secteur du tourisme cubain.

La sous-région des Caraïbes a connu une hausse des arrivées de touristes internationaux de 4,2 % en 2011. Le marché émetteur américain y a fortement contribué, puisqu'il représente plus de 50 % des touristes qui visitent la sous-région. En d'autres termes, 13 millions de touristes américains se sont rendus dans les Caraïbes (y compris dans les Caraïbes mexicaines) contre un peu plus de 70 000 à Cuba, du fait des limitations imposées.

Si l'on estime qu'environ 15 % des Américains qui se sont rendus dans les Caraïbes en 2011 seraient allés à Cuba si l'embargo n'existait pas, et sachant qu'en moyenne un touriste américain dépense 975 dollars au cours de son séjour dans les Caraïbes, selon les estimations de l'Organisation du tourisme des Caraïbes (OTC), 2 millions de touristes américains se seraient rendus à Cuba en 2011, ce qui aurait rapporté 1,95 milliard de dollars au tourisme cubain.

Les sociétés de croisière américaines dominent le marché caribéen, de sorte qu'aucun des 140 navires qu'elles exploitent dans la région ne peut faire escale dans

les ports cubains. Or, ces sociétés estiment que sur les 7 millions d'Américains qui achètent une croisière dans les Caraïbes, environ 1 million se rendraient à Cuba chaque année s'ils y étaient autorisés. Il est aussi interdit aux entreprises cubaines de fournir des biens et des services à ces sociétés, ce qui représente un manque à gagner en termes de ventes estimé à 80 millions de dollars. En outre, les marinas cubaines ont perdu plus de 12 millions de dollars du fait que les yachts et voiliers américains ne peuvent pas mouiller dans ces ports, sans compter que les États-Unis ne participent pas non plus aux régates à la voile organisées par les clubs de sports nautiques cubains.

Les mesures d'embargo visant le commerce électronique, l'utilisation d'Internet et les transactions effectuées par carte de crédit, moyen de paiement utilisé pour acheter des billets d'avion et des services touristiques, nuisent aux activités touristiques de l'île, dont elles augmentent les coûts, et empêchent les entités implantées à Cuba de faire concurrence à d'autres destinations de la sous-région à armes égales. Les transactions effectuées par carte de crédit ont des répercussions sur les agences de voyage et les taxes qui frappent les transactions financières en rapport avec Cuba, considérées à haut risque, sont supérieures à la moyenne.

Sur les quatre grands systèmes mondiaux de distribution, les hôtels cubains ne peuvent en utiliser qu'un seul, le système Amadeus, les trois autres (Sabre, Galileo et Worldspan) étant des entreprises américaines. Or, cela empêche les entreprises touristiques cubaines, qui ne peuvent pas non plus faire de publicité pour leurs produits sur des portails Web américains de renommée internationale comme Google, Yahoo ou MSN, d'entretenir des relations commerciales avec les intermédiaires du secteur.

L'embargo a des conséquences pour un autre domaine, les achats destinés au secteur touristique, surtout à cause du coût élevé qu'entraîne, pour les fournisseurs, la nécessité d'aller s'implanter ailleurs, ce qui renchérit les prix et les frais de transport et d'assurance en raison des grandes distances que doivent couvrir les centres d'approvisionnement, faute de ressources pour pouvoir stocker de grandes quantités de marchandises. Cela suppose également des coûts financiers plus importants, car les entreprises doivent avoir accès au crédit commercial, plus cher que le crédit d'État et le crédit bancaire, qui, s'ils sont assortis de taux plus avantageux, sont difficiles à obtenir du fait de la pression exercée par le Gouvernement américain sur les pays tiers et des variations du taux de change, le dollar des États-Unis ne pouvant servir de devise. On pourrait estimer à quelque 30 millions de dollars le montant total des dépenses supplémentaires liées aux achats dues à l'embargo.

Globalement, entre avril 2011 et mars 2012, le montant du préjudice subi par le tourisme national et international à Cuba à cause des mesures économiques, commerciales et financières appliquées dans le cadre de l'embargo imposé par le Gouvernement américain est estimé à 2,1 milliards de dollars.

Programme alimentaire mondial

[Original : anglais]
[16 juin 2012]

L'embargo imposé par les États-Unis a eu des effets sur l'infrastructure logistique cubaine, sa production agricole et sa capacité de transformation des produits alimentaires, de sorte que le pays doit compter sur les importations alimentaires pour couvrir pas moins de 70 % de ses besoins alimentaires. L'embargo entraîne également une augmentation des coûts de transport du Programme alimentaire mondial (PAM) étant donné que les navires transportant des marchandises à destination de Cuba doivent généralement faire escale dans un pays voisin pour le transbordement. En outre, il est interdit à tout navire ayant accosté dans un port cubain d'accoster aux États-Unis durant les 120 jours suivants.

Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais]
[28 juin 2012]

Le contexte cubain

Cuba a conservé un indice de développement humain élevé, puisqu'en 2011, elle se classait à la 51^e place sur un total de 187 pays et à la 11^e place des pays en développement. Pour ce qui est des objectifs du Millénaire, le pays en développement qu'est Cuba en avait déjà réalisé un grand nombre bien avant que ces objectifs ne fassent l'objet d'un accord international. Les difficultés auxquelles doit faire face ce pays tiennent plutôt à la qualité et à la pérennité de ses acquis.

Cependant, il faut noter que le modèle de développement cubain est en cours de mutation. En avril 2011, le Congrès du Parti communiste a adopté un texte intitulé « Lignes directrices en matière de politique économique et sociale » qui constitue la feuille de route de la réforme du système. Ces « lignes directrices » marquent un tournant dans l'histoire nationale et constituent un défi pour le pays, et ce, pour plusieurs raisons : le système économique a besoin de changements structurels; les pouvoirs locaux, notamment les administrations locales, ont un rôle important à jouer dans le cadre de décentralisation qui sera prochainement instauré; enfin, les mécanismes économiques et financiers sont en cours de réajustement. Il faut toutefois noter que la notion d'universalité des services sociaux et celle de développement social restent des priorités et qu'elles continueront à relever de la compétence de l'État; dans le même temps, le réseau de protection sociale traditionnelle est en cours de modernisation pour être mieux ciblé et plus durable.

Dans ce contexte, il est essentiel pour le pays de réduire les importations, qui atteignent un niveau élevé, notamment celles de denrées alimentaires; d'accroître à court terme la production agricole; d'instaurer de nouvelles mesures d'incitation économique pour réformer le système actuel, très normatif, et introduire de la flexibilité dans le marché du travail; et d'accorder une attention toute particulière à l'évolution démographique (les plus de 60 ans représentent près de 20 % de la population totale).

L'une des lignes directrices préconise de promouvoir la coopération multilatérale, en faisant directement référence aux institutions du système des

Nations Unies, lequel soutient dans ce contexte les autorités nationales dans l'action qu'elles mènent pour faire face aux nouveaux problèmes et obstacles.

Le partenariat que le PNUD a noué avec les autorités cubaines s'appuie sur une relation de longue date. Le PNUD a soutenu les principales stratégies et politiques de développement mises en œuvre aux niveaux local et national à Cuba au cours des 40 dernières années. La coopération entre le PNUD et Cuba répond aux orientations définies dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2008-2013 et le descriptif de programme de pays du PNUD pour Cuba. Les priorités définies dans ces documents restent cohérentes avec le processus de modernisation du pays en cours. Dans l'ensemble, l'accent est mis sur le renforcement des capacités aux niveaux national et local en vue de soutenir le développement humain durable de Cuba.

Dans le cadre du processus de réforme en cours, le PNUD coopère avec les autorités nationales dans les domaines prioritaires suivants : promotion de la sécurité alimentaire, soutien aux administrations locales et à leurs stratégies de développement économique; introduction et application de mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment dans le domaine de la production alimentaire; aide au développement durable et à l'instauration d'une stratégie de prévention des risques plus efficace; et appui à la lutte nationale contre le VIH/sida.

En outre, le nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2014-2018, établi en concordance avec les besoins et les priorités déterminés par les stratégies actuelles de développement national, est en cours d'élaboration.

Conséquences concrètes de l'embargo imposé par les États-Unis

En 2011, la situation est restée très semblable à celle des années précédentes. L'embargo nuit aux relations économiques de Cuba avec l'étranger; ses effets sont observables dans toutes les sphères d'activité sociale et économique du pays; il limite les possibilités de développement national et local et crée des difficultés sur le plan économique. Il nuit aux groupes les plus vulnérables de la population et au développement humain du pays en général.

D'après les estimations du Gouvernement cubain, les pertes directes et indirectes cumulées que l'économie du pays a subies en raison de l'embargo, du début des années 60 à décembre 2010, s'élèvent à 104 milliards de dollars des États-Unis⁶.

Le blocus restreint l'accès de Cuba aux crédits de développement accordés par les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui a pour effet de réduire les possibilités qui s'offrent au pays d'obtenir des ressources afin de financer ses plans de développement nationaux ou locaux.

La complexité des démarches nécessaires pour obtenir un visa empêche les experts et chercheurs cubains de se rendre aux États-Unis dans le cadre d'accords de coopération. Il est également difficile de nouer des partenariats et de collaborer avec des universités et des instituts de recherche américains, et de promouvoir des échanges entre experts des deux pays.

L'embargo a des répercussions négatives sur la coopération extérieure, ce qui rend très difficile la mise en œuvre des programmes et projets du fait des restrictions commerciales ou de l'interdiction d'acheter des produits fabriqués par des entreprises américaines ou leurs filiales. Cette situation entrave l'accès à des produits indispensables et a des répercussions fâcheuses sur le coût final des biens et des équipements qu'il faut importer pour mener à bien les projets, qui enchérissent du fait des frais d'intermédiaires et du transport sur de longues distances.

Les produits destinés aux projets de développement doivent être achetés et importés d'endroits plus éloignés à des coûts beaucoup plus élevés. Cette situation a eu des répercussions directes sur l'ensemble des projets de développement et activités de secours d'urgence du PNUD : il en est résulté une augmentation des coûts de transaction des procédures nécessaires à l'obtention des produits utiles au projet mais aussi des frais de transport des biens importés. Des projets ont accumulé des retards considérables dans le processus d'achat et de distribution des produits nécessaires, ce qui a ralenti la mise en œuvre des activités et compromis leurs résultats. Ce fut le cas de tous les projets liés à la sécurité alimentaire, pour lesquels la procédure permettant de trouver et d'importer des intrants agricoles, comme des systèmes d'irrigation, des machines et des outils agricoles, a été longue et complexe. La longueur des procédures retarde les activités et leurs résultats. Du coup, les propositions financières et les nouveaux projets doivent prévoir un délai supplémentaire pour la procédure d'achat et pour faire face à la hausse des coûts, dégager des crédits supplémentaires sur les fonds fournis par les donateurs, crédits qui auraient pu être affectés aux activités de développement.

Les projets financés par le Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont le PNUD est le principal bénéficiaire, permettent de fournir des médicaments, des réactifs et du matériel de laboratoire qui doivent aider 13 169 personnes de tous âges vivant avec le VIH/sida. Ils sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Les restrictions imposées par l'embargo entravent même les achats effectués dans le cadre des accords institutionnels à long terme que le PNUD a conclus avec les fournisseurs internationaux lorsque les produits concernés sont fabriqués aux États-Unis ou que l'un de leurs composants l'est. Dans ce cas, les fournisseurs doivent obtenir une autorisation du Bureau du contrôle des avoirs étrangers pour livrer les services ou les produits nécessaires aux projets à Cuba, une procédure administrative qui demande du temps et beaucoup de démarches. À titre d'exemple, on peut citer les demandes qu'ont dû présenter les fournisseurs au premier semestre de 2012 pour obtenir une autorisation concernant le Ritonavir et le Lopinavir 80 mg/Ritonavir 20 mg pour le traitement de plus de 500 adultes et de 26 enfants à Cuba, qui, en cas de rupture des stocks du fait des restrictions, pourraient être sans traitement, ce qui met leur vie en danger.

Par ailleurs, l'embargo a une incidence sur le travail quotidien du bureau du PNUD à Cuba, ce qui le pénalise par rapport à d'autres bureaux de pays. Il limite les avantages qui découleraient d'accords institutionnels à long terme sur la mise en œuvre et le suivi des activités de développement et des interventions d'urgence. On observe ainsi une hausse d'au moins 15 % des coûts de transaction, imputable à la participation d'intermédiaires et à une augmentation des dépenses d'achat de matériel et de prestation de services, tels que les ordinateurs, les licences de logiciels et l'accès à Internet.

Le bureau local du PNUD à Cuba est handicapé par le fait qu'il ne peut pas ouvrir de comptes institutionnels dans des banques américaines ni utiliser le dollar des États-Unis pour effectuer des paiements. Il doit donc prendre des mesures administratives supplémentaires pour financer les programmes, ce qui lui impose des coûts plus importants et une charge administrative plus lourde étant donné qu'il doit recourir à des banques de pays tiers. Le surplus de dépenses est pris en charge par le PNUD et d'autres donateurs sur des fonds qui auraient autrement été alloués à des activités de développement.

Le PNUD souffre également de l'embargo en ce que les agents du personnel recrutés sur le plan national devant se rendre au siège du Programme à New York doivent déposer leurs demandes de visa suffisamment à l'avance. Il est arrivé plusieurs fois que des visas ne puissent pas être accordés à temps et que les dispositions prises pour les voyages doivent donc être modifiées ou annulées. Les mêmes situations se sont produites lorsque des responsables gouvernementaux ont dû participer à des réunions au siège du PNUD. En outre, il faut emprunter des itinéraires aériens plus longs et plus coûteux, qui passent par des pays tiers, faute de vols directs entre Cuba et New York. Cela compromet la participation du personnel cubain du Programme aux séances de formation et réunions officielles, limitant ainsi la capacité du bureau à suivre l'évolution récente des systèmes, politiques et orientations mis en œuvre avec succès dans les autres pays pour atteindre les objectifs de développement, répondre aux urgences et obtenir des résultats. Ces problèmes touchent également les responsables et experts cubains qui doivent se rendre à des réunions organisées par l'ONU ou par d'autres entités, qui ont du mal à obtenir un visa de la part des États-Unis.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

[Original : anglais]
[4 juin 2012]

Du point de vue environnemental, l'embargo américain n'affecte pas seulement Cuba, mais l'ensemble de la sous-région caraïbe et les États-Unis eux-mêmes.

L'action de conservation menée dans la zone sensible (hotspot)¹⁶ des îles des Caraïbes est incomplète, manque de cohérence globale et pâtit de l'absence d'une nécessaire stratégie commune dans la mesure où Cuba est exclue de plusieurs des principaux projets financés par les États-Unis dans la sous-région. Par exemple, Cuba ne peut pas participer aux projets du Fonds pour l'environnement mondial comme le « Caribbean Challenge », une initiative de grande ampleur qui vise à protéger 20 % des habitats marins et côtiers des pays caraïbes d'ici à 2020. Non seulement l'exclusion de Cuba de ces projets prive le pays de nombreux avantages, mais, en outre, elle compromet l'efficacité de la méthode transnationale de gestion des écosystèmes dans les Caraïbes.

¹⁶ La zone sensible (Hotspot) des îles des Caraïbes se compose de trois grands groupes : les Bahamas, les Petites Antilles et les Grandes Antilles (Porto Rico, la Jamaïque, Cuba et l'île d'Hispaniola, elle-même composée de la République dominicaine et d'Haïti); Cuba, la Jamaïque et Hispaniola représentent 90 % des zones terrestres.

L'embargo est sérieusement préjudiciable à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes partagés par Cuba et les États-Unis, comme les oiseaux migrateurs et la faune et la flore marines. La fin de l'embargo permettrait aux gouvernements de s'entendre sur des stratégies de conservation communes. L'accord environnemental relatif aux oiseaux migratoires actuellement en vigueur qu'ont conclu les États-Unis, le Mexique et le Canada pourrait être étendu à Cuba, qui se trouve sur la trajectoire de migration des oiseaux.

Une grande partie du travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se fait dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui se traduit par des séances de formation, des transferts de connaissances et des activités de renforcement des capacités et d'appui technique entre Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Certains des projets du PNUE à Cuba pâtissent de l'embargo, comme celui du Corridor biologique des Caraïbes, mis en œuvre au titre d'un accord entre Cuba, Haïti et la République dominicaine, ainsi que la Jamaïque, qui est devenue un observateur permanent. L'embargo nuit à ce projet en entravant la collecte à distance et le traitement de données spatiales pour le Corridor. Cuba n'ayant pas accès aux technologies et équipements nécessaires pour mener à bien ces opérations, l'harmonisation requise entre les trois pays concernés laisse à désirer.

La poursuite de l'embargo imposé à Cuba se traduit par des occasions manquées en matière de coopération environnementale régionale visant à assurer de façon durable et équitable les services tirés des écosystèmes de la région des Caraïbes.

On trouvera ci-après d'autres exemples d'effets liés à l'embargo :

a) Les entreprises américaines n'étant pas autorisées à vendre du matériel, des technologies et d'autres produits essentiels à des entreprises cubaines, les Cubains sont contraints de les acheter sur d'autres marchés, ce qui augmente le temps d'acheminement des marchandises jusqu'à Cuba et accroît par conséquent les émissions de carbone dues aux moyens de transport utilisés;

b) Cuba continue d'améliorer son efficacité énergétique, dans le cadre de son programme de révolution de l'énergie, et de promouvoir le recyclage et d'autres technologies respectueuses de l'environnement. Le but est de réduire la consommation d'hydrocarbures et les émissions de dioxyde de carbone et d'assurer une utilisation globalement rationnelle des ressources. Cependant, les entreprises américaines et leurs filiales implantées dans d'autres pays ne sont pas autorisées à vendre à Cuba les technologies qui pourraient favoriser cette démarche. Il en va de même d'autres produits susceptibles de promouvoir ces initiatives et qui sont vendus par des entreprises non américaines mais contiennent des pièces ou composantes fournies par des entreprises américaines ou leurs filiales;

c) Cuba est l'un des pays les plus avancés en matière de recherche biologique. Des milliers de personnes diplômées des 10 universités et instituts du pays qui s'occupent d'écologie créent des technologies et produits de première importance, y compris des applications biotechnologiques. Cuba possède également des connaissances approfondies dans le domaine de la conservation des ressources naturelles. Toutefois, ces technologies et produits ne peuvent pas être vendus aux États-Unis;

d) La participation d'experts cubains à des activités de formation et conférences sur l'environnement et le développement durable est souvent compromise par les restrictions de déplacements, et des milliers de dollars doivent être dépensés pour qu'ils empruntent des itinéraires plus coûteux et souvent plus longs;

e) L'embargo empêche Cuba d'accéder aux informations diffusées par les journaux et publications scientifiques et techniques influents, ainsi que sur les sites Internet des institutions et entreprises spécialisées des États-Unis. Il s'ensuit que les universitaires, ingénieurs et étudiants cubains sont tenus à l'écart des évolutions scientifiques de pointe en matière d'énergie et d'environnement, alors que celles-ci pourraient leur fournir des moyens plus efficaces de mettre en œuvre des technologies écologiquement rationnelles. Les restrictions d'accès à Internet limitent aussi la capacité des Cubains à appliquer et respecter certains traités environnementaux qui supposent une utilisation constante des ressources en ligne;

f) Les États-Unis et Cuba sont tous deux intéressés par l'exploration et l'exploitation pétrolières de leurs zones maritimes communes. L'embargo rend actuellement impossibles la réalisation d'études d'impact conjointes et le recours à des méthodes opérationnelles respectueuses de l'environnement. La marée noire de 2010 souligne combien il est urgent de régler cette question;

g) Les deux pays sont situés dans des zones traversées par des couloirs biologiques très importants pour lesquels il serait avantageux d'instaurer une coopération régionale étroite;

h) Les États-Unis et Cuba sont situés dans une région où les catastrophes, en particulier les ouragans, ont des conséquences graves sur les écosystèmes et les populations. Les deux pays s'efforcent de renforcer leurs dispositifs de prévention et de planification préalable des risques de catastrophe. Une coopération dans ce domaine serait avantageuse pour les deux pays et bénéficierait aussi aux autres pays de la région des Caraïbes;

i) Cuba est largement reconnue comme un pays pour qui l'environnement et le développement durable sont des priorités absolues. Le pays est classé en neuvième position selon l'indice de performance environnementale récemment publié par les Universités Yale et Columbia. Néanmoins, les États-Unis s'opposent invariablement aux projets que le pays soumet au Conseil du Fonds pour l'environnement mondial;

j) Du fait de l'embargo, Cuba souffre aussi d'un accès limité aux prêts accordés par les institutions financières internationales, ce qui entrave sa progression vers la durabilité. C'est pourquoi elle soutient de manière générale que l'embargo va à l'encontre de son action en la matière.

La levée de l'embargo permettrait de faire face aux défis environnementaux à relever : gestion durable des écosystèmes partagés, coopération entre les milieux scientifiques et universitaires des deux pays et renforcement de l'action menée par les deux pays en faveur d'une gouvernance environnementale durable, de la gestion des écosystèmes, des catastrophes naturelles et des conflits et contre les effets des changements climatiques.

La fin de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis renforcera la coopération dans la région des Caraïbes dans le domaine de l'environnement et

aidera le PNUE à assumer son rôle directeur s'agissant de promouvoir une utilisation raisonnable des ressources naturelles de la planète aux fins du développement durable.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

[Original : anglais]

[27 avril 2012]

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est chargé de coordonner l'application du Programme pour l'habitat et d'aider les États membres à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en rapport avec les établissements humains. L'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba restreint le libre-échange et le transfert de savoir-faire et de compétences scientifiques et technologiques répondant à des fins pacifiques et humanitaires, ce qui a une incidence néfaste sur l'obtention des biens, services et technologies liés aux établissements humains à Cuba. Ce faisant, il compromet la capacité du Gouvernement cubain de mettre en œuvre le Programme pour l'habitat et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement qui sont liés aux établissements humains.

ONU-Habitat tient à formuler deux observations au sujet de son mandat et de l'efficacité de ses activités à Cuba. La première observation se rapporte à l'application de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale dont les objectifs à long terme sont :

- a) Un approvisionnement régulier et rapide en matériaux, engins et matériel de construction importés, ainsi qu'en énergie et en matières premières pour la construction et l'entretien des établissements humains et leur reconstruction après une catastrophe naturelle;
- b) Le transfert de technologies plus efficaces et plus propres et l'utilisation de produits brevetés provenant des États-Unis ou commercialisés par des entreprises des États-Unis ou d'autres pays;
- c) L'accès à l'énergie, aux technologies facilitant les économies d'énergie et au pétrole, qui sont indispensables à la fourniture de services urbains de base tels que les transports, la collecte et l'évacuation des déchets solides, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi qu'aux interventions d'urgence en cas d'incendie, d'inondations ou d'ouragan, de manière à ce que les Cubains disposent de solutions de rechange écologiquement rationnelles;
- d) L'accès à des produits chimiques et à du matériel bon marché pour le traitement de l'eau et l'épuration des eaux usées, afin d'améliorer la qualité de ces services et d'en réduire le coût, ainsi que de protéger l'environnement et la santé publique;
- e) Le règlement des litiges restés en suspens concernant des biens ayant appartenu à des citoyens des États-Unis ou à des Cubains naturalisés, qui améliorera l'utilisation et la remise en état d'importantes installations et la cohérence du développement urbain et immobilier;

f) L'octroi des visas et autorisations de voyage nécessaires aux échanges scientifiques, techniques et culturels, en particulier pour les spécialistes de l'aménagement du territoire, les architectes, les ingénieurs et les sociologues chargés de conseiller leurs homologues cubains en matière de conception, de planification et de gestion de l'habitat et des établissements humains.

En substance, du point de vue des établissements humains, l'application de la résolution 66/6 permettra non seulement de renforcer la qualité de la planification et de la gestion sociales, économiques et environnementales en général, mais aussi d'assurer une nette amélioration des conditions de vie des couches pauvres et défavorisées de la population cubaine en particulier.

La deuxième observation concerne les activités les plus récentes d'ONU-Habitat à Cuba et les projets pour le proche avenir, deux éléments que l'application de la résolution 66/6 devrait faciliter :

a) Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a collaboré avec ses homologues – l'Institut national cubain du logement et l'Institut des plans d'aménagement – à l'élaboration de projets de coopération et à la promotion de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, tout en soutenant la contribution de Cuba à la coopération Sud-Sud;

b) ONU-Habitat a établi, à Cuba, son premier programme (2011-2013). Ce programme concerne trois domaines d'activité : l'administration urbaine et le changement climatique; l'infrastructure urbaine, les services de base et l'environnement; et l'appui au secteur du logement;

c) ONU-Habitat met actuellement à exécution un projet sur la coopération Sud-Sud entre Cuba et la Colombie en vue d'améliorer la participation des citoyens et les capacités concernant les mécanismes d'adaptation aux effets du changement climatique et de réduction des risques. Ce projet favorisera la conception et la mise en œuvre d'initiatives locales liées aux impacts du changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe. Huit municipalités cubaines y participent, en étroite collaboration avec quatre municipalités colombiennes. ONU-Habitat collabore à cette occasion avec le Ministère du commerce extérieur et des investissements à l'étranger, l'Institut national du logement, l'Institut des plans d'aménagement et les bureaux d'Action 21 dans certaines municipalités;

d) À la suite des ouragans Gustave et Ike, ONU-Habitat participe encore activement à la reconstruction dans le cadre du projet d'aide à la systématisation de la restauration de l'habitat dans trois provinces cubaines;

e) ONU-Habitat a remis le prix d'honneur (Habitat Scroll of Honour Award) 2011 au Centro de Investigación y Desarrollo de Estructuras y Materiales (CIDEM), qui a balisé une nouvelle voie à l'aide de matériaux de construction bon marché, à faible consommation d'énergie et sans danger pour l'environnement. Des dizaines de milliers de logements écologiques à des prix abordables ont été construits, en faisant appel au CIDEM pour utiliser des sols, des toits, des tuiles et des murs faits dans des matériaux locaux dans le cadre d'une production de basse énergie. De nouvelles perspectives d'emploi ont également été créées.

Union internationale des télécommunications

[Original : anglais]
[22 mai 2012]

Dans sa déclaration d'orientation lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui s'est tenue en octobre 2010 à Guadalajara (Mexique), Cuba a fait part des préoccupations que lui occasionnait le blocus en l'empêchant d'accéder aux technologies de l'information et des communications. Ces inquiétudes ont été réitérées à la dernière Conférence mondiale des radiocommunications qui s'est tenue en février 2012 à Genève.

L'UIT a également continué d'accorder toute son attention au brouillage des communications cubaines. Le Comité du Règlement des radiocommunications de l'UIT examine actuellement deux affaires de brouillage volontaire préjudiciables soumises par Cuba au sujet de stations de radio émettant à bord d'un aéronef relevant du Gouvernement des États-Unis. Ces deux cas ont été également examinés à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012. À cette occasion, il a été demandé au Directeur du Bureau des radiocommunications de l'UIT de faire rapport, à la prochaine session de la Conférence, sur le brouillage, par le Gouvernement des États-Unis, des émissions diffusées par les services de radiodiffusion cubains, conformément aux conclusions formulées à la session de 2007, dans lesquelles la Conférence avait prié instamment les administrations concernées de s'acquitter des obligations leur incombant en vertu du Règlement des radiocommunications de l'UIT, tout en estimant qu'une station de radio opérant à bord d'un aéronef et émettant uniquement à destination du territoire d'un État tiers, sans le consentement de ce dernier, ne pouvait être considérée comme agissant en conformité avec le règlement susmentionné. Le Comité du Règlement des radiocommunications reste saisi de la question, qui sera examinée à sa cinquante-neuvième réunion.

En outre, le Bureau des radiocommunications de l'UIT sera saisi de deux nouvelles affaires de brouillage d'émissions diffusées en modulation de fréquence, imputable à des stations émettant à bord d'aéronefs relevant de l'administration américaine. C'est le premier cas de brouillage d'émissions diffusées en modulation de fréquence que Cuba ait jamais signalé.

Union postale universelle

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2012]

En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, l'Union postale universelle (UPU) n'est pas directement concernée par l'application de la résolution 66/6 de l'Assemblée générale, qui ne vise que les États Membres.

L'UPU a toujours considéré Cuba comme un membre à part entière de l'Union qui a, à ce titre, les mêmes droits et obligations que les autres membres de l'organisation. Récemment, Cuba a participé à des activités de formation et d'apprentissage en ligne et a pris part à une table ronde régionale sur la stratégie postale ainsi qu'à un groupe de travail sur les mandats. L'UPU fournit également une assistance technique à Cuba dans le domaine de la réforme de la poste.

Par ailleurs, Cuba participe activement aux activités menées par l'UPU et ses organes. Elle a notamment été élue membre du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale en 2008 et siège dans plusieurs comités et groupes de travail du Conseil.
